Introduction au colloque international

Gouvernance et responsabilité : propositions pour un développement humain et solidaire

Jeudi 8 et vendredi 9 décembre 2011 Théâtre Claude Lévi-Strauss musée du quai Branly - Paris 7ème





Le CCFD-Terre Solidaire, une Ong de solidarité internationale

La mission de solidarité du CCFD-Terre Solidaire place le développement au cœur de ses préoccupations. Il conjugue trois modes d'actions complémentaires pour faire vivre ses convictions :

• Des programmes internationaux : le soutien à des projets de développement dans les pays du Sud et d'Europe de l'Est promus et mis en place par des partenaires locaux Les partenaires de l'association sont des ONG locales, des organisations paysannes, des mouvements de femmes et de jeunes, des fédérations : des plus modestes travaillant dans des contextes de misère, de faim ou de conflit, jusqu'à ceux qui œuvrent à une échelle nationale, voire internationale. L'engagement de l'association auprès de ses partenaires peut prendre plusieurs formes : soutien financier, renforcement des structures des organisations, mise en réseau avec d'autres partenaires, plaidoyer et campagnes d'opinion... Le CCFD-Terre Solidaire veille au respect de la souveraineté du partenaire, favorisant le dialogue et le partage de réflexions en termes de stratégie et d'orientation.

Plus qu'une méthode, le partenariat est une philosophie, une finalité. La solidarité internationale se construit par la relation partenariale de sociétés civiles à sociétés civiles.

En 2010, 427 projets dans 60 pays, sur des questions agricoles, d'eau, d'éducation, de microcrédits, de promotion des droits humains.

• L'éducation au développement : c'est-à-dire la sensibilisation des citoyens aux grandes problématiques du développement.

A travers des campagnes d'opinion comme la plus récente, « *Aidons l'argent à quitter les paradis fiscaux* », qui a permis que 470 000 personnes se mobilisent contre l'évasion fiscale des pays du Sud vers les paradis fiscaux.

A travers l'action d'un réseau de 15 000 bénévoles/militants qui organisent des animations auprès d'enfants, de jeunes et d'adultes.

En effet, le CCFD-Terre Solidaire n'est pas une ONG – bureau d'études, mais un acteur de la société civile française, fort d'une large base sociale.

• Le plaidoyer auprès des décideurs politiques : c'est-à-dire l'influence de décideurs publics ou privés dans le sens de la construction d'une humanité plus équitable et solidaire. Le CCFD-Terre Solidaire met en place des actions visant à influencer les décisions des responsables politiques et/ou économiques quand elles ont un rapport direct ou indirect avec les problématiques de développement au Sud et à l'Est. Il associe dans sa démarche le travail auprès des décideurs d'une part, et la mobilisation citoyenne et l'interpellation de l'opinion d'autre part.

Dernièrement, le CCFD-Terre Solidaire a travaillé à influencer les pays du G20 pour faire avancer la lutte contre les paradis fiscaux et la régulation de la finance, la France en premier qui en assurait la présidence.

Introduction

par Bernard Pinaud, Délégué Général du CCFD-Terre Solidaire

Les enjeux du colloque international « Gouvernance et responsabilité » pour le CCFD-Terre Solidaire

Ce colloque international est lourd de sens pour notre organisation. Il vient en clôture d'une année de manifestations à l'occasion de nos 50 ans.

Fêter nos 50 ans pendant toute cette année 2011, ce n'est pas seulement nous tourner vers le passé et célébrer le parcours accompli, c'est aussi, et avant tout, regarder vers l'avenir.

C'est pourquoi le CCFD-Terre Solidaire s'engage en 2012 dans un travail de réflexion prospective à 20 ans pour mieux être au rendez-vous des enjeux de demain.

ONG de développement forte de 50 ans d'expérience, ONG de développement qui se projette vers l'avenir,

Il nous faut revisiter le concept même de développement ; il nous faut définir des pistes pour relever les défis énormes d'aujourd'hui et de demain tant au Sud qu'au Nord ; il nous faut trouver des solutions aux multiples crises.

Et cela, nous ne pouvons le faire seuls!

Ce n'est qu'ensemble, décideurs, chercheurs, militants, dans l'écoute des uns et des autres, le débat et la confrontation d'idées, que des propositions réellement novatrices peuvent germer.

C'est le sens de ce colloque : essayer de faire émerger des propositions novatrices et audacieuses pour un développement humain et solidaire.

Et ce, dans un contexte mondial de crises :

- financière bien sûr ; c'est surtout de celle-là que l'on parle aujourd'hui, mais aussi
- économique et sociale,
- environnementale (peut-être encore plus grave, mais éclipsée par la crise de la dette en Europe),
- alimentaire
- morale qui rend difficile la recherche du sens des activités humaines.

Crises aux multiples facettes, reflets, en fait, de la crise d'un système en bout de course.

Dans un contexte mondial marqué, aussi et parallèlement, par les extraordinaires révoltes arabes aux issues encore incertaines et la levée « d'indignés » dans différents pays appelant à la mise au pas du pouvoir de la finance.

Face à ces défis, la recherche de solutions alternatives n'en est que plus déterminante.

Les thèmes du colloque

Nous avons structuré ce colloque international autour de 3 thématiques qui nous semblent centrales.

1. L'économie

Dans ce monde où prédomine le capitalisme « actionnarial » et où la finance a pris le pas sur l'économie réelle, peut-on aller vers une économie au service de l'Homme ?
Si oui, comment ? Quelle transition possible vers cette autre économie ?
L'économie sociale et solidaire peut-elle être une alternative globale ?

2. La gouvernance

La gouvernance mondiale, de toute évidence, ne fonctionne pas bien en l'état pour réguler la mondialisation dans sa phase néolibérale. C'est en particulier vrai de la régulation de l'économique et du financier. Une gouvernance pour une Terre Solidaire est-elle possible ? Si oui, comment ? Quelle place pour les territoires, du local à l'Etat-nation, aux grandes régions et au mondial ? Quelle articulation entre ces niveaux ?

3. La responsabilité de la personne

Face à ces enjeux, chaque personne est-elle responsable et peut-elle devenir actrice de changement ? L'Homme individu singulier ou membre du collectif Humanité ? Quelle place aux convictions dans ce processus ?

La préparation du colloque international et les textes intrants

Afin de nourrir la préparation du colloque international, pour chacun des thèmes, un responsable du CCFD-Terre Solidaire a produit un texte de réflexion et de propositions d'alternatives concrètes.

La première version de ces textes a été enrichie par les auteurs à partir d'échanges avec les membres du groupe de préparation du colloque et à partir d'un regard critique d'experts du sujet.

La problématique de chaque texte a servi d'intrant pour l'appel à propositions de contributions de chercheurs sur les sujets du colloque. Nous avons sélectionné les contributions les plus intéressantes, selon nous, et les avons portées sur le site web du CCFD-Terre Solidaire (espace colloque international).

Ces textes ont aussi servi d'intrants pour notre contact auprès des intervenants des tables rondes. Ceux-ci étaient invités à positionner leur intervention en réaction au texte lié à leur table ronde.

→ En préparation de la table ronde « Vers une économie au profit des Hommes »,

Xavier Ricard, directeur du partenariat international au CCFD-Terre Solidaire, présente « *Une utopie réaliste pour le CCFD-Terre Solidaire* ? ».

Après un diagnostic mettant en évidence une triple crise : du système capitaliste, écologique et énergétique, et de l'humanisme, Xavier propose une alternative globale basée sur « une autre économie » (l'économie sociale et solidaire) et la relocalisation de l'économie dans les territoires. Il propose aussi quelques étapes pour une transition vers cette autre économie : « l'économie verte » ou l'émergence de « pôles de civilisation » à l'échelon régional.

Dans cette transition, le dialogue avec les sociétés « traditionnelles » peut nous enseigner à reconsidérer la richesse, posture clé pour envisager un changement significatif.

→ En préparation de la table ronde « Gouvernance : vers un rôle nouveau des acteurs, des territoires et des Etats-nation »,

Catherine Gaudard, directrice du plaidoyer au CCFD-Terre Solidaire, aborde la question sous l'angle « *Droits humains et territoires ; les piliers d'une nouvelle gouvernance nationale* ».

Elle prend le temps de parcourir l'histoire de l'émergence de la gouvernance d'Aristote à la création des Nations Unies avant de porter un diagnostic sur le fonctionnement actuel de cette gouvernance. Elle dénonce particulièrement la démission des Etats face au secteur privé, financier en particulier.

Elle met à jour des avancées progressives dans la formulation des droits grâce aux Nations Unies et à l'influence des sociétés civiles.

Enfin, elle émet des propositions pour « une nouvelle gouvernance mondiale » : la construction des grandes régions, le réancrage de la gouvernance dans les territoires, la réforme des Nations Unies et des institutions financières internationales, la mise en œuvre effective du principe de subsidiarité et la participation des citoyens à la construction de cette « gouvernance rénovée ».

→ En préparation de la table ronde « Contribuons à l'épanouissement de l'Humanité, de la personne »

Guy Aurenche, président du CCFD-Terre Solidaire, pose la question « Qu'est-ce que l'Homme, que tu en prennes souci ? ».

Guy Aurenche, dans un premier temps, souligne que, selon lui, le CCFD-Terre Solidaire, comme toute ONG, doit oser le débat anthropologique. Pour remettre l'Homme au cœur de nos systèmes, encore faut-il savoir qui il est. Guy Aurenche le définit : homme solitaire et homme solidaire, autonome et dépendant, créature et créateur. Il affirme aussi que l'Homme n'existe que dans la relation à l'autre, dans l'altérité. Cette relation à l'autre peut être subie (dépendance) ou choisie (interdépendance) et créatrice. C'est cela le partenariat affirme-t-il.

Il affirme que cet Homme est responsable, capable de refuser l'inacceptable et, en réponse, créateur de propositions de solidarité.

Conclusion

On le voit à travers ces trois textes, le diagnostic est partagé : la phase néolibérale de la mondialisation provoque des dégâts énormes pour les peuples et est, aujourd'hui, en crise.

L'actuelle dérive du capitalisme, financiarisé à l'extrême, tient au fait que le capital est devenu son propre objet, une fin en soi et non plus un moyen de création de valeur, conjugué au travail. La crise financière et de la dette européenne que nous traversons en est l'une des conséquences.

La gouvernance à tous les niveaux est affaiblie par la diminution des Etats et des collectivités face au secteur privé. La croissance économique et l'argent sont les clés de voute de la gouvernance mondiale plutôt que les droits humains.

La prééminence de la pensée néolibérale façonne les relations humaines autour de la compétition dans une concurrence généralisée et autour d'un consumérisme sans fin.

Les trois auteurs portent aussi une espérance partagée : « Un autre monde est possible », « le probable n'est pas certain », « l'inattendu peut advenir ».

Les propositions portées par Xavier Ricard, Catherine Gaudard et Guy Aurenche se complètent.

Pour construire cet autre monde, il faudra actionner différents leviers :

- celui de l'économique, bien sûr ; sans lequel le développement n'est pas possible,
- celui de la gouvernance, et donc du politique, qui reste premier,
- celui de la responsabilité de chaque personne et de l'action citoyenne.

Ce n'est qu'en actionnant ces différents leviers (et bien d'autres ; le social par exemple) qu'un développement humain et solidaire, inscrit dans les défis contemporains, est rendu possible.

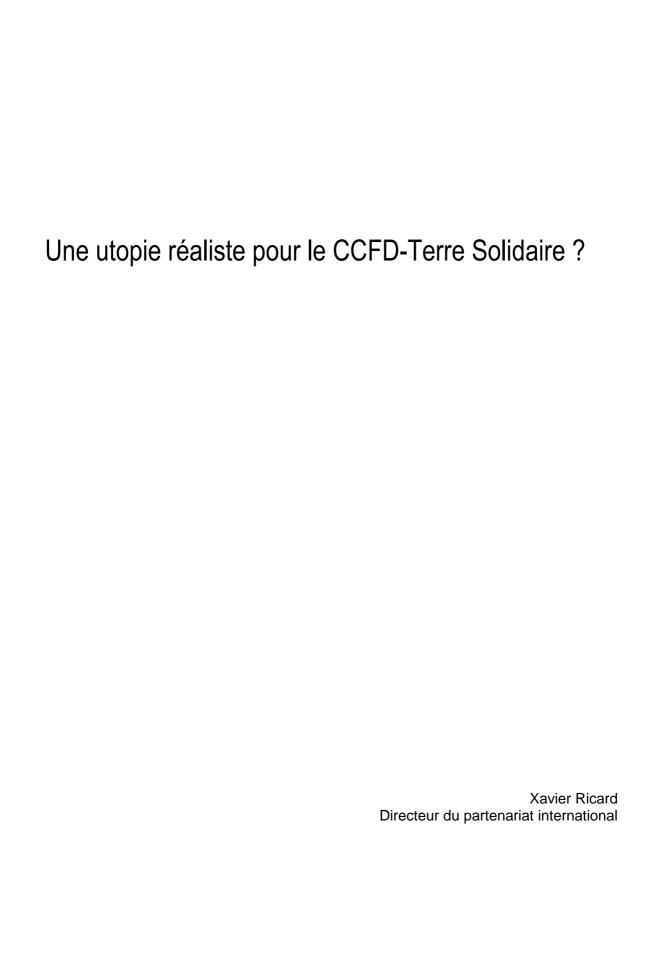
C'est à cet enjeu que veut s'atteler le CCFD-Terre Solidaire dans les années à venir!

SOMMAIRE

Une utopie réaliste pour le CCFD-Terre Solidaire ? 9

Droits humains et territoires, Les piliers d'une nouvelle gouvernance mondiale 49

Qu'est ce que l'homme, que tu en prennes souci ? 76



Préambule

L'heure est aux idées. Non pas aux idéologies (des idées qui se font passer pour le réel), non pas à l'Idée (unique, totalisatrice, et qui entendrait faire plier le réel sous sa loi), mais aux idées, travaillant à même le réel, l'interrogeant sans relâche pour en démêler les raisons, définissant les principes de la vie bonne, la vie digne d'être vécue.

En ce sens seulement, manipuler et être orienté par des idées, exige de vivre selon l'Idée. Cela ne veut pas dire vivre à la remorque d'une idée particulière, mais plutôt assigner au travail de l'Idée, de la pensée selon le Tout (et non pas selon les parties), le premier rôle¹. C'est être tendu vers l'Un (*uni-versus*), au-delà du divers, du particulier.

La réalisation historique de cette Idée est une tâche dont le CCFD-Terre Solidaire pourrait humblement prendre sa part, au côté de ses partenaires, à l'heure où l'humanité est, pour la première fois sans doute, à la fois consciente d'elle-même et confrontée à la menace de sa disparition. Tous les défis qui se présentent à elle en ce début de XXI^e siècle exigent qu'elle se constitue en acteur positif de sa propre histoire² : en un mot, que son existence traduise effectivement son concept. L'humanité est sommée de devenir l'Humanité, un sujet collectif auto-conscient, capable d'affronter les périls planétaires qui découlent mécaniquement de son inconscience.

L'apocalypse et l'Évangile ne sont pas de vains mots. La rivalité mimétique, la montée aux extrêmes, la concurrence généralisée pour l'accès aux ressources devenues rares, nous menacent d'apocalypse³. Nombreuses sont les voix qui s'élèvent pour réclamer un nouvel Évangile, une « annonce » susceptible de faire prendre corps à l'Homme⁴, littéralement : de lui donner un corps réel « aux dimensions de l'univers »⁵.

Cette annonce, il nous faut la chercher à même l'action, à mêmes les initiatives qui, ici ou là, tentent de façonner ce corps universel. À l'occasion de son cinquantième anniversaire, le CCFD-Terre Solidaire veut faire signe vers ce foisonnement d'entreprises, individuelles ou collectives, qui portent en germe l'humanité nouvelle, en laquelle il entend placer son espérance. C'est à l'aune de cette germination qu'il faudra juger du poids et de la résonance des propos que l'on lira ici. S'ils résonnent, ils échapperont au « rien » qui aujourd'hui plus que jamais, menace toute parole et toute action⁶, à la dissolution dans le vaste jeu des équivalences insensées⁷. Peut-être même (est-il permis d'espérer) nos propos deviendrontils signe des temps à venir. Alors seulement pourra-t-on dire à leur sujet qu'ils relevaient, en effet, d'une « utopie réaliste »⁸.

¹ Cf. Alain Badiou, 2009. Plutôt que d'Idée, Alain Badiou propose de parler d'idéation : le travail de l'idée, la dialectique chez Platon. Vivre selon l'idée, c'est ainsi se situer toujours dans le processus de l'idéation, par lequel de l'universel se fait jour.

² Cf. Patrick Viveret, Fayard, 2005

³ Cf. René Girard, 2007

⁴ Cf. Edgar Morin, 2007

⁵ Cf. Jean Giono, 1948. Ne s'agit-il pas en définitive de tenter une nouvelle fois de résoudre la tension entre le fini et l'infini, qui est constitutive de la tragédie humaine? On trouve de cette tension les échos chez Pascal ou Lévinas. Si résolution il y a, elle ne pourra consister qu'en un ajustement (comme on parle de résolution harmonique). C'est bien de dysharmonie et d'harmonie qu'il sera question dans les pages que l'on va lire.

⁶ Cf. Philippe Muray, Exorcismes spirituels, tome IV, repris dans Essais, 2010. Ce « rien » est d'autant plus incontestable que les sociétés sont aujourd'hui en proie au doute et au soupçon. Le système humain semble incapable de résoudre les problèmes qu'il a lui-même engendrés.

⁷ Cf. Alain Badiou et Alain Finkielkraut, 2010

⁸ Le terme est d'Edgar Morin.

Première partie : le diagnostic

Les sociétés contemporaines sont confrontées, simultanément, à une triple crise : la crise du système capitaliste, en tant que système d'allocation des ressources rares et de production des richesses ; la crise écologique (qui est, en substance, on le verra, une crise énergétique) ; et enfin, la crise de l'humanisme et de la fabrique des « sujets » individuels et collectifs capables d'affronter les enjeux du présent.

La crise du capitalisme

La société de marché

Il est désormais admis que le XX^e siècle a été témoin d'une « Grande Transformation », qui a vu le marché devenir l'élément organisateur des sociétés modernes. Le marché a cessé d'être cantonné à la sphère strictement économique, celle qui concerne l'échange de biens et services, pour devenir le mode, sinon exclusif, du moins principal et structurant, des relations sociales et politiques. Karl Polanyi, à qui l'on doit un essai décisif sur l'émergence de la « société de marché », y voit la conséquence naturelle du développement du capitalisme, en tant que système économique visant exclusivement à l'accroissement et à l'accumulation du capital, considéré comme facteur décisif dans l'appareil de production de richesses, et pour cette raison détenteur de la plus-value du travail⁹. Après s'être constitué en sphère autonome, le capital a fini par assujettir à ses lois l'ensemble de la vie sociale. Marx lui-même avait anticipé une telle évolution et prédit que le capitalisme, livré à lui-même, ne reconnaîtrait bientôt plus que la loi de l'universelle vénalité, où toute chose, matérielle ou immatérielle, pourrait être objet d'une valorisation marchande¹⁰.

Ainsi, l'extraordinaire épopée de la révolution industrielle, qui était grosse de promesses d'émancipation universelle, a-t-elle débouché sur une aliénation : de moyen mis au service de la création de « valeurs » dont la hiérarchie est socialement définie, le capital est devenu fin, a servi d'étalon de mesure de la valeur (dans la mesure où la réorganisation des rapports de production engendrée par la révolution industrielle a mécaniquement modifié la valeur des biens et des facteurs de production)¹¹, a même fini par orienter les préférences des agents économiques (en particulier des consommateurs) vers des « valeurs » nouvelles, dont la production était la plus rentable. Le capitalisme, obnubilé par le destin du capital, en a oublié celui des sociétés dont il promettait l'émancipation.

Cette évolution, funeste pour les sociétés comme (on le verra) pour la planète dans son ensemble, provient d'une double erreur d'appréciation. La première, que l'on doit à Adam Smith¹², consiste à avoir minimisé le rôle du travail dans la production de richesse, au profit du seul capital. Smith va même jusqu'à considérer « improductifs » tous les agents dont le travail ne se fixe pas sur un objet susceptible d'être accumulé et dont la valeur d'échange sera positive. Le domestique, le fonctionnaire, le juge, le magistrat, ne sont pas productifs. En revanche, l'ouvrier, l'artisan, sont productifs. Cette distinction, imparfaite, demeure prisonnière d'une définition étroite du processus de production, qui néglige les facteurs ou conditions sociales de la production (la stabilité juridique, l'entretien du patrimoine, la formation, la santé, etc.). Smith est prisonnier de sa fascination pour l'accumulation du capital, mais il entraîne à sa suite toute l'école classique et néo-classique, dont les raisonnements déterminent nos choix économiques actuels. On peut même aller jusqu'à dire que tout l'édifice de la science économique moderne repose sur le capital, le seul facteur de production considéré comme décisif. Cette priorité accordée au capital est en particulier déterminante dans notre système de comptabilité nationale et notre définition de la richesse. La deuxième erreur d'appréciation est imputable aux économistes néoclassiques (en particulier Walras et Pareto), qui ont pensé que le marché était seul arbitre des niveaux de

10 Cf. Hervé Kempf, 2009

⁹ Cf. Karl Polanyi, 1983

¹¹ Cf. Richard Heinberg, 2008

¹² Cf. Adam Smith, 1995

rémunération des différents facteurs de production, ou plutôt, que le marché était seul à même de traduire et d'équilibrer les préférences des individus rationnels, cherchant à maximiser leur utilité (c'est la théorie de l'équilibre général)¹³. On sait désormais qu'il n'en est rien : non seulement l'offre et la demande de travail ne s'équilibrent pas nécessairement à court terme (c'est la leçon de Keynes), non seulement le marché ne fonctionne efficacement qu'à condition qu'existent des agents capables d'anticiper correctement les évolutions économiques (en particulier les dépenses futures de consommation et d'investissement, ce qui place la question du traitement de l'information au cœur du fonctionnement des économies modernes¹⁴), mais en outre le marché est une instance de représentation imparfaite des préférences, pour la raison qu'il n'est pas une instance délibérative. S'il oriente les choix des agents, c'est mu par la seule logique de reproduction et d'accumulation du capital. Cette logique est érigée en loi naturelle, alors qu'elle ne concerne qu'un facteur de production. Le marché ne peut pas organiser de délibération collective concernant les fins que doit poursuivre la société, et moins encore arbitrer entre l'intérêt général et l'intérêt particulier. En démocratie, une telle délibération ne peut échoir qu'au peuple, d'où émane la souveraineté. L'Etat et la société organisée, doivent pouvoir définir ensemble les priorités en matière d'investissement, et orienter les préférences des consommateurs dans un sens conforme à l'intérêt général¹⁵.

De telles délibérations ont rarement été exemptes de conflits. L'encadrement du capitalisme par la société est le produit d'âpres luttes dont l'Etat-Nation fut, jusqu'au milieu du siècle passé, l'unique théâtre. Ce sont ces luttes qui ont permis de contenir le capitalisme dans les limites que lui fixait la société. Elles ont porté sur tous les aspects de la production et de l'échange : les conditions de travail, la rémunération des facteurs de production, la redistribution de la richesse au profit de la collectivité (nationale ou infranationale), etc. Le contrat qui fut ainsi passé entre le capital et le corps social permit non seulement de fournir un cadre stable pour le fonctionnement des économies industrielles, mais surtout d'accroître leur productivité 16. Cependant, le capital, entraîné par sa propre logique d'accumulation, qui exige des marchés toujours plus vastes, au sein desquels il est possible d'accroître la division du travail, de réaliser des économies d'échelles, d'améliorer l'allocation des facteurs de production, en vint à déborder le cadre des Etats-Nations, devenu trop exigu. Ce débordement, autorisé voire encouragé par les Etats-Nations, n'a dès lors plus connu de limites. Abandonné à sa logique propre, le capitalisme dispose à sa guise des facteurs de production (main-d'œuvre, ressources naturelles, capital matériel et immatériel)17. En jouant des différentiels de législations nationales, il impose (et obtient) un alignement sur la règle moins disante18.

Cette « libéralisation » fait progressivement sauter les verrous des politiques nationales, qui soumettaient l'usage des ressources nécessaires à la production à des contraintes, résultant de l'histoire et des équilibres politiques. Le politique semble précisément se dissoudre face au chantage qu'exerce le capital devenu omnipuissant : certaines clauses contenues dans bon nombre d'accords de libre-échange (par exemple, ceux que les États-Unis ont récemment signés avec plusieurs pays sud-américains), qui vont jusqu'à menacer les États de procès pour « rupture de la stabilité juridique » si des lois futures venaient contrarier les prévisions de croissance des entreprises, en témoignent. Les gouvernements, ayant renoncé à coordonner leurs politiques économiques, sont dorénavant soumis à la dictature du capital mondialisé. Il ne faut pas chercher ailleurs les raisons de la crise profonde que traverse la démocratie, dont on peut mesurer l'ampleur à la prolifération et au succès des démagogues, qui flattent le peuple en fixant son ressentiment sur ses cibles de prédilection (les élites,

¹

¹³ L'individualisation de l'analyse économique (l'économie classique s'intéressera désormais surtout à l'échelle micro) est même responsable d'une requalification épistémologique de la discipline économique, qui cesse d'appartenir au registre de la philosophie morale et politique (on parlait jusqu'à Walras d'Economie Politique) et se constitue en « science économique », prétendant au même degré d'universalité et de prédictibilité que la physique (en particulier chez Jevons).

¹⁴ Cf. Anton Brender, 1977

¹⁵ Cf. Dominique Méda ,2000

¹⁶ Cf. Anton Brender, op. cit.

¹⁷ Cette logique peut d'ailleurs, in fine, s'avérer contre-productive : les oligopoles détruisent les marchés, les comportements irrationnels des agents peuvent créer des conditions de crise systémique, etc. La maximisation du profit à court terme peut s'avérer non profitable à long terme.

¹⁸ Cf. Slavoj Žižek, 1997

l'administration, les étrangers), tout en abandonnant des pans entiers du patrimoine national, et jusqu'aux attributs de la souveraineté (à commencer par la monnaie) aux intérêts privés¹⁹. La réalité de la défaite (du politique, de la mémoire, du territoire), camouflée sous la rhétorique du sursaut et de la « révolution nationale » : n'est-ce pas là l'essence même du pétainisme ²⁰? La montée des populismes en Europe nous rappelle curieusement un air d'entre-deux guerres. Aux Suds, dans les pays où le capitalisme trouve avantage à s'installer, la privatisation des ressources est habillée de « développement », ce qui autorise tous les excès, au profit d'une élite souvent formée à l'école idéologique du colonialisme.

Déterritorialisation

Plus encore que le politique, l'économie-monde dissout les territoires. L'alliance entre une société et son environnement immédiat, la domestication, ou plutôt la « socialisation » de la nature par des générations d'individus²¹, qui ont détourné les écosystèmes à leur profit tout en s'efforcant (du moins jusqu'à la récente explosion démographique), d'en restaurer les équilibres, tout cela est tenu pour rien par le capitalisme mondialisé. Disposant à sa quise des facteurs de productions, il force la spécialisation de territoires et de pays entiers, en ne retenant au titre des « avantages comparatifs » qu'une ou deux activités profitables au détriment de toutes les autres. Ce phénomène de spécialisation, et ses conséquences dévastatrices sur les paysages et les sociétés, n'est certes pas nouveau. Il est contemporain de l'émergence d'un système économique mondialisé, au XVIe siècle. Aucun pays n'en fournit plus criante illustration qu'Haïti, première colonie espagnole outre-Atlantique, ballottée depuis la conquête par les caprices de l'économie mondiale, qui la destinait tantôt au sucre, tantôt à l'indigo, tantôt au café, tantôt aux bois précieux, etc. De ces revers, de ces excès (dénoncés dès la fin du XVIII^e par les agronomes et les botanistes, dont les disciplines étaient alors en voie de constitution²²), l'île a conservé la marque douloureuse, jusque dans les zones les plus reculées. Des paysages pré-coloniaux, que les Arawaks avaient façonnés progressivement aux marges de la forêt tropicale originelle, rien ne subsiste. Les derniers paysages stabilisés (le fin réseau des exploitations de café dans les Mornes) ont été emportés par la déferlante libérale des années 80, laquelle, après avoir ruiné les caféiculteurs, a voué Haïti à l'industrie d'assemblage textile, qui emploie à Port-au-Prince des dizaines de milliers de réfugiés des campagnes, en échange de salaires misérables²³. Ainsi, la première aventure coloniale avait-elle, pour son coup d'essai, fixé la limite extrême de déstructuration et de déterritorialisation d'une économie, qu'aucune entreprise postérieure ne parvint à égaler, mais dont toutes, indirectement, s'inspirèrent.

Le sort d'Haïti en effet, premier territoire entièrement dépendant de la conjoncture économique mondiale et d'intérêts allogènes, préfigurait celui d'autres colonies (quoi que, conservant une partie de leur population d'origine, elles fussent encore capables d'entretenir un système économique local auto-centré), puis, par un effet de retour de balancier, celui que connaissent à leur tour les anciennes métropoles coloniales. Le décentrement économique, inauguré par la conquête des Indes au XVIe siècle, n'a fait que s'accélérer avec la mondialisation, dont témoignent les flux de marchandises et de capitaux, beaucoup plus importants aujourd'hui qu'ils ne l'étaient au XVIe siècle. Ce décentrement anéantit les territoires, au profit d'une économie uniforme, où les modes de production et de consommation ne diffèrent plus que relativement à leur position dans le vaste réseau des échanges²⁴. Même la diversité culturelle, exploitée par les industries culturelles, devient le substrat d'une activité économique standardisée (comme en témoigne l'émergence d'une culture « métisse » mondiale).

^{..}

¹⁹ Cf. les rapports de la CEPAL sur la transition démocratique en Amérique Latine.

²⁰ Cf. Alain Badiou, 2008

²¹ Le terme «socialisation de la nature » est employé avec bonheur par Philippe Descola, pour décrire le système de représentations et d'usages de la nature en vigueur chez les Achuar (Equateur). Cf. Philippe Descola, 1986

²² Cf. André-Marcel d'Ans, 1987

²³ Sur ce sujet, on lira l'admirable livre qu'André-Marcel d'Ans a consacré à Haïti : Haïti, paysage et société.

²⁴ Selon les mots de Théodore Levitt, théoricien du marketing, « les différences dues à la culture, aux normes, aux structures, sont des vestiges du passé. [...] La convergence, tendance de toute chose à devenir comme les autres, pousse le marché vers un communauté globale », cité par Armand Mattelart, *Histoire de l'utopie planétaire. De la Cité prophétique à la société globale*; Paris : La Découverte, 2000, p. 357.

Les conséquences de cette déterritorialisation sont potentiellement catastrophiques. Non seulement la spécialisation des territoires les rend plus vulnérables aux crises systémiques (qui elles, deviennent de plus en plus probables, à mesure que les interconnexions s'étendent et que le pilotage du système devient plus complexe²⁵), non seulement cette spécialisation introduit des asymétries de revenus que l'idéologie de la mondialisation entend faire passer pour naturelles²⁶, mais en outre elle repose sur le postulat que la nature et les sociétés sont un substrat inerte sur lequel l'activité économique (le capital), ontologiquement disjointe, doit croître et se développer. L'histoire, les sciences naturelles, l'ethnologie, nous montrent qu'il n'en est rien, et que les sociétés historiques ont élaboré, en lien avec leur environnement, une organisation (pour ne pas dire un organisme) aux parties liées.

Au demeurant, ce qui rend le mouvement manifeste, ce n'est pas tant sa nouveauté (nouveau, il ne l'est pas, on l'a dit²⁷), que son accélération. La révolution industrielle a en effet donné une tout autre portée à un phénomène d'imbrication des économies qui avait débuté dans l'Antiquité²⁸ et adopté une dimension mondiale au XVI^e siècle. Le moteur à vapeur, puis à explosion ont raccourci les distances et permis d'étendre la portée géographique des filières et des marchés ; l'industrie chimique a diversifié la gamme des matériaux servant de substrat à la production industrielle, et dissocié la production de ces substances de l'extraction des ressources (pétrole et charbon, principalement) qui en fournissaient la matière première.

Avec la révolution informatique, que l'on peut à bon droit comparer, par ses conséquences, à la révolution industrielle, le phénomène de déterritorialisation a pris une ampleur vertigineuse. L'informatisation des processus de production, adossée au progrès de la cybernétique et de la robotique, a permis non seulement un accroissement proprement phénoménal de la productivité du travail²⁹, mais surtout facilité la réplication du processus de production en tout point du globe, avec le concours d'une proportion réduite de main-d'œuvre qualifiée. La révolution informatique a donné naissance à la société « organisationnelle », structurée autour de procédures standardisées, reproductibles à l'infini³⁰.

Financiarisation

Ainsi projetée sur sa lancée, à un rythme de plus en plus accéléré, couvrant chaque région du monde de son ombre, la « mégamachine » capitaliste semble incapable d'arrêter sa course, d'atteindre son but et de s'y tenir. Son but (la satisfaction des préférences des individus-consommateurs, l'emploi, la croissance, etc.), elle manque de l'atteindre et le dépasse tout à la fois. Autrement dit, elle rate toujours sa cible. Tout nouveau profit est menacé de se convertir en perte, toute innovation est menacée d'obsolescence, toute démarche singulière de copie. Toute activité économique (et bientôt, peut-être, toute forme de vie) étant soumise à la concurrence, il n'est plus de secteur ou d'entreprise qui ne soit à l'abri d'une « manœuvre » (comme on dit dans le langage militaire) qui en ruinerait les profits. La précarité, l'incertitude, deviennent le lot des économies modernes.

26 Cf. Roland Barthes, 1957: « En passant de l'histoire à la nature, le mythe [ou l'idéologie], fait une économie : il abolit la complexité des actes humains, leur donne la simplicité des essences, il supprime toute dialectique, [...] il organise un monde sans contradictions parce que sans profondeur, un monde étalé dans l'évidence »

²⁵ Cf. Paul Virilio sur la crise systémique et l'accident «total ». Les anticipations des volumes de production et de demande globales, pour chaque produit donné, deviennent un enjeu déterminant : elles orientent des stratégies de couverture de risque (produits dérivés, constitution de stocks), qui, à leur tour, encouragent les comportements spéculatifs.

Cf. Yves Simon, 1994

Cf. aussi Armand Mattelart, op. cit. p. 315.

²⁷ Armand Mattelart rappelle ce discours de Salvador Allende, prononcé à l'ONU en 1972 : « Les marchands n'ont pas de patrie. La terre où ils vivent n'est pas pour eux une attache. Tout ce qui les intéresse, c'est où ils puisent leurs profits... Cette phrase n'est pas de moi, elle est de Jefferson. Mon pays est en butte à des forces qui agissent dans la pénombre, sans drapeau, mais munies d'armes puissantes et postées aux postes stratégiques les plus divers », in Mattelart, op. cit., p.326.

²⁸ Voire même, si l'on en croît les recherches des archéologues, à l'époque paléolithique.

Cf. Claude Lévi-Strauss, 2001

²⁹ Cf. Hervé Kempf, 2009

³⁰ Cf. Armand Mattelart, op. cit. p. 311 sq.

La crise financière récente (et dont nous ne sommes pas encore sortis) en est le symptôme éclatant. Cette crise est étroitement liée à la révolution technologique que nous venons de décrire. La financiarisation de l'économie mondialisée est en effet la conséquence logique de l'interdépendance économique et de la nécessité impérieuse de couvrir des risques accrus³¹. Cette financiarisation tire en outre parti d'un double mouvement. D'une part, l'existence d'une épargne accumulée considérable, en provenance principalement des pétromonarchies du golfe persique et des économies émergentes de l'Asie du Sud-est, dont les liquidités, issues du développement exponentiel des exportations (de pétrole pour les unes, de produits manufacturés pour les autres) n'ont pas été absorbées par l'investissement ou par la consommation interne. D'autre part, une stagnation des revenus des économies occidentales, du fait précisément de la concurrence nouvelle des industries émergentes et de leur corollaire, la désindustrialisation de la plupart des nations européennes et d'une partie des États-Unis, la pression à la baisse sur les salaires et le déséquilibre croissant, dans le partage de la valeur ajoutée, entre le travail et le capital. Cependant, la demande des ménages de ces pays étant absolument nécessaire au maintien de l'emploi tertiaire (devenu principal secteur employeur) et à la croissance mondiale, certains gouvernements (notamment les États-Unis et la Grande Bretagne) se sont employés à leur faciliter l'accès au crédit. Le surendettement des ménages, que l'on constate notamment dans ces deux pays, n'est donc pas un accident conjoncturel : il a été sciemment encouragé pour soutenir la croissance³². Il a même fait pendant, aux États-Unis, au déficit structurel de la balance des paiements (sans conséquence sur le plan monétaire du fait du statut particulier du dollar, principale monnaie d'échange et de réserve internationale), qui relève du même phénomène de surendettement chronique. Le secteur bancaire international, totalement interconnecté, a progressivement absorbé des titres bancaires dont la valeur était douteuse, car ils reposaient pour partie sur des crédits très risqués et volatiles. Il aura suffi de la faillite d'une banque spécialisée dans le crédit immobilier à haut risque (les fameuses « subprimes ») pour que l'ensemble du système bancaire s'en trouve affecté.

On peut chercher à prévenir une nouvelle crise financière en renforçant la transparence des opérations de crédit, en réduisant la complexité des produits dérivés, en fragmentant davantage les marchés financiers pour empêcher toute contagion systémique, en accroissant le ratio fonds propres/encours de prêts de facon à accroître la solvabilité des banques et réduire leur exposition aux risques, en renforçant le contrôle de l'État sur les opérations bancaires... Il v a encore beaucoup à faire dans ce domaine : régulation des échanges de produits dérivés (notamment ceux qui ont pour base des « commodities » agricoles), enregistrement des opérations de gré à gré, etc. 33. Cependant, la récente crise de la dette souveraine grecque montre bien que les crédits immobiliers « toxiques » ne sont pas seuls en cause. Comme les ménages outre-Atlantique, comme les États-Unis, la Grèce (le Royaume Uni, l'Irlande, l'Italie...) finance sa croissance à crédit, puisqu'elle ne peut jouer de différentiels de taux de change pour garantir sa compétitivité, ni n'est autorisée à protéger son marché intérieur contre des importations de marchandises dont elle eut pu assurer la production sur son sol. Ainsi, la crise grecque est un nouvel exemple des conséquences désastreuses du surendettement public et privé – destiné de surcroît, non pas à financer de l'investissement dans des activités d'avenir, mais à soutenir la dépense de biens de consommation courante – dans les économies occidentales, dont l'activité n'est plus capable de soutenir à elle seule la croissance et de dégager des excédents d'épargne de façon à financer l'investissement productif.

Elle illustre également la part croissante des comportements spéculatifs dans le fonctionnement du système financier. Les attaques concertées des marchés contre des dettes souveraines ne sont pas nouvelles (que l'on songe par exemple à celles qu'avait subies, en 1994, le jeune gouvernement de l'ANC au moment où il s'apprêtait à mettre à

³¹ Ainsi, les produits dérivés sont initialement créés pour assurer les acteurs économiques contre un risque (évolution des cours ; taux de change ; etc.). Mais l'échange non régulé de ces produits dérivés sur des marchés secondaires où interviennent des spéculateurs dessert en réalité les acteurs de l'économie réelle : accroissement de l'instabilité et de la volatilité (exemple des marchés de produits agricoles à terme).

³² Cf. Tim Jackson, 2009

³³ La réforme des institutions financières récemment adoptée par le sénat américain va dans ce sens

exécution son programme de nationalisations³⁴), mais elles avaient jusqu'à présent concerné surtout des pays pauvres ou à revenu intermédiaire. Ces attaques visent à préserver la valeur des actifs financiers des porteurs de titres de créances, en obligeant les gouvernements à modifier leurs politiques économiques à leur profit (par exemple, à employer en priorité les recettes fiscales au remboursement de la dette, en réduisant la part des dépenses de fonctionnement ou d'investissement).

Mais ces attaques, pour spectaculaires qu'elles soient, ne constituent qu'une part minime de l'activité spéculative. Le décrochage gigantesque, et croissant, entre les transactions financières et les transactions de biens et services³⁵, s'explique en grande partie par la part des comportements spéculatifs. Les transactions à court, voire à très court terme, représentent une part importante de l'activité commerciale des banques. Les profits enregistrés sur ces transactions sont énormes, du fait non pas tant du taux de profit que des volumes de transactions en jeu. Ces transactions sont de plus en plus informatisées et automatisées, les « positions » sur les marchés étant prises par applications d'algorithmes à la complexité croissante, qui traitent des milliards d'informations et parviennent, par exemple, à identifier les valeurs seuil de tous les opérateurs économiques, à un instant *T* donné, de façon à ajuster l'offre à ces valeurs seuil³⁶. Ainsi, non seulement la spéculation accroît les profits des créanciers (au détriment des débiteurs), mais elle détourne les banques de leur mission de financement de l'investissement productif (notamment sous forme de prêts à long terme³⁷), au profit d'une activité de très court terme dont le niveau potentiellement élevé de rentabilité compense le caractère aléatoire et risqué.

La financiarisation de l'économie est-elle le stade ultime du capitalisme mondialisé? En exacerbera-t-elle les contradictions jusqu'au point de bascule vers une économie post-capitaliste? Cette thèse, encore marginale il y a quelques années, gagne des adeptes. De plus en plus d'économistes s'interrogent ouvertement sur la maladie financière du capitalisme³⁸, et sa nécessaire mutation³⁹. Cependant, les contradictions du système économique actuel, et leur caractère insoutenable, font de moins en moins mystère. De « stagdéflation »⁴⁰ à « stagboom »⁴¹, fleurissent les néologismes pour décrire les effets de la financiarisation sur les économies européennes : un faisceau de phénomènes dont la simultanéité est incompatible avec les théories de l'économie classique. Ainsi, la refonte du système économique passera-t-elle aussi nécessairement par une refonte de la théorie économique.

La crise écologique

L'énergie

Peut-être cependant les mutations du capitalisme ne sont-elles pas l'enjeu essentiel. Sousjacente au capitalisme, la crise écologique s'inscrit dans une temporalité plus longue, et nous met aux prises avec un facteur de production autrement plus fondamental que le capital, à savoir l'énergie. Nous entendons ici par ce terme, non seulement l'énergie au sens habituel du terme (celle qui permet à un « travail » physique de s'opérer) mais l'énergie en un sens plus fondamental : la quantité d'information, ou d'ordre, contenue dans un agrégat de

35 Patrick Viveret donne les chiffres suivants : « le commerce mondial représente chaque année 8000 milliards de dollars. Mais les seules transactions de change (pour l'essentiel la spéculation sur les monnaies) s'expriment par le chiffre faramineux de 1174 milliards de dollars par jour, sans compter la part spéculative des achats et ventes d'actions et d'obligations. Cela veut dire que plus de 98% des transactions journalières ne correspondent pas à des échanges de biens et de services réellement existants » (2005, p. 239).

38 Cf. Jean-Luc Gréau, 1998. On notera au passage que Schumpeter, en son temps, accusait déjà la finance de saper l'esprit entrepreneurial nécessaire au capitalisme, et présageait sa fin.

³⁴ Cf. Naomi Klein, 2008

³⁶ Avec le risque supplémentaire que les modèles issus d'un traitement de l'information par des programmes engendrent des comportements moutonniers et élèvent le niveau des risques systémiques

³⁷ Cf. Anton Brender, 2009

³⁹ Cf. Jean-Michel Servet, 2010; Tim Jackson, 2009; Christian Arnsperger, 2010; Daniel Cohen, 2009; Pierre Calame, 2009

⁴⁰ Une stagnation qui s'accompagne en même temps d'une déflation. Cf. Jean-Luc Gréau, op. cit.

⁴¹ Une stagnation générale de l'économie qui s'accompagne en même de temps de phénomènes de « boom » spéculatifs dans certains secteurs seulement. Cf. Jean-Michel Servet, op. cit.

matière (en particulier, n'importe quelle ressource naturelle). Cette quantité d'information permet en particulier de distinguer, on le verra, deux natures différentes d'énergie : l'énergie libre, et l'énergie liée⁴².

L'essor des sociétés industrielles, que l'on a jusqu'ici caractérisées par leur mode d'organisation économique prédominant (le capitalisme), ne peut en effet s'interpréter que sur fond de révolutions technologiques et d'accès à une source abondante d'énergie à faible coût, issue de la fossilisation de matière organique : les hydrocarbures (charbon de terre, gaz naturel, pétrole). Richard Heinberg a, dans un livre récemment traduit en français⁴³, retracé admirablement cette histoire, qui a vu s'étendre progressivement sur la planète l'empire de l'espèce humaine, au détriment de toutes les autres. Les conquêtes de l'espèce humaine, obtenues par la combinaison de 5 stratégies élémentaires (appropriation des ressources à son usage exclusif, innovation technologique - production d'outils, spécialisation, élargissement de l'emprise géographique, extraction), ont progressivement, au fil des siècles, créé les conditions préalables de l'explosion démographique contemporaine. À chaque stade de développement toutefois, la saturation des ressources locales a exigé de lever des contraintes en réduisant, par divers procédés, les marges de reproduction des écosystèmes naturels. Si ces derniers parvenaient, à la suite de ces bouleversements, à retrouver un équilibre, c'était au prix d'un appauvrissement de leur diversité, et à la condition d'une auto-régulation disciplinée des sociétés humaines, dont certaines nous fournissent d'admirables exemples⁴⁴. La recomposition d'un tel équilibre homéostatique prend cependant beaucoup de temps. Une telle recomposition est devenue impossible avec la révolution industrielle, dont le propre est la vitesse 45. Or, cette vitesse résulte de l'utilisation, soudaine et massive, des hydrocarbures, dont la découverte a inauguré une « parenthèse » très brève dans l'histoire humaine, mais dont l'éclat nous aveugle à tel point que nous sommes incapables d'en évaluer les conditions et d'en accepter la fin prochaine. Intense et brève, la révolution industrielle s'apparente à une fulgurance.

La libération sans précédent d'énergie issue de la combustion des matières fossiles nous a permis d'étendre considérablement notre emprise (notre portée) et notre capacité de ponction sur les écosystèmes. Le fond des mers, les ciels, les étendues vierges de prairies du Midwest américain, les savanes africaines, sont devenus accessibles aux citoyens industrieux de l'Occident. L'arraisonnement du monde s'est accompagné d'une occidentalisation du monde⁴⁶, à mesure que les sociétés pré-industrielles s'enchâssaient étroitement dans le système de production et de circulation des marchandises de l'économie-monde, centrée sur les métropoles industrielles (et bientôt post-industrielles) occidentales. Le coût d'extraction des énergies fossiles était jusqu'à présent dérisoire comparé au déchaînement productif, au surcroît d'activité, qu'elles permettent. En étendant l'emprise de l'humanité sur la matière, grâce à la production en masse d'outils de classe D (« les outils ayant besoin d'une source d'énergie externe - i.e. non humaine - pour leur fabrication et exploitant ou utilisant une source d'énergie externe »47), l'énergie a doté l'homme d'un exo-corps, qui en a centuplé la puissance. Quelle que soit l'efficacité énergétique des économies occidentales (il existe sur ce point de grandes variations, les États-Unis étant la nation la moins économe de ressources naturelles et d'énergies), chaque citoyen du premier monde est un seigneur ayant à son service, à toute heure du jour ou de la nuit, des dizaines, voire des centaines d' « esclaves énergétiques »48. La croissance des économies occidentales (et à leur suite, des autres économies de la planète) se résume donc, notamment depuis la révolution industrielle, à une formidable croissance de la quantité

-

⁴² Cf. Nicholas Georgescu Roegen, 2006

⁴³ Pétrole : la fête est finie. Avenir des sociétés industrielles après le pic pétrolier. Paris : éditions Demi-Lune, 2008.

⁴⁴ Heinberg cite le cas remarquable des aborigènes australiens, qui après avoir profondément bouleversé leur milieu, parvinrent à vivre en parfaite symbiose avec lui, dans un nouvel état stationnaire où les modifications introduites par l'homme et par la nature avaient égale part. On pourra aussi trouver d'autres exemples (les sociétés traditionnelles de Papouasie Nouvelle-Guinée, les îliens de Tikopia dans le Pacifique Sud, etc.) dans l'ouvrage de Jared Diamond, *Effondrement* (Paris : Gallimard, Essais, 2009).

⁴⁵ Cf. Charles Baudelaire, « Le peintre de la vie moderne »

⁴⁶ Cf. Serge Latouche, 2005

⁴⁷Cf. Richard Heinberg, op. cit. p. 42.

⁴⁸ Quantité totale d'énergie disponible / habitant rapportée en équivalent temps/homme, sur la base d'en rendement d'1/20 de cheval-vapeur de chaudière états-uniens par jour et par homme. (cf. Richard Heinberg, op.cit. p. 47).

d'énergie/matière disponible par habitant (EM/hab)⁴⁹. Capable de manipuler la matière dans des proportions bien plus importantes que ne l'autorisaient les méthodes pré-industrielles (par transformation de l'énergie humaine, animale, hydraulique ou éolienne), l'homme, tel Prométhée, semblait avoir arraché aux Dieux le secret de la toute-puissance.

Pillage et déchets

Fort de cette puissance nouvellement acquise, homo economicus⁵⁰ a soumis la planète au pillage. On ne compte plus les rapports qui alignent la froide réalité des faits : les ressources halieutiques épuisées⁵¹, les stocks étant ponctionnés à des rythmes supérieurs à leur renouvellement; la disparition accélérée des espèces animales sauvages, en raison principalement de la destruction de leurs habitats (notamment les forêts primaires), les perturbations des cycles hydrologiques, en particulier dans les régions arides et semi-arides, du fait de l'usage intensif de l'eau pour les activités agricoles ou industrielles (notamment l'extraction minière ou le tourisme), qui favorisent la salinisation (en particulier dans les plaines irriguées en milieu aride, en Inde ou en Australie par exemple), la désertification (dans les zones arides dont le sous-sol se dessèche: Sahel, Proche Orient, Inde du Nord, etc.) ou au contraire les inondations (lorsque l'urbanisation contrarie le régime des écoulements de surface et des infiltrations)⁵². Partout en effet, l'urbanisation accélérée perturbe radicalement les cycles écologiques : en France, elle soustrait aux écosystèmes une surface équivalente à un département français par an. Cette surface est ainsi empêchée de contribuer à l'activité photosynthétique et à la reconstitution du capital énergétique d'origine organique.

Ce pillage ne semble pas devoir connaître de limites : en effet, l'accroissement de la quantité d'énergie et de matière disponible/habitant (EM/hab) relève d'une véritable course, toute hausse du numérateur étant immédiatement suivie d'une hausse du dénominateur : ainsi, les gains de productivité sont-ils en partie compensés par l'augmentation spectaculaire du nombre d'habitants (de 1 à 6 milliards d'individus en deux siècles).

L'évolution de ce ratio présente cependant de fortes disparités selon les pays. Il a crû de facon très rapide dans les pays industrialisés (grâce à la prise de contrôle des ressources naturelles au niveau mondial) et émergents, alors qu'il stagnait ou augmentait beaucoup plus lentement dans les pays à faibles revenus⁵³. Cette croissance spectaculaire n'a pas, pour autant, freiné le rythme d'extraction des ressources au profit des nations « développées » (c'est-à-dire où le ratio EM/hab, indirectement mesuré par le ratio PIB/hab est le plus élevé). Tandis que ces nations consacraient une part significative de leurs surplus agricoles et industriels à l'accroissement démographique mondial (sous forme de vente de produits alimentaires ou manufacturés), elles encourageaient par ailleurs la demande intérieure en produits manufacturés et en services, de telle sorte que la croissance (rapportée en croissance du PIB/hab) ne fut pas entravée. En outre, en diffusant à l'échelle mondiale des modèles de consommation stéréotypés, ces nations élargissaient constamment le marché pour de nouveaux biens et services, dont la possession relève d'un impératif « mimétique », auquel toutes les régions du monde ont fini par succomber. Ainsi, la croissance démographique et la rivalité mimétique, associées au rêve prométhéen d'une libération totale de l'homme (qui s'affranchit, grâce au progrès technique, des contraintes de la matière), entraînent-elles la consommation des ressources sur la voie d'une croissance exponentielle, incompatible avec leur finitude.

⁴⁹ Cf. Joseph Tainter, 1988

Cf. Leslie White cité par Claude Lévi-Strauss (« Race et histoire », in Anthropologie Structurale 2. Paris : Plon, 1996: 404).

⁵⁰ Cf. Herbert Marcuse, 1968

Cf. Michel Griffon in Projet, juillet 2010

⁵¹ En 2003, les trois quarts des réserves halieutiques mondiales évaluées par la FAO (organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture), étaient à 52 % complètement exploitées, à 16 % surexploitées et à 8 % épuisées.

⁵² Cf. Hervé Kempf, 2009

⁵³ Il ne faut pas croire cependant que les dégradations environnementales soient uniquement le fait du capitalisme industriel. Dans de nombreux pays du Sud, la transformation des modes de production (notamment la sédentarisation, dans des régions autrefois habitées par des populations nomades ou semi-nomades), les conflits et les déplacements forcés de population, l'exode rural, l'accroissement démographique, etc. ont également des impacts immenses sur l'environnement.

Cette course est particulièrement observable dans le domaine énergétique. Tandis que l'économie-monde s'approche (ou a dépassé) le pic pétrolier⁵⁴, les efforts nécessaires pour extraire du sous-sol ou des sables et schistes bitumineux les hydrocarbures encore récupérables vont engloutir des sommes d'argent de plus en plus importantes, avec des rendements de plus en faibles (un ratio d'énergie nette⁵⁵ de plus en plus faible, voire inférieur à 1). L'impact environnemental et humain de ces efforts sera en outre considérable⁵⁶. La recherche d'alternatives aux hydrocarbures n'est pas aisée : aucune des alternatives disponibles (de l'éolien au solaire en passant par le nucléaire et la biomasse) ne permet, dans l'état actuel de nos connaissances, d'atteindre les rendements énergétiques des hydrocarbures classiques. Aussi, les besoins d'énergie d'une économie mondiale en croissance entraînent-ils une accélération de toutes les formes d'extraction et d'exploitation énergétique : centrales hydroélectriques géantes (barrage des Trois Gorges en Chine, multiplication des projets de barrages dans le piémont amazonien, etc.), centrales nucléaires, réouverture d'anciennes mines de charbon, bois, etc.

La ponction n'est pas seule en cause. Avec la ponction, augmentent les déchets. Parmi ces déchets, on peut ranger, outre ceux provenant de l'activité industrielle et agricole (notamment les pollutions aux pesticides et aux engrais azotés, les déchets de matières plastiques, etc.), les déchets nucléaires (dont le traitement est de plus en plus complexe à mesure que les centrales recyclent une partie de leur combustible nucléaire57), et les rejets de CO2 et d'autres gaz à effet de serre dans l'atmosphère. Le réchauffement climatique est en effet directement proportionnel à la teneur en carbone de l'atmosphère (mesuré en ppm : particules de carbone par millions de particules contenues dans un volume d'air atmosphérique). L'augmentation exponentielle du taux de carbone présent dans l'atmosphère (de 120 ppm au début du XIXe siècle à 379 ppm actuellement)58, et sa traduction en termes de réchauffement global sont devenues des enjeux majeurs. La lutte contre le réchauffement climatique n'exige rien moins que la réduction absolue (et non plus relative) des émissions de gaz à effet de serre d'ici 205059 : une telle réduction absolue ne peut être obtenue qu'au prix d'une transformation radicale de la nature même de l'activité économique, qui doit renoncer à la croissance entendue au sens de croissance du ratio EM/hab, au profit d'une conception de l'activité économique et de la croissance radicalement différentes.

La théorie de la croissance remise en cause

Une telle modification dans notre conception de la notion de « croissance » n'est certes pas aisée. La théorie économique classique, née avec la révolution industrielle, ne nous a pas préparés à considérer notre économie sous l'angle de sa dépendance aux ressources naturelles limitées et à la reproduction des écosystèmes naturels. Et pourtant, nous savons depuis les travaux pionniers de Nicholas Georgescu Roegen que la théorie économique classique est fondamentalement fausse, en ce qu'elle repose sur un modèle mécaniste circulaire (le cycle production – épargne → consommation – investissement) qui tient pour infinies les ressources matérielles et l'énergie⁶⁰. Or, la quantité d'énergie libre (l'énergie utile pour la vie et les activités humaines) disponible sur Terre est limitée. En outre, cette énergie n'est pratiquement pas recyclable (tout transfert d'énergie libère une certaine quantité

⁵⁴ De l'avis de la plupart des experts géologues cités par Heinberg, nous avons probablement déjà franchi le pic pétrolier (niveau maximum de production de pétrole / an). Ce moment est situé, selon les spécialistes, entre 2006 et 2016.

⁵⁵ L'énergie nette mesure la quantité d'énergie disponible/ la quantité d'énergie nécessaire à l'extraction - production du combustible. On parle de Retour d'Energie sur Energie Investie, soit REEI. Ces ratios sont de plus en plus faibles pour les hydrocarbures classiques. Les énergies renouvelables ne présentent, dans le meilleur des cas, que des ratios 10 fois inférieurs à ceux auxquels parvenait le pétrole à l'époque des grandes découvertes de champs pétrolifères (dans les années 40). Un ratio inférieur à 1 signifie que, au terme du processus de production d'énergie, l'énergie disponible est inférieure à celle que l'on a dépensée pour l'obtenir. Cf. Richard Heinberg, op. cit., pp. 212

⁵⁶ Pour satisfaire la demande mondiale actuelle en pétrole, le traitement des schistes bitumineux de l'Alaska entraînerait la création d'un lac de déchets toxiques de la taille du Lac Ontario au Canada..

⁵⁷ Cf. Hervé Kempf, op. cit. 58 Quatrième rapport du GIEC, 2007 : Les concentrations atmosphériques de CO2 atteignaient 379 ppm en 2005. La valeur la plus

probable de la concentration totale d'équivalent-CO2 pour tous les GES à longue durée de vie s'établissait à 455 ppm environ en 2005, tandis que la valeur correspondante incluant l'effet net de l'ensemble des agents de forçage anthropique était de 375 ppm. 59 « Absolute découpling » : cf. Tim Jackson, 2008

⁶⁰ Cf. Nicholas Georgescu Roegen, 2006

d'énergie liée, inutilisable). Cette énergie liée, dénommée entropie par la thermodynamique, s'accroît naturellement dans tout système isolé (c'est-à-dire hermétiquement clos sur luimême, ne recevant pas de transfert d'énergie ou de matière de l'extérieur) : c'est la deuxième loi de la thermodynamique, dite loi de l'entropie.

La Terre est un système, non pas isolé, mais quasi fermé : à de très rares exceptions près, ses seuls échanges avec l'extérieur sont des échanges énergétiques⁶¹. L'essentiel de l'énergie disponible sur Terre provient du soleil. Les seuls organismes capables de tirer profit directement de cette énergie, c'est-à-dire, littéralement, de s'en nourrir (en la combinant aux minéraux inertes, au carbone et à l'azote présents dans l'atmosphère) sont les plantes, qui, pour cette raison, méritent seules le beau nom d'autotrophes (qui produisent elles-mêmes la nourriture nécessaire à leur survie). Les plantes convertissent l'énergie solaire en énergie chimique⁶², qui devient dès lors, sous cette forme secondaire, disponible pour toutes les autres espèces vivantes (herbivores, carnivores primaires, secondaires et tertiaires, charognards et détritivores, etc.). Ainsi, en dépit de la quantité quasiment infinie (du moins à l'échelle des temps historiques) d'énergie solaire disponible, son utilisation par les organismes vivants repose exclusivement sur l'activité photosynthétique des plantes, qui cependant puisent dans un stock limité de matière minérale pour alimenter leur croissance. L'homme vit donc dans un système aux ressources (énergie, matière) irrémédiablement limitées. Ce constat nous conduit logiquement à la conclusion que tout prélèvement actuel sur ces ressources limitées se fait au détriment des prélèvements que d'autres pourraient opérer après nous. Les générations présentes vivent aux dépens des générations futures : aux antipodes de l'optimisme qui a longtemps caractérisé la science économique, l'économie écologique (ou bio économie) nous enseigne au contraire que l'espèce humaine vivra d'autant moins (elle consommera moins, pendant moins longtemps), demain qu'elle vit plus (qu'elle consomme plus intensément énergie et matière) aujourd'hui. Nos contemporains sont-ils prêts à sacrifier cette intensité au profit d'une vie prolongée de l'humanité, en tant qu'espèce? « Peut-être le destin de l'homme est-il d'avoir une vie brève mais fiévreuse, excitante et extravagante, plutôt qu'une existence longue, végétative et monotone. Dans ce cas, que d'autres espèces dépourvues d'ambition spirituelle - les amibes par exemple héritent d'une Terre qui baignera longtemps encore dans une plénitude de lumière solaire »⁶³.

Autant dire que le programme de l'économie écologique, et avec elle de l'écologie politique, repose nécessairement sur une vertu fondamentale : le renoncement. De renoncement, il est question non seulement dans les ouvrages des théoriciens de la décroissance (qui en appellent à une sobriété heureuse ou volontaire), mais aussi dans les rapports d'économistes d'inspiration néoclassique (Stern, Nordhaus) qui s'efforcent d'attribuer une valeur actuelle aux ressources futures, à proportion de leur probable rareté, et, par ce moyen, de fixer un coût aux activités susceptibles de créer des dommages futurs, ou au contraire de les éviter64. Le mécanisme de prix ainsi créé est supposé dissuader les agents économiques de dilapider des ressources indispensables à la survie des générations futures, autrement dit de les inciter au renoncement. Cependant, le marché est incapable d'évaluer précisément les prix et les coûts relatifs des ressources ou des dommages : les calculs d'actualisation des taux d'intérêt reposent sur des projections purement subjectives65,

_

⁶¹ A l'échelle des temps historiques, et compte tenu du rythme actuel d'utilisation des ressources naturelles et de l'énergie, on peut donc tenir la Terre pour un système fermé où la quantité totale d'énergie libre est donnée.

⁶² La conversion d'énergie solaire en énergie chimique s'établit avec des rendements extrêmement faibles, de l'ordre de 1 à 5%.
63 Cf. Nicholas Georgescu Roegen., op. cit., p.149. Ces paroles désabusées font écho à celles, plus célèbres, de Lévi-Strauss dans *Tristes Tropiques*, qui se réfèrent elles-aussi explicitement au principe de l'entropie : « [l'homme] apparaît lui-même comme une machine, peut-être plus perfectionnée que les autres, travaillant à la désagrégation d'un ordre originel et précipitant une matière puissamment organisée vers une inertie toujours plus grande et qui sera un jour définitive. [...] Si bien que la civilisation, prise dans son ensemble, peut être décrite comme un mécanisme prodigieusement complexe où nous serions tentés de voir la chance qu'a notre univers de survivre, si sa fonction n'était de fabriquer ce que les physiciens nomment entropie, c'est-à-dire de l'inertie » (*Tristes Tropiques*, Plon, 1955, p. 497). Il livre des réflexions du même ordre à la fin de l'Homme Nu, elles-mêmes inspirées, de son propre aveu (cf. *Regarder, Ecouter, Lire*) par Gobineau, qui évoquait « ses âges envahis par la mort où le globe, devenu muet, continuera, mais sans nous, à décrire dans l'espace ses orbes impassibles » (cf. *Essai sur l'inégalité des races humaines*).

⁶⁴ Cf. Hervé Kempf, 2009,p. 102

⁶⁵ Cf. Bettina Laville, 2010. Les écarts importants de taux d'actualisation entre économistes en témoignent. Il faut en outre noter que les phénomènes de « passagers clandestins » sont ici à redouter : dans la mesure où certains estiment qu'il sera possible de se protéger de

dont les fourchettes ne sont de surcroît vraisemblables qu'à l'horizon de quelques décennies. Ainsi : « l'un des principaux problèmes écologiques posé à l'humanité est celui de rapports entre la qualité de la vie d'une génération à l'autre et plus particulièrement celui de la répartition de la dot de l'humanité entre toutes les générations. La science économique ne peut même pas songer à traiter ce problème. [...] Le seul moyen de protéger les générations à venir à tout le moins de la consommation excessive des ressources pendant l'abondance actuelle, c'est de nous rééduquer de façon à ressentir quelque empathie pour les êtres humains futurs de la même façon que nous nous sommes intéressés au bien-être de nos « voisins » contemporains »66. Ainsi, l'économie écologique débouche nécessairement sur une réflexion morale et politique dont le maillon central est la notion de solidarité intergénérationnelle et internationale.

La solidarité à l'égard des générations futures présuppose en effet (comme le métal présuppose la forge) une solidarité du temps présent. Cette solidarité doit trouver à s'exercer auprès des « voisins », les populations exclues de la croissance économique du fait de l'accaparement de ressources énergétiques et matérielles rares par une infime fraction de l'humanité, décidée à vivre « intensément », i.e. à consommer toujours davantage.

Le défi démographique

Or les conditions de cette solidarité vont considérablement évoluer dans les années à venir, ne serait-ce que du fait de l'évolution prévisible de la population mondiale. Le rôle qu'il convient d'attribuer à la démographie dans l'élaboration des scénarios de transition économique est actuellement en débat. Les plus pessimistes (que l'on recrute notamment dans les rangs des écologistes) jugent que la transition vers des économies post-carbone et post-pétrole impliquera nécessairement une réduction drastique de la population mondiale, jusqu'aux niveaux qui avaient cours avant ou au début de la révolution industrielle (d'un à deux milliards d'habitants tout au plus)67. D'autres considèrent que des innovations technologiques, associées au vieillissement prévisible de la population mondiale (à mesure que les pays du Sud auront réalisé leur transition démographique) permettront une stabilisation de la population autour de 9 milliards d'habitants, puis une lente diminution dont les ressorts seraient surtout socioculturels et non pas économiques ou alimentaires. Ceux-là refusent de faire porter à la démographie la responsabilité exclusive des dégradations environnementales, économiques et sociales à venir : plus que de quantité, il s'agirait de qualité, c'est-à-dire du type de croissance (et donc d'impact environnemental/habitant), et de l'adaptation des techniques et des formes de production aux environnements les plus divers, chaque écosystème pouvant connaître plusieurs points d'équilibre, suivant les techniques de production employées et leur traduction en termes d'organisation sociale. Ainsi, des solutions techniques adaptées (modification des règles de tenure permettant une plus grande souplesse dans les usages des sols, agriculture écologiquement intensive, transition vers les énergies renouvelables, etc.) seraient compatibles avec un accroissement localisé des populations, notamment dans des régions où des innovations technologiques semblent encore possibles^{68.}

Existe-t-il une réponse technologique et sociale capable de réconcilier aussi bien les impératifs de conservation de l'environnement que les besoins fondamentaux d'une humanité chaque jour plus nombreuse? Toutes les analyses semblent converger sur un point : les formes de consommation et de production qui se sont développées dans les sociétés industrialisées ne peuvent pas être généralisées à l'ensemble de la population

la crise écologique via des solutions technologiques coûteuses, qu'il appartiendra à la collectivité de financer, les acteurs ont individuellement intérêt à continuer à agir de façon irresponsable pour accumuler des richesses jusqu'au point de rupture.
66 Cf. Nicholas Georgescu Roegen, op. cit., pp. 140-144. On peut en passant remarquer que le constat de la solidarité intergénérationnelle pose la question de la limite de l'exercice de la démocratie qui ne permet pas de prendre en compte le bien-être des populations futures dans un choix collectif délibératif.

67 Cf. Richard Heinberg, 2008

68 Cf. Michel Griffon, 2010

Michel Picoüet et Frédéric Sandron en appellent à un dépassement de l'approche néo-malthusienne au profit d'une approche « complexe », qui rendrait compte de l'évolution des rapports entre population et environnement et permettrait, au cas par cas, d'évaluer la capacité de charge des écosystèmes en fonction des systèmes productifs. Une telle approche permet souvent de briser les idées reçues, en montrant que l'accroissement démographique n'est pas directement responsable de la dégradation de tel ou tel écosystème, mais plutôt le passage de tel système de production à tel autre, plus prédateur. (Picoüet et Sandron, « L'impact de la croissance démographique sur le développement », in Développement Durable : doctrines, pratiques, évaluations, Paris : IRD, 2002). Ce passage peut parfois s'expliquer par des facteurs démographiques, parfois pas.

mondiale. Il est en particulier peu probable que la population mondiale, passée la période de transition démographique, puisse revenir à des niveaux pré-industriels, du seul fait du « développement » et de la modernisation⁶⁹.

Or, dans les pays à faibles revenus, une croissance même minime de la population, si elle n'est pas accompagnée d'un saut technologique permettant de retrouver un équilibre écologique à un niveau supérieur de densité démographique, peut rapidement faire franchir des seuils d'insoutenabilité. C'est le cas en particulier dans les environnements fragiles et/ou déjà dégradés, comme la forêt amazonienne, la bande aride sub-sahélienne, etc. Si de surcroît l'accroissement est trop rapide, si l'ordre social et le système de production sont empêchés de se stabiliser en raison de facteurs externes, alors les sociétés n'ont pas le temps d'opérer un ajustement à leur environnement immédiat et adoptent des stratégies de survie qui relèvent de la prédation et non plus du développement. La démographie n'est donc pas seule en cause dans les déséquilibres société/environnement qui semblent caractériser le temps présent, mais elle y contribue souvent pour une large part. Le problème démographique se pose donc en termes d'équilibre et de co-viabilité à l'échelle d'un territoire, à techniques et environnements donnés, plutôt qu'en termes de stabilisation globale.

La crise des humanités

Renoncement, finitude, équilibre : ces notions semblent devoir inspirer une nouvelle éthique pour les sociétés industrielles et post-industrielles. Mais une telle éthique s'inscrira nécessairement à rebours du mouvement historique, amorcé avec les Lumières, qui a fait de la domination de la nature par la raison instrumentale la loi du devenir des sociétés occidentales.

Crise de la raison instrumentale

La raison instrumentale a enfanté des monstres (notamment les totalitarismes), emportée par sa logique dialectique, qui réduit toute chose à un objet, et finit par ne plus en admettre l'existence en dehors des limites assignées par le raisonnement. La promesse de libération et de paix perpétuelle qui reposait à l'origine sur l'emploi exclusif de la raison a fini par donner naissance aux expériences totalitaires, à la dévastation des espaces naturels et à la violence mimétique⁷⁰. Partout où la modernité et le développement ont prospéré, l'homme a façonné la nature à son image exclusive : il n'y rencontre plus que lui-même, en une sorte de désespérant soliloque⁷¹.

Faut-il en imputer la faute à la raison elle-même, comme le firent les philosophes de l'École de Francfort ⁷²? Faut-il au contraire y voir là le signe d'une forme d'affaiblissement de la raison, qui ne serait plus consciente de ses propres limites, de son *épistème* (de ses conditions de possibilité) et dégénérerait alors en raison strictement instrumentale ⁷³, en idéologie de la technique ⁷⁴? Ce qui est certain, c'est que la crise de la raison est une crise de l'humanisme, qui, emporté par son élan émancipateur, semble avoir fini par anéantir son vis-à-vis (la nature, la vie, l'impensable, le singulier, etc.), qui lui est cependant nécessaire, avant de retourner sa volonté de puissance contre l'homme (particulier, singulier) lui-même.

C'est en effet le propre de l'idéologie contemporaine que de se constituer en apologie de la puissance et du conflit. De Hayek à Friedman, la pensée néo-libérale a poussé jusqu'à son paroxysme une conception guerrière et néo-darwinienne des relations humaines, qui érige la compétition et la prédation en modes naturels de l' « être-au-monde » de l'individu contemporain. Cette pensée, qui fait fi de toutes les aspirations pluriséculaires au dépassement de l'état de « nature » par les édifices de la culture (les règles sociales, le droit, le contrat, etc.), différemment prises en compte selon les latitudes mais dont toutes les sociétés fournissent l'exemple, est une

71 Cf. Claude Lévi-Strauss, 1955

« Gouvernance et responsabilité : propositions pour un développement humain et solidaire » 8-9 décembre 2011

⁶⁹ D'ailleurs, la notion de « transition » démographique, qui a été forgée à partir de l'observation des courbes démographiques des sociétés développées, ne s'applique pas nécessairement à toutes les sociétés : dans certains pays du Sud, la réduction de la mortalité infantile n'a pas été accompagnée d'une réduction, dans des proportions équivalentes, de la fécondité. (Cf. Picoüet et Sandron, op. cit., p. 208).

⁷⁰ Cf. René Girard, 2007

⁷² Cf. Max Horkheimer et Theodor W. Adorno, 1983

⁷³ Cf. Hannah Arendt, 2005

⁷⁴ Cf. Jürgen Habermas, 1990

originalité délétère de notre temps. En puisant ses exemples dans le règne animal, en faisant de l'homme une bête soucieuse de son unique intérêt (sans pour autant lui interdire les moyens de contrôle et de destruction exorbitants, qui le distinguent de toutes les espèces animales), cette pensée tourne le dos à l'humanisme libéral dont pourtant elle se réclame, puisque ce dernier ne reconnaissait à l'Homme le droit d'user de son libre arbitre qu'à condition que sa formation morale fut entièrement conforme à la raison et aux mœurs⁷⁵.

Cette conception de l'homme ne se limite pas aux seuls agents économiques individuels : elle a fini par s'étendre aux nations tout entières, et à devenir déterminante dans la géopolitique contemporaine. Ainsi, les relations internationales semblent relever aujourd'hui d'une logique westphalienne⁷⁶, fondée sur les rapports de force et l'application de la puissance, au détriment de la logique de « sécurité collective », directement issue des Lumières, et incarnée par le droit international et les organisations chargées de l'élaborer et de l'appliquer (au premier rang desquelles l'ONU). Alors même en effet que le corpus du droit international, qui repose sur la déclaration universelle des droits de l'Homme de 1948 (et donc sur une conception rationaliste, a priori, de l'universel) s'étoffe et se dote d'instruments juridiques d'une puissance inédite dans l'histoire (tels le Tribunal Pénal International, l'Instrument juridique d'application des Droits Économiques, Sociaux et Culturels, etc.), les relations internationales se soustraient de plus en plus à l'empire du Droit et du contrat (au sens où ce dernier résulte d'une négociation orientée par les principes du Droit), pour en revenir à un système multipolaire d'équilibre des rapports de force.

Un tel système trouve des partisans (notamment au sein des pays émergents), à mesure que l'hégémonie économique de l'Occident est mise en cause. Son application est cependant subtile, car la mondialisation des échanges financiers, de biens et de services pourrait se retourner contre les pays émergents (au profit de pays présentant des avantages comparatifs encore plus favorables), tout comme elle a provoqué la désindustrialisation et l'endettement de l'Europe et des États-Unis. Tout à la fois bénéficiaires et victimes de la mondialisation, suivant la nature de leur production et leur capacité d'influence, chaque pays joue constamment sur le registre double du libéralisme économique et de la puissance. À la différence du XVII^e siècle, où la doctrine politique de l'équilibre des puissances correspondait, sur le plan économique, au mercantilisme, l'ordre néo-westphalien repose sur deux piliers contradictoires : l'affrontement des puissances et le libre marché.

Autrement dit, l'esprit de rivalité et de prédation, caractéristique de la nouvelle « raison du monde »⁷⁷, travaille à deux niveaux : au niveau des agents micro-économiques, dont la compétition est favorisée par la libéralisation des régimes encadrant le travail et les échanges de biens et services ; au niveau des conglomérats macro-économiques que sont les Etats-nations. Le passage de l'un à l'autre ne va pas sans difficultés puisque les États, soucieux de préserver leur avantage dans la bataille économique, échafaudent des dispositifs de protection (de leurs marchés intérieurs, de leurs positions sur les marchés internationaux), qui sont contraires à la doxa néolibérale. Alors donc qu'une même pensée, reposant sur une axiologie de la « rivalité » et de la guerre à merci (qui distingue les forts des faibles), est à l'œuvre dans les deux cas, les formes que prend cette pensée peuvent être, en apparence, rigoureusement contradictoires, à tel point que les tenants de l'une (de puissance nationale, de souveraineté) peuvent reprocher aux tenants de l'autre (de libre concurrence transnationale) leur trahison⁷⁸.

La plupart des responsables politiques actuels s'accommodent cependant assez bien de cette apparente contradiction, puisqu'elle se dissout à un niveau plus profond de la raison néolibérale : en érigeant le marché en norme absolue des relations humaines, en lui prêtant le concours de la puissance publique (de telle sorte qu'elle vienne seconder et servir les intérêts du capital), le politique ne joue apparemment plus d'autre rôle que celui d'adjuvant et

⁷⁵ C'est le sens de toute la philosophie contractualiste. Kant fait de la raison pratique (dont les impératifs découlent directement des catégories de la raison pure) le juge suprême de tous nos actes en société. En aucun cas les moralistes du XVIIIe siècle n'auraient-ils admis d'abandonner l'homme à ses pulsions de prédation, encore moins d'en faire le socle à partir duquel édifier une nouvelle philosophie morale.

⁷⁶ Du nom du traité de Westphalie, de 1648, qui mit fin aux guerres de 30 ans en Europe. Cf. Arnaud Blin, 2006

⁷⁷ Cf. Pierre Dardot et Christian Laval, 2009

⁷⁸ Cf. Jean-Luc Gréau, 2008

d'accélérateur du mouvement par lequel le capitalisme contemporain prétend asservir la société tout entière à la logique de la concurrence généralisée⁷⁹. Les responsables politiques appliquent cette doctrine en toute bonne foi, persuadés qu'elle est seule à même de préserver ou de renforcer les positions de leurs économies nationales sur l'échiquier de la compétition économique internationale⁸⁰.

Crise de l'universel et affirmation du négatif

Cette logique, fondée sur la puissance et la rivalité, est le mode d'expression du négatif (de l'affirmation du particulier), dont le rôle a été mis en lumière par Hegel. Après une période de forte affirmation d'idéaux universels, l'humanité semble aujourd'hui confrontée aux particularismes de toute sorte. La guerre économique est le corrélat de l'affirmation du particulier (en politique, en religion, en économie), et de sa projection à l'échelle planétaire.

Le champ de ce particulier n'est plus, en effet, le local. Qu'il s'agisse d'identité (que l'on songe aux mouvements indigènes en Amérique Latine ou aux partis xénophobes en Europe), de religion (les fondamentalismes religieux et leur ambition contre-hégémonique) ou de nationalisme (celui de la Chine étant bien entendu archétypique en la matière), l'affirmation du particulier se dresse sur la toile de fond d'un « faux universel », que l'Europe et les États-Unis ont incarné, et auxquels s'opposent leurs contempteurs81. Cette affirmation du particulier dissout l'universel (en tant que « faux universel ») mais elle ne prétend pas laisser vide la place qu'occupait le discours universaliste (lui qui fournit la pièce maîtresse de l'ordre mondial issu de l'après-guerre) : elle cherche au contraire à s'y substituer, non plus au nom d'impératifs catégoriques (a priori) de la raison, mais au nom de la stricte puissance. Ainsi, les fondamentalismes religieux par exemple, ne relèvent-ils pas d'un retour du religieux local (ancré dans la tradition, la coutume, la culture) contre une pensée (religieuse ou séculaire) à vocation mondiale, mais plutôt d'une forme de religiosité déracinée du local, standardisée et prête à l'emploi, susceptible de transposition et d'exportation quel que soit le contexte82. Une telle religiosité ressortit de ce fait au même phénomène de mondialisation que le motif universaliste, qui en a constitué le premier moment. Tout en récusant l'idée d'universel, le fondamentalisme religieux devient un discours à portée planétaire, soutenu par la seule affirmation de sa particularité, de son « bon droit ».

Ce qui est troublant, en effet, c'est que le particulier fait retour, sous forme d'une gigantesque « non » opposé à toute conception substantielle de l'universel (en tant qu'universel « universalisable », c'est-à-dire comme ensemble de normes applicables *a priori*), en s'inscrivant dans le registre du Droit, dont la prééminence est un héritage des Lumières, une conquête de la raison, précisément contre le particulier. C'est au nom du droit à (la différence, la liberté d'opinion, etc.) que le particulier fait irruption. Autant dire que ce particulier ne peut pas tout à fait se passer d'une référence au droit, ni non plus cesser d'argumenter « contre » l'universel, ce qui le maintient malgré tout dans son champ.

La question se pose donc de savoir comment ces deux orientations contradictoires (d'une part, l'aspiration vers l'un et vers le « commun » ; d'autre part, l'affirmation du particulier, qui tire de l'autre sa reconnaissance et donc ne peut s'exonérer d'un discours de légitimation) travaillent au sein de chaque sujet. Le sujet contemporain (c'est-à-dire celui dont la subjectivité est façonnée par la raison du capitalisme contemporain, telle que nous l'avons décrite) est tout à la fois encouragé à affirmer sa particularité (et à la faire triompher) et baigné dans une forme de pseudo-universalisme qui s'apparente au marché et à la libre circulation des opinions. Menacé

-

⁷⁹ Dardot et Laval rendent compte de ce double mouvement : « [la norme néolibérale] enjoint à chacun de vivre dans un univers de compétition généralisée, elle somme les populations d'entrer en lutte économique les unes contre les autres, elle ordonne les rapports sociaux au modèle du marché, elle transforme jusqu'à l'individu, appelé désormais à se concevoir comme une entreprise. Depuis près d'une tiers de siècle, cette norme d'existence préside aux politiques publiques, commande aux relations économiques mondiales, transforme la société, remodèle la subjectivité » (*ibid.* p. 5). On lit plus loin encore : « Le tour de passe-passe idéologique qui fait « disparaître l'Etat » de la scène masque surtout sa transformation effective en une sorte de « grande entreprise » entièrement pliée au principe général de compétition et orientée vers l'expansion, le soutien et, dans une certaine mesure, la régulation des marchés. Non seulement l'Etat n'a pas disparu, non seulement il s'est mis plus que jamais au service des entreprises, mais il s'est même mué en un gouvernement de type entrepreneurial ». (op. cit. p. 12).

⁸⁰ C'est la rhétorique, devenue de plus en plus prégnante dans la politique française, de l' «entreprise France ».

⁸¹ Pour une critique du "faux universalisme", (l'universalisme européen), cf. Immanuel Wallerstein, 2008.

⁸² Cf. Olivier Roy, 2008.

par l'uniforme, il cherche à se différencier, pour aussitôt, se mettre en quête d'autres semblables et fonder une communauté dont l'hétérogénéité sera aussi réduite que possible. Ainsi, la circulation et l'échange de marchandises standardisées lui tiennent lieu d'universel, alors qu'elles ne font que constituer un « uniforme » qui viendra en retour attiser des formes nouvelles de différenciation, aussitôt récupérées elles aussi par le marché. Une telle vie, médiatisée par le marché, est bien entendu la meilleure manière d'en finir avec toutes les organisations sociales historiques, véritablement singulières, que l'homme a patiemment élaborées au cours des siècles, au gré de son attachement à tel ou tel territoire particulier; tout autant que d'interdire l'essor d'une citoyenneté mondiale qui reposerait sur une conception partagée des finalités humaines et des principes de bon gouvernement.

Comme on le voit, crise économique, écologique et morale se conjuguent pour ne former qu'une seule crise de civilisation, dont les conséquences s'étendent à l'humanité tout entière. Cette crise de civilisation peut être cependant l'occasion d'une mue, d'une véritable métamorphose dont sortirait une humanité nouvelle, sujet positif de sa propre histoire, susceptible de relever simultanément tous les défis et de hisser l'Homme à un degré supérieur d'auto-conscience et de civilisation. Sans doute n'est-il pas exagéré de dire que non seulement la paix et la prospérité mondiales, mais même, à moyen terme, la survie de l'humanité en tant qu'espèce, sont conditionnées par un tel avènement.

Quelles formes un tel projet « civilisateur » pourrait-il prendre ? Quelle économie est-elle susceptible de succéder à la révolution industrielle ? Autour de quel type de gouvernement et de citoyenneté un nouvel ordre du monde peut-il émerger ? Quels sujets politiques sont-ils susceptibles de prendre part à un tel mouvement ?

Autant de questions auxquelles le CCFD-Terre Solidaire s'efforce de répondre par la pratique, quotidienne, de la solidarité internationale et du partenariat.

Deuxième partie : L'alternative

L'alternative au « dérèglement du monde » provoqué par l'essor du capitalisme mondialisé réside tout à la fois dans une transformation en profondeur du système de production et d'échange, orientée par une nouvelle théorie économique (notamment une nouvelle théorie de la valeur), et dans une refondation démocratique qui repose sur une nouvelle philosophie politique, articulée autour d'un nouvel universalisme (non plus abstrait et entaché de particularisme, mais concret et pleinement universel) et un nouvel humanisme.

L'autre économie

La question centrale en matière d'alternative économique nous semble être celle de la finitude. C'est en effet contre la finitude (des ressources, de la croissance), et au nom d'une « infinitude » que se sont bâties et la pratique et la théorie économiques. Sortir de l'impasse dans laquelle nous sommes engagés exige tout d'abord de redonner à la notion de finitude (de limite, d'équilibre, etc.) ses droits. Une telle économie doit nécessairement reposer sur un autre moteur que le profit et l'accroissement du capital : la pérennité (la reproduction des formes de vie) et la justice doivent être au cœur de la pratique économique. Aussi pensonsnous que les ressorts de la nouvelle économie relèvent du champ de l'économie sociale et solidaire, telle qu'elle s'est constituée, en marge du capitalisme, depuis le XIXe siècle, telle qu'elle est aujourd'hui susceptible (à certaines conditions) de le relayer dans son rôle de système organisateur des sociétés. L'économie sociale et solidaire, parce qu'elle trouve son origine dans une critique sociale du gouvernement de l'entreprise, est en outre fongible avec toute tentative de mise en place d'un gouvernement économique mondial reposant sur la justice et le droit plutôt que sur la reproduction et l'accroissement du capital. Elle fait donc signe vers un projet, proprement inédit, de subordination de la sphère de l'économie à celle du Droit à l'échelle planétaire. Cependant, l'avenement d'un ordre de cette nature ne se fera pas sans heurts et sans violence. La théorie économique doit aussi se pencher sur l'épineux problème des transitions, et donc renouer avec les catégories de pensée de l'économie politique.

Réintroduire la finitude

Concevoir et mettre en œuvre une économie de la finitude n'est pas un maigre défi. Il s'agit d'inventer une nouvelle façon de produire et d'échanger, compatible avec une quantité fixée de matière et d'énergie/hab (i.e., entre autres, un rationnement de l'empreinte écologique de chaque habitant⁸³), qui plus est en réduisant progressivement, en valeur absolue, cette quantité, jusqu'à la rendre compatible avec les taux de renouvellement des ressources (dans le cas bien entendu où il s'agit de ressources renouvelables), ou en la ramenant à des plafonds d'utilisation des ressources fossiles ou minérales compatibles avec la satisfaction des besoins essentiels des générations futures (selon des termes qu'il appartiendra au débat citoyen, encadré par le principe de responsabilité, de fixer).

Comme on l'a dit, une telle démarche exige de revoir de fond en comble la théorie économique actuelle, notamment la théorie de la valeur (qui est, depuis Adam Smith, étroitement tributaire de la notion de capital et d'accumulation du capital), la notion de productivité et la fonction de production, la fonction d'investissement, etc. De nombreuses recherches sont actuellement en cours dans tous ces domaines⁸⁴. L'enjeu clef est d'introduire dans les modèles économiques des variables qui concernent les ressources primaires nécessaires à l'activité économique (énergie et matière), et non plus simplement le capital et le travail, qui sont les deux uniques variables de la fonction de production classique. Ces nouvelles variables doivent être intégrées en tant qu'input de la fonction de production (l'activité économique consomme de l'énergie et de la matière), mais aussi en tant qu'output (l'activité économique a un impact plus ou moins important sur la quantité de matière et d'énergie disponible, en fonction du taux de recyclage, qui lui-même dépend de la technique employée). En outre, matière et énergie ne sont pas des « stocks », comme le veut la théorie économique classique. La constitution de stocks directement exploitables par l'activité économique exige de transformer l'environnement, donc les écosystèmes, dont on sait par ailleurs qu'ils fournissent des services économiques non valorisés par la théorie économique classique. Les équations économétriques doivent donc non seulement se soucier des stocks (le « patrimoine de ressources énergétiques et matérielles nécessaires à l'activité économique ») mais d'équilibres homéostatiques, c'est-à-dire faire droit à une démarche proprement systémique, qui doit nécessairement partir d'une analyse locale des composantes d'un écosystème donné, avant de conduire, par des modèles de plus en plus complexes et généraux, à une évaluation d'ensemble de l'impact de l'activité humaine sur l'environnement, et de sa durabilité.

De telles recherches sont nécessaires pour modifier les méthodes de calcul de rentabilité et le pilotage de l'économie (en particulier les politiques économiques), car elles donnent à l'investissement public, notamment en matière de transition énergétique, toute sa pertinence85, et réhabilitent le « long terme », la planification, la valeur ajoutée sociale et environnementale de l'activité économique. Mais elles ne suffiront pas, car elles ne conduiront (à l'instar des nouveaux indicateurs de richesse) qu'à nous convaincre du caractère proprement insoutenable de notre modèle économique, sans pour autant nous fournir une alternative à la croissance.

Il faut aller beaucoup plus loin, et réaliser de véritables simulations, à grande échelle, portant sur la production, les échanges, la consommation, en fonction des technologies employées, de la capacité de charge des écosystèmes, des scénarii de croissance démographique, etc. C'est une tâche immense, qui exige une véritable intelligence collective (la mise en commun de bases de

^{83 «} L'empreinte écologique comptabilise la demande exercée par les hommes envers les "services écologiques" fournis par la nature. Plus précisément, elle mesure les surfaces biologiquement productives de terre et d'eau nécessaires pour produire les ressources qu'un individu, une population ou une activité consomme et pour absorber les déchets générés, compte tenu des technologies et de la gestion des ressources en vigueur. Cette surface est exprimée en hectares globaux (hag), c'est-à-dire en hectares ayant une productivité égale à la productivité moyenne » (WWF, Rapport Planète Vivante, 2008).

⁸⁴ Sur la notion de richesse : cf., en France, Dominique Méda, 2000 ; Patrick Viveret, Editions de l'Aube, 2005 ; Rapport de la commission Stiglitz 2009

Sur la croissance (et la fonction de production), cf. Tim Jackson, 2009.

Sur le développement «post-matériel », ou « super durable », cf.Eduardo Gudynas, 2004.

⁸⁵ Cf. Tim Jackson, op. cit. pp. 212-215

données, le débat scientifique et citoyen à partir d'hypothèses pour chacune des variables du nouveau modèle), à l'instar de ce qui se pratique déjà pour le climat, l'agriculture, ou la santé (recherche en épidémiologie notamment). Un tel travail doit nécessairement associer des chercheurs et des citoyens du Nord et du Sud, car toute analyse prospective comporte une dimension politique (voire militante) : ce n'est qu'en identifiant les tendances à l'œuvre au sein même de la société (en matière de consommation, de gestion des affaires publiques, etc.) que l'on fournira une assise sociale aux simulations économétriques, dont les citoyens devront ensuite être saisis.

Une transformation d'une telle ampleur nécessite un changement de posture à l'égard de l'activité économique (qui doit être subordonnée à des fins supérieures) mais aussi, plus généralement, de l'activité humaine. Une économie « post-matérielle », dont l'objectif serait de satisfaire les besoins essentiels des hommes sans nuire à la reproduction des écosystèmes, et d'autoriser des voies non-matérielles d'épanouissement, devra nécessairement reposer sur les vertus de solidarité et d'entraide, sur une conception plus étendue de la « richesse » que celle que nous avons héritée des économistes classiques (où la notion de richesse ne s'applique qu'aux biens susceptibles d'être accumulés), et donc sur une autre manière d'appréhender la valeur d'un bien ou d'une activité économique. Une telle économie sera nécessairement plus localisée, plus modeste dans ses attributions (puisqu'elle ne pourra satisfaire la soif inextinguible de confort matériel et de différenciation sociale qui semble avoir de tout temps caractérisé l'espèce humaine), davantage vouée à l'épanouissement intellectuel et spirituel des hommes qu'à l'accroissement de leur « exocorps » (les attributs matériels et énergétiques qui leur ont assuré un surcroît de puissance)86. Cette économie doit répondre à un projet de civilisation d'un genre nouveau, où la civilité (qui est à l'origine de la notion de société civile⁸⁷), en d'autres termes la perfection des mœurs, l'excellence⁸⁸, doivent être placées au premier rang, au détriment du profit. Un tel projet est tout à la fois plus « réduit » (si l'on s'en tient à son impact écologique 89), et plus ambitieux, si l'on tient à sa portée spirituelle et civilisationnelle, que le projet moderne, qui enfanta la révolution industrielle⁹⁰. Il implique de modifier nos modes de « valorisation » de l'activité économique et de son produit, et donc nos arbitrages en matière de consommation, production de richesse, participation à la chose publique, etc. Il s'agit d'attribuer une autre « valeur » aux différentes dimensions de la vie en société, ce qui exige bien entendu de s'interroger sur le sens de cette vie, sur la hiérarchie des valeurs, sur les dimensions essentielles de la « vie bonne », d'adopter une démarche critique qui s'étende à toutes les dimensions du développement humain, non plus seulement économiques, mais également sociales, écologiques, spirituelles.

Les prémices d'une telle métamorphose sont déjà à l'œuvre au sein des sociétés industrielles (où surgissent de multiples alternatives micro-locales au capitalisme, qui relèvent du champ de l'économie sociale et solidaire), mais aussi des sociétés du Sud, qui subissent (puisqu'elles lui sont davantage subordonnées) la dynamique d'expansion du néolibéralisme. Ce qui manque à ces initiatives éparses, c'est une théorie économique d'ensemble, et, surtout, un projet politique et de « civilisation », global et cohérent. Car les pays à faibles revenus ou à revenus moyens doivent tout autant (bien que selon des modalités différentes), renoncer au « développement » reposant sur la croissance indéfinie du PIB/Hab ou du ratio EM/Hab⁹¹, que les pays développés⁹². Il convient dans les deux cas

-

⁸⁶ Des vocables divers ont été forgés pour désigner une telle nouvelle économie : sobriété heureuse, simplicité volontaire, décroissance, post-capitalisme vert. Tim Jackson parle d'économie « cendrillon » (*Cinderella Economy*).

⁸⁷ Cf. Dominique Méda, op. cit.

⁸⁸ Au sens de l'arêté grecque, qui doit être conforme, selon Aristote, à l'ethos (le caractère) propre à chaque étant naturel. C'est en cela que la nouvelle économie déborde le champ de la science économique et se constitue aussi en exigence « éthique ».

⁸⁹ Heinberg en appelle à une « action mondiale visant à simplifier et réduire l'ambition du projet humain, [qui doit permettre aux individus] d'accepter les efforts et sacrifices considérables nécessaires pour effectuer une transition pacifique vers un régime social soutenable, localisé, décentralisé, économe en énergie et en ressources » (op. cit., pp. 344-345).

⁹⁰ Même si d'aucuns pourraient juger qu'il en constitue l'aboutissement.

⁹¹ Ce renoncement doit, à la limite, aller jusqu'à évacuer la notion de croissance (telle qu'entendue ici) des indicateurs de performance économique. C'est en ce sens que Serge Latouche prône une « a-croissance », plutôt qu'une « décroissance » (car il est évident que des activités humaines nouvelles doivent venir remplacer celles auxquelles les sociétés devraient renoncer). Cf. Serge Latouche, 2006.

d'adopter une autre grille d'analyse afin de concevoir et d'évaluer les politiques publiques dont l'objet doit être, non plus la croissance, mais l'épanouissement (« *flourishing* »), le bien vivre (« *allin kawsay* »⁹³), la « co-viabilité », à long terme, des sociétés humaines et de leur environnement. Tandis qu'un tel objectif se traduira, dans les sociétés industrialisées ou post-industrielles, par une réduction massive de l'empreinte écologique/hab, par la relocalisation et la restructuration des activités économiques à l'échelle micro-locale (dont témoigne le mouvement des « villes en transition » qui prend de l'ampleur en Europe et aux États-Unis) ; la transformation de l'économie-monde qui en découlera nécessairement devra s'accompagner, au Sud, d'une transition, tout aussi délicate, des modèles de développement reposant sur la spécialisation (le plus souvent primo-exportateurs ou de transformation à faible valeur ajoutée), vers des économies elles aussi relocalisées et à forte valeur ajoutée sociale et environnementale⁹⁴.

Faut-il dès lors renoncer au « développement » au profit d'un autre terme, plus adéquat, moins associé à la notion de croissance ⁹⁵? Peut-être. Plus que de mots toutefois, il s'agit de se doter d'un projet global, qui permettrait d'envisager, de façon réaliste, des voies d'épanouissement et de prospérité partagée à l'échelle planétaire, pour une durée aussi longue que possible. Un tel projet ne procède pas exclusivement de l'analyse scientifique : il relève, comme tout projet de transformation sociale, des luttes sociales, qui s'inscrivent sur un fond d'historicité où les événements, les opportunités, les détours, permettent ou au contraire font obstacle au progrès. En particulier, un tel projet exigera des transferts de ressources sans doute considérables du Nord vers le Sud (dont Michel Griffon donne par exemple la mesure pour la seule agriculture⁹⁶), de façon à financer les transitions économiques, et qui doivent provenir de l'épargne des pays développés⁹⁷. C'est pourquoi il convient d'accorder à un tel projet toute la place qu'il mérite dans les débats altermondialistes actuels, mais aussi dans l'agenda de la recherche en sciences sociales, notamment en économie⁹⁸.

On conçoit en outre que de tels débats doivent avant tout se déployer à l'échelon local, puisqu'ils réhabilitent la notion de « territoire », conçu comme « bassin de vie », où les relations entre société et environnement sont tout à la fois pertinentes (eu égard à l'histoire, à l'identité, à la capacité de charge des écosystèmes, etc.) et durables. C'est en effet à l'échelle des territoires que peuvent être entrepris des diagnostics de co-viabilité, susceptibles de fournir, pour un niveau technologique donné, et suivant le type d'organisation sociale qui prévaut, la capacité de charge des écosystèmes, leur seuil de renouvellement, etc. Ces diagnostics doivent également permettre de mesurer de façon précise les services que ces écosystèmes fournissent à l'homme, et donc de les valoriser sur le plan économique (c'est-à-dire de leur assigner un prix et de les rémunérer), mais

98 Ne pourrait-on à cette occasion réhabiliter l'économie politique ?

⁹² Ces réflexions n'invalident pas, bien entendu, le principe du partage équitable de l'effort de transition vers une économie durable. Ainsi, dans le cadre des négociations portant sur la lutte contre le changement climatique, il est admis que, en vertu du principe de la responsabilité partagée mais différenciée et de la reconnaissance du droit au développement, les pays du Nord doivent assumer une grande partie de la réduction des émissions et doivent en plus payer pour l'adaptation au changement climatique et le transfert de technologies propres dans les pays du Sud. Sur les financements, des modèles ont par exemple été développés pour partager les efforts selon la responsabilité et la capacité à payer.

⁹³ Le terme est de plus en plus souvent employé par différents hérauts du mouvement indigène latino-américain, notamment dans les Andes (où le quechua « *allin kawsay* » signifie « bien vivre »). Il a été popularisé par Evo Morales.

⁹⁴ Nicholas Georgescu Roegen résumait le défi en ces termes : « aider les nations sous-développées à parvenir aussi vite que possible à une existence digne d'être vécue, mais non point luxueuse » (2006, p. 148). Une telle relocalisation implique bien entendu de renoncer à une partie des échanges internationaux et des déplacements à travers le monde.

^{95 «} Il n'y a croissance que lorsqu'augmente la production par habitant des types de biens courants, ce qui implique naturellement aussi un épuisement croissant des ressources également accessibles. Le développement signifie l'introduction [d'innovations techniques, sociales, politiques]. [...] Les racines de la croissance économique plongent profondément dans la nature humaine. C'est en raison des instincts d'artisanat et de curiosité gratuite de l'homme [...] qu'une innovation en suscite une autre –ce que constitue le développement. Etant donné aussi la fascination de l'homme pour le confort et les gadgets, toute innovation conduit à la croissance. [...] Toutefois, au niveau purement logique, il n'y a nul lien nécessaire entre développement et croissance ; on pourrait concevoir le développement sans la croissance » (Nicholas Georgescu Roegen, op. cit., p. 119).

⁹⁶ Cf. Michel Griffon, Pour des agricultures écologiquement intensives, Paris : l'Aube, 2010, pp. 122-140

⁹⁷ Des initiatives comme celle du président équatorien pour le Parc Yasuní, qui a renoncé à la mise en exploitation d'un champ pétrolifère en échange d'une compensation, financée sur fonds internationaux, s'inscrivent dans cette perspective, mais n'y suffiront pas, car il s'agit d'employer les fonds obtenus dans un sens résolument conforme à la transition économique.

également d'identifier les systèmes de production et d'échanges permettant d'optimiser (et non pas détériorer) le fonctionnement des écosystèmes.

Une démarche de ce type conduit nécessairement à revisiter de fond en comble la notion de productivité, dont on sait qu'elle est, dans l'économie classique, étroitement dépendante de la taille des marchés (les marchés de plus grande taille autorisant une plus grande division du travail), qui est, avec l'innovation technologique (dont les coûts d'amortissement exigent aussi des marchés de tailles de plus en plus grandes) le principal facteur de productivité. La notion de productivité ne peut pas reposer sur la seule mesure du rendement économique, (a fortiori financier), de l'activité humaine, elle doit porter sur l'ensemble des services, économiques ou non, que fournissent la société et les écosystèmes. Ces services doivent être intégrés dans le calcul des coûts et de la valeur des activités et des biens⁹⁹.

Il s'agit également de trouver des équilibres « systémiques », qui conjurent le risque des extrêmes : repli des territoires sur des formes d'économie autocentrées et autarciques d'un côté, concurrence généralisée a-territoriale (la forme de l'économie-monde aujourd'hui) de l'autre. Un tel équilibre exige par conséquent de fixer des « échelles territoriales » pour la production et la consommation de biens, donc de segmenter le « marché mondial » en marchés territoriaux, donc aussi de rétablir des mesures de protection de ces marchés, en fonction d'objectifs politiques négociés à chaque échelon de gouvernance. Entre divers échelons (local, national, régional) un principe de subsidiarité économique doit prévaloir, qui permettra de compenser les disparités de dotation de ressources entre territoires, et de régir leur nécessaire interdépendance.

L'Économie Sociale et Solidaire conçue comme alternative globale

La démarche que nous avons décrite s'inscrit dans un champ disciplinaire et de pratiques très anciens, mais actuellement en plein renouveau : celui de l'économie sociale et solidaire. Ce champ regroupe tous les agents économiques dont l'activité est subordonnée (d'une manière ou d'une autre) à une mission sociale (la justice sociale, la solidarité, etc.). L'activité n'est pas déterminée par le type d'acteurs, même si certains statuts juridiques sont plus à même d'assurer la finalité sociale de l'activité économique que d'autres : il s'agit en particulier des coopératives, des mutuelles, des associations, qui ont historiquement donné naissance au mouvement de l'économie sociale (au XIX^e siècle, et plus encore dans l'entredeux guerres), avant que celui-ci, menacé de sclérose, ne se diversifiât au cours des 40 dernières années¹⁰⁰. Ainsi, des entreprises et des sociétés financières (au statut de sociétés anonymes ou de sociétés à commandite) ; mais aussi des marchés informels (sans personnalité juridique) peuvent appartenir au champ de l'économie solidaire.

L'économie sociale et solidaire est contemporaine de tous les projets d'émancipation sociale qui sont nés au tournant du XVIII^e siècle, dans la foulée de la révolution française et de l'industrialisation. Elle appartient au mouvement associationniste, qui a inscrit, au cœur même de la société (notamment des masses prolétaires au XIX^e siècle), les idéaux de démocratie directe et d'entraide. Cependant, après avoir été critiquée par le marxisme (au motif qu'elle détournait les prolétaires de la lutte des classes, prélude obligé à l'avènement d'une société sans classes, affranchie de l'aliénation produite par la propriété privée du capital), puis rattachée — en France tout du moins – à l'appareil d'État (entre autres aux dispositifs de sécurité sociale), elle a semblé renoncer à son projet transformateur.

Pourtant, cette économie et les acteurs qui s'en réclament représentent l'avenir. Au cœur des expériences relevant de l'économie sociale et solidaire gît en effet la question, non pas de la propriété, mais de la gouvernance de l'entreprise et du partage de la valeur ajoutée du travail. Or, cette question classique a pris un tour nouveau avec la

⁹⁹ Des recherches économiques récentes ont débouché sur la notion de « productivité territoriale », qui prend en compte, précisément, l'ensemble des biens et services produits à l'échelle d'un territoire aussi bien par les hommes que par les écosystèmes, et leur variation dans le temps, en fonction du système de production et de l'organisation sociale : l'accroissement de la productivité territoriale devient dès lors l'objet de toute politique économique soucieuse de co-viabilité (cf. Ladislau Dowbor, « Produtividade sistêmica do território: um conceito essencial », http://dowbor.org/09produtividade%20sistemica%20do%20territorio.doc, 20 novembre 2009).

¹⁰⁰ Pour une histoire de ce mouvement, cf. Jean-François Drapéri, 2007

Pour un tableau mondial de l'économie solidaire aujourd'hui, cf. Jean Louis Laville, Dictionnaire de l'autre économie

financiarisation de l'économie et la prise de contrôle des entreprises par les actionnaires, qui s'exerce souvent au détriment de la pérennité de l'activité économique de l'entreprise. Le changement des modes de rémunération des dirigeants (la généralisation des bonus, indexés sur le cours des actions) a fini de les rapprocher des actionnaires, et de les dissocier au contraire de leurs salariés, ce dont témoignent les scandales fréquents dont la chronique économique nous régale.

Que ce soit par le biais des statuts coopératifs ou mutualistes, ou des sociétés dites à conseil de surveillance (au sein duquel les salariés sont représentés, au même titre que les actionnaires, à proportion de leur contribution à la valeur ajoutée totale de l'entreprise¹⁰¹), que ce soit à travers d'autres formes, plus ou moins statutaires, de contrôle par les agents économiques du produit de leur activité et de son utilisation, avec ou sans formalisation du principe de « double qualité »¹⁰² propre à l'économie sociale, l'économie sociale et solidaire a fait du gouvernement de l'entreprise et de sa finalité sociale sa question clef. Aussi pensons-nous que ce courant de pensée est la source d'inspiration naturelle d'une refonte globale du capitalisme, qui doit se ré-enchâsser dans un projet collectif global (de civilisation), et non plus en tenir lieu¹⁰³.

L'économie sociale et solidaire ne se constituera cependant en alternative réelle qu'à condition de reprendre à son compte la critique du capitalisme développée par l'économie écologique (ou bio-économie), en d'autres termes opérer la fusion entre la critique de l'économie politique (qui est son lieu d'énonciation originel), et l'écologie. L'économie sociale et solidaire doit donc élaborer, à partir de ses expériences novatrices, un modèle théorique général qui se constitue en alternative au capitalisme (et qui redéfinisse toutes les notions que nous avons abordées : productivité, production, valeur, territoires, à la lueur de contraintes écologiques et énergétiques extrêmement fortes) et non plus se soucier exclusivement d'agencements institutionnels et de nomenclatures entre « acteurs » et « familles » 104. Un tel aggiornamento est encore loin d'avoir lieu au sein des réseaux de chercheurs qui s'efforcent de dégager le « programme » de l'économie sociale et solidaire 105. Des initiatives se font cependant jour ici et là 106.

Si donc l'économie sociale et solidaire a vocation à devenir majoritaire, et non plus marginale ; si elle doit inspirer une refonte globale du système capitaliste, en autorisant des formes de contrôle citoyen de l'activité économique et en l'inscrivant dans un projet social, c'est à la condition de se constituer en doctrine économique globale, et non plus limitée à la problématique du gouvernement de l'entreprise et de la répartition du profit¹⁰⁷.

Cette doctrine économique globale doit notamment permettre d'appréhender, sous un jour nouveau, le rôle de l'agriculture dans la création de valeur. Il est manifeste en effet que

« Gouvernance et responsabilité : propositions pour un développement humain et solidaire » 8-9 décembre 2011

¹⁰¹ On peut mesurer cette contribution par la différence entre la valeur des actifs de l'entreprise et sa valeur réelle.

¹⁰² Dans les formes institutionnelles classiques de l'économie sociale (coopératives, mutuelles, associations, etc.) les agents économiques sont tout à la fois producteurs (ils participent à l'activité économique de l'entreprise) et bénéficiaires : d'où la notion de « double qualité », qui rend compte de leur imbrication dans la production et dans l'utilisation de la valeur.

¹⁰³ La généralisation à toutes les entreprises d'une certaine taille (par exemple de plus de 50 salariés) du Conseil de surveillance, au sein duquel seraient représentés les salariés (dont le directoire de l'entreprise), fait partie des propositions de réforme globale dont il est ici question, directement inspirées de l'expérience de l'ESS.

¹⁰⁴ Nous faisons ici référence, notamment, au débat qui agite en France le milieu de l'ESS, et qui met aux prises les tenants de l'approche « Economie Sociale », et de l'approche « Economie Solidaire ».

¹⁰⁵ Par exemple, les réseaux RIUESS, RIPESS, partenaires du CCFD - Terre Solidaire. La SIDI est pour sa part membre du réseau INAISE, qui regroupe les institutions européennes de finance solidaire.

¹⁰⁶ Citons notamment Christian Arnsperger, et le courant des villes en transition, qui s'efforce de produire une telle synthèse à l'échelle d'un territoire donné (en l'occurrence une ville et son bassin de vie immédiat).

¹⁰⁷ C'est bien à une telle mue que semble en appeler le pape Benoît XVI dans son Encyclique *Caritas in Veritate*, qui, s'inspirant des initiatives du « tiers secteur » (qui désigne, dans la tradition anglo-saxonne, les acteurs du champ de l'ESS), réclame la généralisation des pratiques éthiques à l'ensemble de l'économie : « Il faut œuvrer – et cette observation est ici essentielle ! – non seulement pour que naissent des secteurs ou des lignes « éthiques » dans l'économie ou dans la finance, mais pour que toute l'économie et toute la finance soient éthiques et le soient non à cause d'un étiquetage extérieur, mais à cause du respect d'exigences intrinsèques à leur nature même. La doctrine sociale de l'Eglise aborde ce sujet avec clarté quand elle rappelle que l'économie, en ses différentes ramifications, est un secteur de l'activité humaine » (*Caritas in Veritate*, p. 20). Plus loin, cette idée est réaffirmée avec force : « Toute l'économie et toute la finance, et pas seulement quelques-uns de leurs secteurs, doivent, en tant qu'instruments, être utilisés de manière éthique afin de créer les conditions favorables pour le développement de l'homme et des peuples » (*Ibid.*, p. 29).

certaines expériences, parmi les plus innovantes menées par les acteurs de l'économie sociale et solidaire (notamment en Europe¹⁰⁸), concernent la production agricole et la création d'activités en milieu rural. Or, il apparaît qu'un modèle de développement compatible avec les contraintes écologiques que nous avons évoquées, mais également soucieux d'équité sociale, de solidarité, de plein-emploi, etc. doit nécessairement réévaluer le rôle de l'activité agricole dans la création de valeur. L'agriculture, loin de se réduire au premier étage d'accumulation du capital (ayant vocation à fournir les excédents nécessaires à l'investissement dans les secteurs secondaires puis tertiaires), doit constituer le pilier central autour duquel concevoir une économie des territoires écologiquement et socialement durable. Une agriculture écologiquement intensive, qui associerait savoirs paysans et recherche agronomique, afin d'accroître la productivité des écosystèmes sans apport d'engrais azotés et en réduisant au minimum l'usage des pesticides et des herbicides 109, relèverait tout à la fois du secteur primaire (pour la production de denrées alimentaires) et du secteur tertiaire (puisqu'elle fournirait un service environnemental). Intensive en maind'œuvre, donc faiblement productive sur le plan du facteur travail, très diversifiée (donc autorisant la constitution d'un grand nombre de filières agro-industrielles de petite taille), elle permettrait une bascule vers une économie relocalisée et décentralisée.

À l'heure où le défi alimentaire mondial devient absolument décisif (comme en ont témoigné « les émeutes de la faim » du mois d'avril 2008), à mesure que la population mondiale s'accroît et que l'agriculture industrielle est confrontée à des rendements décroissants110, la science économique devra réévaluer le rôle de l'agriculture dans la production de valeur, et lui assigner une place nouvelle. L'économie sociale et solidaire doit s'inspirer de ses expériences les plus novatrices (qui dépassent de loin le simple cadre de la production et permettent d'établir des liens de solidarité active entre citadins consommateurs et paysans), pour obtenir une telle reconnaissance. En faisant la promotion d'un modèle de développement agri-centré (où l'agriculture joue le rôle de structure fondamentale des économies territoriales), par ses activités de plaidoyer et de soutien direct aux agricultures familiales, le CCFD-Terre Solidaire rejoint le combat des paysans du monde entier, qui constituent bien souvent l'immense majorité (hélas le plus souvent marginalisée) de la population active des pays à faibles revenus.

Les initiatives menées par le CCFD — Terre Solidaire et ses partenaires, qui ressortissent à l'économie sociale et solidaire, portent en règle générale sur la production agricole, voire sur la création de valeur en milieu rural. Qu'il s'agisse de soutien aux coopératives et aux fédérations paysannes (au Togo, au Niger, au Nicaragua, au Honduras, au Brésil, etc.), ou de structuration de services financiers en milieu rural, destinés à financer, en tout premier lieu, l'agriculture et les filières agro-alimentaires, le CCFD-Terre Solidaire et la SIDI ont fait du monde rural leur priorité. Ces initiatives locales sont de plus en plus associées à des actions de plaidoyer à grande échelle, dont l'objet est de modifier les politiques agricoles, notamment les politiques commerciales, qui exposent les petits paysans à la concurrence déloyale des grandes firmes de l'agrobusiness. Le CCFD-Terre Solidaire et ses partenaires défendent notamment le principe d'une « exception agricole », qui devrait être reconnue par les Accords de Libre-échange signés entre l'Union Européenne et les pays tiers. De tels accords doivent prévoir une évaluation régulière d'impact social et environnemental (notamment en milieu rural), menée par des agences indépendantes sous contrôle des parlementaires (européens mais également du pays tiers) dont dépendrait le maintien d'un régime douanier préférentiel. La conditionnalité du régime de libre-échange, ainsi entendue, s'appliquerait produit par produit, et non pas de façon générale et indiscriminée¹¹¹.

¹⁰⁸ Cf. Jean-François Drapéri, op. cit.

Cf. Jean-Louis Laville, op. cit., p. 88.

¹⁰⁹ Telle qu'elle est actuellement conçue par Griffon et Dufumier, qui parlent à son endroit d'agriculture « doublement verte ».

¹¹⁰ Cf. Richard Heinberg, 2008

Cf. Nicholas Georgescu Roegen, 2006

¹¹¹ Cf. le document de plaidoyer du CCFD - Terre Solidaire sur les ALE.

Le pilotage de l'économie mondiale

Ce genre d'initiatives indique bien à quel point les principes de l'économie sociale et solidaire sont susceptibles de s'appliquer, non plus seulement à des formes de développement local (où le mouvement puise ses origines), mais à une recomposition des règles du jeu économique mondial. En proposant un nouvel ordre économique fondé sur la solidarité et le contrôle citoyen, l'économie sociale et solidaire peut relever le défi de la « mondialité », et fournir un autre modèle d'articulation économique entre les acteurs à l'échelle planétaire.

Il ne faut pas voir là divagation d'idéalistes en mal d'utopies : la crise financière nous a rappelé à quel point les économies étaient vulnérables à l'endettement et à la spéculation. La crise écologique nous indique que l'humanité s'achemine vers l'irréparable. Le développement des crises « systémiques » liées à des enjeux d'envergure mondiale (migrations, épidémies, sécurisation des approvisionnements énergétiques, de matières premières, alimentaires, etc.) en appelle à la coopération et la solidarité, dont les acteurs de l'économie sociale et solidaire nous fournissent chaque jour l'exemple. Dans tous les domaines de l'activité économique, les acteurs de l'économie sociale et solidaire ont su faire preuve d'une étonnante capacité d'innovation, qui est riche de promesses pour l'avenir du monde.

Ainsi, le secteur de la finance solidaire, auquel le CCFD-Terre Solidaire est étroitement lié via sa filiale la SIDI, est-il porteur d'une alternative globale (et non pas simplement réservée à une niche d'institutions financières spécialisées) au système financier actuel. En plafonnant les profits et les taux d'intérêts (et donc en mettant ses services financiers à la portée des entrepreneurs les plus démunis), en faisant appel à une épargne solidaire qui renonce à tirer des bénéfices exorbitants de ses placements, en inscrivant même dans ses statuts le principe de « valeur ajoutée sociale », en se fixant des objectifs de pérennité de l'activité économique, notamment en milieu rural, etc. la finance solidaire, qui représente aujourd'hui un secteur en pleine croissance (car les placements, quoique moins rémunérés, y sont paradoxalement beaucoup plus sûrs que dans le système bancaire classique), remet l'activité des intermédiaires financiers au service de l'économie réelle, et établit un lien social entre le prêteur et le débiteur.

Il est évident cependant que la finance solidaire, en tant que telle, ne pourra se substituer au système bancaire actuel, tant que ce dernier n'aura pas été contraint de respecter des objectifs sévères (en matière de valeur ajoutée sociale et environnementale), qui auront pour effet d'aligner ses règles de fonctionnement sur celles de la finance solidaire. C'est donc sur le terrain de la qualité des services financiers (et donc de leur nature et de leurs conditions de production) que doit se porter la bataille de la finance solidaire. Le débat sur les critères de notation des établissements financiers est ici essentiel : en modifiant les critères de notation, en introduisant des obligations, non plus de transparence et d'efficience, mais bien d'impact social et environnemental, de gouvernance, etc., les agences de notations entrent de plain-pied dans le domaine de prédilection de la finance solidaire ¹¹². Par ailleurs, en imposant des conditions strictes au placement de l'épargne, le législateur peut encourager l'épargne solidaire (comme c'est actuellement le cas en France avec l'épargne salariale, dont une partie doit à présent être portée au crédit d'établissements bancaires labélisés « Finansol »), et contribuer à la massification des véhicules de la finance solidaire, en lieu et place des placements classiques ¹¹³.

Une telle réforme aurait certainement pour effet de plafonner les intérêts que les prêteurs sont en droit d'attendre de leurs placements, et qui, non seulement représentent un frein au développement du secteur de la finance solidaire (qui, sitôt qu'il cherche à diversifier ses alliances, se trouve confronté à des exigences de rentabilité incompatibles avec son objet¹¹⁴), mais orientent en retour l'épargne vers des activités les plus financièrement

¹¹² C'est bien à la mise en place de tels critères de notation que la SIDI s'est attelée avec ses partenaires institutionnels.

¹¹³ En France, la Caisse des Dépôts et Consignations est étroitement liée à toutes ces innovations, notamment à travers son programme de soutien à l'Economie Solidaire crée par Claude Alphandéry. Ne nous fournit-elle d'ailleurs pas, dans sa version institutionnalisée, un exemple remarquable de longévité et de viabilité d'une finance mise au service de l'intérêt général ?

¹¹⁴ Les difficultés pour la mise en place du fonds FEFISOL porté par la SIDI (en partenariat notamment avec l'Agence Française de Développement, la PROPARCO et la Banque Européenne d'Investissement, en témoignent).

profitables¹¹⁵. Plutôt que d'établir a priori des plafonds pour les profits des placements de l'épargne (auprès des établissements bancaires, ou via l'actionnariat direct), dont les niveaux seraient alors arbitraires, il faut adosser à ces placements des contraintes d'impact si fortes que leur rendement s'en trouvera naturellement réduit à des proportions raisonnables.

La bataille pour la réforme du secteur financier à l'échelle mondiale ne se limite certes pas à la question des taux d'intérêts ou de la mesure d'impact. Dans d'autres domaines aussi, les acteurs de la finance solidaire font valoir leurs propositions. Ainsi en est-il de la lutte contre les paradis fiscaux et judiciaires (dont une liste exhaustive est régulièrement tenue à jour par le réseau « Justice Fiscale »¹¹⁶) qui permettent l'évasion fiscale : celle-ci représente près de près 1 600 milliards de dollars par an, dont près de 700 milliards proviennent des pays pauvres, pour un avoir total accumulé de « capitaux sales » dans les placements offshore de près de 11 700 milliards de dollars (soit un manque à gagner fiscal de l'ordre de 400 milliards de dollars par an pour les pays pauvres¹¹⁷). Cette lutte s'étend aux usagers des paradis fiscaux, à savoir pour un tiers les personnes physiques (qui y placent les revenus de la corruption¹¹⁸), mais aussi pour deux tiers les entreprises, qui profitent des échanges intragroupes pour manipuler les prix de transfert, réaliser des bénéfices extraordinaires et accroître leur rentabilité, et donc leur valorisation boursière.

Avec la mondialisation se sont en effet multipliées les sociétés écrans qui permettent aux entreprises de masquer leurs comptes et faire apparaître des bénéfices exorbitants dans des paradis fiscaux, alors que la richesse a été produite dans un pays tiers. La transparence comptable des entreprises, qui les obligerait à déclarer leurs filières, les lieux de production et les flux (en volume) de production d'une filiale à une autre, aurait pour double effet de décourager les utilisateurs des paradis fiscaux et de faire apparaître clairement, aux yeux de l'opinion publique internationale, l'ampleur réelle des distorsions économiques qui interdisent aujourd'hui une véritable équité dans la répartition des bénéfices économiques directs de la mondialisation.

La réforme de la finance mondiale passe aussi par la lutte contre la concurrence fiscale (qui pousse les États à aligner leur fiscalité sur la règle moins disante, de façon à attirer les capitaux privés, au détriment de leurs budgets nationaux), et la mise en place d'une fiscalité mondiale (taxes sur les transactions financières), qui contribuera à décourager la spéculation, et permettra de dégager des ressources élevées et stables pour le financement du développement.

La réflexion sur le financement du développement s'étend bien entendu au rôle de la monnaie. Dans ce domaine aussi, l'économie sociale et solidaire a donné naissance à des alternatives très fécondes, tout d'abord au niveau local (comme ce fut le cas avec la mise en place des bourses de temps et des monnaies locales de type SEL, SOL), et de plus en plus au niveau national (l'expérience brésilienne du Banco Palmas, qui a établi un partenariat avec la Banque Centrale pour garantir la convertibilité de sa monnaie sociale en monnaie nationale est à ce titre intéressante), voire international. Des organisations diverses réclament aujourd'hui la création d'une monnaie solidaire mondiale, voire d'une banque solidaire mondiale. Des dispositifs de cette nature peuvent sans doute sembler condamnés à demeurer marginaux : cependant, fortes de telles expériences, et en exerçant une pression sur les institutions monétaires internationales (au premier rang desquelles le FMI) et les banques centrales, les organisations de société civile peuvent contribuer à fixer les conditions de création d'une devise internationale découplée des monnaies nationales, dont il est aujourd'hui question au plus haut niveau¹¹⁹. Les monnaies sociales sont ainsi des

¹¹⁵ Ceci distingue, entre autres, le capitalisme financiarisé du capitalisme entrepreneurial classique.

¹¹⁶ Tax Justice Network (www.taxjustice.net).

¹¹⁷ Cf. John Christensen, 2007

Cf. également le rapport sur les Paradis Fiscaux du CCFD - Terre Solidaire. Sur le rôle des paradis fiscaux dans le déclenchement de la crise financière de 2008-2009, cf. Jean Merckaert, « Le rôle des paradis fiscaux dans la crise financière », in *Encyclopedia Universalis* 2010

¹¹⁸ Cf. le rapport Biens Mal Acquis du CCFD - Terre Solidaire, 2009

¹¹⁹ Cf. Gaël Giraud: « Quelle gouvernance mondiale? », in *Projet*, numéro spécial 317, juillet 2010, pp. 84-87. Une telle devise serait obligatoire pour les transactions internationales. Son taux de change pourrait être fixé de façon arbitraire, sur la base, par exemple, d'un panier de matières premières, où ces matières premières seraient valorisées différemment suivant que leur production a un impact

réservoirs d'innovation, qui relèvent, de plus en plus, le défi de la complexité et du changement d'échelle : ainsi, la monnaie SOL, en cours d'expérimentation en France, ou encore les monnaies vectorielles (qui permettent de fixer plusieurs « prix » à une même marchandise, suivant l'impact social et environnemental de sa production)¹²⁰, exigent-elles un réseau institutionnalisé de distributeurs agréés, un système informatique, etc. Elles peuvent servir de bases de données pour mettre en place des mesures fiscales incitatives. qui encourageraient tel type de consommation plutôt que tel autre (notamment si elles sont associées à une réforme de la TVA)¹²¹.

Enfin, l'économie sociale et solidaire est à l'origine du débat concernant les indicateurs de mesure de la performance économique, qui a cessé d'appartenir à la sphère militante pour devenir un sujet de préoccupation nationale voire internationale. La prise en compte des activités non marchandes et non rémunérées (le bénévolat, l'auto-formation), tout autant que de l'impact négatif de l'activité économique sur l'éco et le socio-environnement (dégradations écologiques, maltraitance, malaise social, etc.), et des activités dites de « réparation », qui visent à compenser cet impact, aboutit à une autre estimation de la « richesse » produite et du stock de patrimoine (matériel, immatériel) disponible. La richesse devient dès lors synonyme de civilisation. Même si les avis divergent encore, parmi les spécialistes, concernant la nature de l'agglomérat ainsi produit, la pondération de chaque indicateur, les méthodes de collecte des données, etc. il n'en demeure pas moins que les nouveaux indicateurs de richesse relèvent désormais du débat public. En outre, il ne s'agit plus seulement de réformer le système de comptabilité nationale : le débat sur les indicateurs s'étend à la comptabilité des entreprises, qui pourrait être réformée de manière à faire figurer au bilan des entreprises le passif social et environnemental. Dès lors, il serait possible d'aller jusqu'à déclarer leur faillite au cas où ce passif apparaîtrait trop élevé.

Les entreprises ne consentiront à transmettre de telles informations que sous la contrainte : c'est donc par la contrainte que les organisations de société civile (à défaut de disposer encore d'un cadre réglementaire à l'échelon international) doivent obtenir des entreprises la publication de leurs comptes, et plus généralement le rehaussement de leurs obligations en matière de responsabilité sociale et environnementale, qui ne saurait relever de la seule auto-régulation. Ces obligations peuvent aller de la réalisation d'études d'impact social et environnemental indépendantes, préalables à leur implantation, tout comme de l'évaluation régulière de l'impact ; du respect des normes internationales en matière de conditions de travail, du respect des procédures de « vérification » (due diligence) dans les cas où les matières premières nécessaires à la production industrielle pourraient provenir de sources illégales, etc. jusqu'à l'élaboration, avec les autorités locales, de véritables plans de développement local permettant d'inscrire l'activité économique de l'entreprise dans une démarche d'intégration territoriale (ces plans peuvent aboutir à la signature de véritables « pactes de développement territorial », qui associent collectivités locales, entreprises transnationales, organisations de société civile, État, etc.).

Bien entendu, de telles démarches, que nous pourrions qualifier de « mise en compatibilité territoriale », et qui exigent de l'entreprise qu'elle tienne compte de l'impact social et environnemental de son activité, et qu'elle accepte d'en supporter les coûts, ne peuvent pas s'appliquer à tous les secteurs d'activité. Il est des activités (notamment l'extraction de ressources non renouvelables, les « méga projets » — infrastructures, centrales hydroélectriques, etc.), dont l'impact sur les territoires est tel qu'elles ne peuvent s'envisager que dans le cadre d'un plan de zonage économico-territorial et d'aménagement du territoire élaboré au niveau national, avec la participation la plus

écologique et social positif ou négatif. Ainsi, une économie mondiale en transition vers des activités à forte valeur ajoutée sociale et environnementale aurait pour effet de déprécier la monnaie internationale / aux monnaies nationales, donc d'encourager les échanges. Une économie fortement prédatrice aurait l'effet inverse : la monnaie internationale s'apprécierait, jusqu'à ce que les produits aient un coût prohibitif, ce qui ferait obstacle à leur commercialisation.

¹²⁰ Cf. Pierre Calame, 2009.

¹²¹ D'autres solutions sont possibles : par exemple, on pourrait imaginer qu'une monnaie vectorielle permette à un individu d'acquérir des points de crédit écologique et social, qui lui donnerait droit à des crédits d'impôt.

large possible des populations concernées122. De telles activités, dont la rentabilité nette (une fois pris en compte le coût lié aux dommages qu'elles font subir aux écosystèmes et aux sociétés) est en réalité souvent faible, voire négative à long terme123, sont concernées au premier chef par les nécessaires mutations du capitalisme que nous avons évoquées.

C'est la raison pour laquelle la Responsabilité Sociale et Environnementale des entreprises doit être, à terme, encadrée par le droit international. Il faut même aller plus loin : cette responsabilité doit s'établir dans le cadre d'un programme mondial de transition économique, qui pénaliserait les activités contraires à *l'intérêt général* (à savoir, la reproduction des sociétés humaines et de leurs écosystèmes, aussi longtemps que possible), et encouragerait les autres. Un tel programme relève assurément d'un véritable pilotage économique, que la raison néolibérale rejette a priori (au motif que tout pilotage de l'économie serait inopérant), mais dont la possibilité nous est confirmée par l'histoire124, et que le principe de responsabilité exige.

S'il fallait donc reconnaître aux instances internationales responsables de la régulation de l'activité économique mondiale (notamment le FMI et l'OMC) un rôle quelconque, ce serait d'arrêter, sur la base d'une consultation aussi vaste que possible, et suivant un procédé de délibération démocratique, un tel programme, et d'y ajuster ensuite des instruments de pilotage économiques : réglementations commerciales, accès au crédit pour le financement de l'investissement de « transition », monnaie de réserve internationale, évaluation des politiques publiques, etc.

Concevoir les transitions économiques

Ces réflexions soulèvent l'épineux problème de la transition économique, car une économie nouvelle ne surgira pas ex nihilo : c'est aux limites et contradictions internes du capitalisme monde, tout autant qu'à la pression exercée par les secteurs de la société organisée qui ont le plus à perdre à sa perpétuation, qu'elle devra sa naissance.

Les entreprises ont un rôle décisif à jouer dans une telle transition : en reconsidérant leur objet, en renouant avec une forme de contrat social qui lie leur destin à celui de la collectivité, les entreprises peuvent prendre part à la transition économique. Il ne s'agit pas ici de s'opposer à l'entreprise en tant que telle, mais à la raison économique contemporaine, dont les entreprises (nationales voire internationales), et leurs salariés, peuvent être, tantôt les agents, tantôt les victimes.

Dans un remarquable article publié en février 2010, l'économiste belge Christian Arnsperger conduit une réflexion tout à fait pionnière en abordant de plein fouet la question de la transition économique vers un post-capitalisme vert, à savoir un système économique reposant largement sur l'économie sociale et solidaire, et qui ferait droit à un grand nombre d'activités (de services, mais aussi de transformation), relocalisées, à petite échelle, à faible impact écologique 125. Pour lui, une telle économie ne peut voir le jour sans l'étape préalable d'un « capitalisme vert », à condition toutefois que ce capitalisme vert fût, d'emblée, conçu (par l'État, par les institutions internationales, mais aussi par les entreprises elles-mêmes) comme une transition vers un le post-capitalisme. Les excédents dégagés par le capitalisme vert, seraient employés, via une fiscalité adéquate (dont le principe doit être fixé avant toute chose, et recueillir l'approbation des entreprises), au financement des infrastructures, des équipements productifs, des innovations techniques et institutionnelles nécessaires au déploiement, dans un second temps, du post-capitalisme vert, autrement dit l'économie « cendrillon » préconisée par Jackson126. Ainsi, il faudrait accepter, à court terme, la transition du capitalisme vers des activités

-

¹²² Une équipe de chercheurs en a appelé à l'élaboration d'un tel plan, pour avoir une chance de transformer positivement les conflits miniers – dont la multiplication est proportionnelle à l'expansion de l'activité minière – au Pérou (cf. Xavier Ricard Lanata, 2008).

123 C'est la théorie des rendements décroissants. Tainter a étendu ce principe à la question de l'énergie. Il est cité ainsi par Heinberg : « Les sociétés complexes tendent à s'affronter car leurs stratégies de captage d'énergie sont sujettes à la loi des rendements décroissants » (cf. Richard Heinberg, 2008, p.52).

¹²⁴ Nombreux sont en effet les exemples historiques de pilotage réussi de l'activité économique. Anton Brender attribue ces succès au rôle décisif des intermédiaires chargés du traitement de l'information (qui anticipent la demande en produits et orientent l'appareil de production et l'investissement dans le bon sens), qui est méconnu par la théorie économique classique. Cf. Anton Brender, 1977. 125 Cf. Christian Arnsperger, 2010.

¹²⁶ Cf. Christian Arnsperger, op. cit.

à forte valeur ajoutée environnementale (énergies renouvelables, infrastructures, logements à forte efficacité énergétique, services de proximité, agriculture écologiquement intensive, etc.) avant d'effectuer la bascule vers des activités à valeur ajoutée sociale, relevant pour une bonne part de l'économie sociale et solidaire, subordonnée à l'intérêt général, soustraite à la « croissance », et pour cela post-capitalistiques. Pour piloter cette transition, Arnsperger préconise la création, à l'échelle de la Belgique tout d'abord, d'un ministère de la « transition » doté de prérogatives de puissance publique équivalentes à celles du ministère des finances, et chargé d'accompagner l'essor des structures économiques qui prendraient le relais des entreprises classiques127. Ce ministère de la transition s'appuierait notamment sur les analyses (évaluations d'expériences, simulations et projections économiques) d'un Institut de la Transition, qui lui-même serait adossé aux organisations sociales actives dans le domaine de l'action-réflexion en matière de transition économique (notamment les think-tank du mouvement des villes en transition128).

Une telle transition à « double détente » peut certes prendre du temps. La réflexion d'Arnsperger a le mérite cependant de s'interroger sur les conditions d'une mutation à grande échelle de l'activité économique, d'une sortie de la « parenthèse » historique du capitalisme industriel à haute intensité de matière — énergie. Il est certain, en tout état de cause, que le financement de la transition énergétique et économique va représenter une ponction considérable sur l'épargne, mais aussi sur l'énergie nette disponible, à l'heure où épargne et énergie se font rares. La première contrainte est relative : elle peut être en partie levée grâce aux monnaies sociales (qui permettraient de libérer la main-d'œuvre nécessaire à la réalisation des travaux d'équipement)¹²⁹. La seconde en revanche est absolue : les investissements de « transition » seront coûteux en énergie, qu'il faudra prélever sur un stock limité, en phase de contraction rapide.

Ce qu'Arnsperger n'aborde pas, en revanche, ce sont les conditions politiques d'une telle transition. Elle exige un élan de solidarité et de coopération semblable, par son ambition politique et son ampleur, à celui qui a porté sur les fonds baptismaux la déclaration universelle des droits de l'Homme en 1948. Or, un tel élan est intervenu à la suite d'un traumatisme collectif d'une ampleur inédite dans l'histoire : faudra-t-il donc attendre qu'une déflagration mondiale de même envergure survienne avant que les nations ne s'entendent sur les sacrifices communs auxquels elles doivent consentir afin de stabiliser les économies et d'assurer leur viabilité ? L'échec de la conférence de Copenhague semble hélas nous autoriser à le penser. Par ailleurs, la réflexion d'Arnsperger s'applique prioritairement à l'Europe et aux sociétés industrialisées. Comment l'étendre aux sociétés faiblement industrialisées, dont l'économie repose en grande partie sur les exportations de matière première et sur une nébuleuse d'activités informelles à faible valeur ajoutée, sans encadrement par l'État ?

On pourrait envisager que se constituent, à court terme, des « pôles de civilisation », qui regrouperaient des sociétés fortement articulées, sur le plan politique, culturel mais aussi économique, à l'échelon régional (ce qui leur garantirait une relative indépendance économique, dans la mesure où l'essentiel des échanges se réaliserait en leur sein), désireuses de mettre en œuvre semblable transition économique. L'Union Européenne pourrait, si elle en avait la volonté politique, constituer un tel pôle. Sa transition économique exigerait d'elle qu'elle érige des mécanismes de protection, de façon à préserver sa nouvelle économie, naissante, de la concurrence inégale de ses partenaires économiques directs 130. Compte tenu du poids que représente l'Europe dans l'économie mondiale (elle y occupe le premier rang), une telle démarche pourrait encourager l'adoption de mesures de transition similaires dans d'autres régions du monde (notamment en Asie et en Amérique du Nord). L'Europe serait en outre confortée dans sa position si elle obtenait le soutien d'autres pays, en particulier en Afrique ou en Amérique Latine, qui bénéficieraient des futurs dispositifs de

Cf. Tim Jackson, op. cit.

¹²⁷ Arnsperger ne nous dit pas si ces dernières, réformées, pourraient ou non être recyclées dans le nouveau système.

¹²⁸ Cf. villesentransition.org

¹²⁹ Bien entendu nous ne prétendons pas réduire la discussion sur l'épargne nécessaire au financement des investissements de transition à la mobilisation des monnaies sociales. Il est certain qu'il faudra répartir l'effort en fonction des niveaux de richesse, du type d'accumulation qui a permis de constituer telle ou telle épargne, etc.

¹³⁰ De tels mécanismes de protection, visant à préserver et d'approfondir le projet européen, sont réclamés par grand nombre d'économistes : cf. Dominique Méda, op. cit. pp. 379-390 ; Emmanuel Todd, 2008 ; Jean-Luc Gréau, 2008.

« transition » consentis au niveau international pour assurer leur développement sur des bases nouvelles.

Un tel scenario, encore une fois, peut sembler irréaliste. Et pourtant, il conférerait une extraordinaire légitimité à la construction européenne et lui restituerait sa place à la pointe du progrès spirituel et moral de l'humanité, tout en donnant à son projet une portée véritablement universelle, dans la mesure où d'autres régions pourraient, chacune suivant ses déterminations particulières, s'en inspirer et s'insérer ainsi dans une forme d'alliance mondiale, où les échanges seraient régulés par des rapports de stricte complémentarité et subsidiarité, et non plus de compétition économique à merci.

L'essor d'une humanité nouvelle

Vers une humanité coïncidant avec son concept

S'il est vrai que cette « alliance mondiale » ressortit à un projet de civilisation et de progrès moral et spirituel, il faut en définitive nous interroger sur les conditions d'un tel progrès. Nombreux sont ceux qui aujourd'hui en appellent à un approfondissement du projet humaniste, à un sursaut spirituel de l'humanité, qui doit accéder à une conscience supérieure d'elle-même. Il s'agirait d'humaniser l'humanité, de la rendre adéquate à son concept, actrice positive de sa propre histoire »¹³¹, c'est-à-dire de la convertir en sujet politique réel, et non plus en une totalité abstraite et appréhendée de façon purement négative.

Il n'est plus en effet d'ennemi extérieur : l'expansion du capitalisme, jusqu'aux moindres recoins de la planète ; le processus rapide d'uniformisation par le marché, renvoie l'homme à sa propre image. La mondialisation a, de facto, unifié l'homme, en le placant sous le signe, non pas de l'universel, mais de la marchandise standard, de l'uniforme. Il n'a pas d'autre ennemi que lui-même. C'est lui-même qui doit se sauver, ou bien périr.

Sitôt que cette vérité simple lui apparaît, l'individu est cependant tenté de lui opposer, nous l'avons dit, ses déterminations singulières. Cet individu-ci, que peut-il avoir de commun avec cet Autre, en apparence si différent de lui? Plus encore que l'assemblage de ses déterminations singulières (son histoire personnelle, son caractère, ses désirs), ce qui va le distinguer de l'Autre, c'est un horizon d'intelligibilité. C'est une manière de faire sens, de donner sens, à partir de sa propre expérience singulière, mais aussi de son système de représentations, de ses relations inter-subjectives, de son inscription dans un système social. C'est donc l'amalgame entre sa singularité, irréductible, et son être social, non plus singulier mais particulier.

Le retour du particulier, sous des formes extrêmes (manifestées entre autres par la montée des fondamentalismes, de la xénophobie, etc.), ne doit pas nous faire perdre de vue que le particulier est une dimension essentielle de la subjectivité, et qu'il n'est pas d'universalité qui se donne à voir d'emblée, qui puisse être appréhendée a priori (hormis sous la forme désincarnée des catégories de la raison pure). Tout est contexte, tout est situation. Le particulier est la forme intermédiaire, essentielle, au moyen de laquelle le sujet, arraché à ses déterminations singulières par le jeu social (l'échange, dimension fondamentale de la culture¹³²), peut espérer atteindre l'universel. Le particulier, c'est le regroupement des intérêts et des déterminations singulières, qui s'inscrivent dans un univers de représentations qui leur confère une intelligibilité. Le particulier, c'est aussi l'accord entre une histoire singulière et une histoire collective. C'est également le lien, historiquement constitué, entre des hommes et leur environnement immédiat.

Il ne faut pas faire l'impasse sur le particulier, et sur son corollaire obligé, le négatif, c'est-à-dire l'affirmation, obstinée, intolérante, de l'existence du particulier, contre tout universel a priori. Le particulier ne va pas admettre, jamais, de s'effacer, de se dissoudre dans un universel abstrait. Car ce que possède le particulier est précisément ce qui fait défaut à l'abstraction : c'est la

132 Cf. Claude Levi-Strauss, 2002

¹³¹ J'emprunte l'expression à Patrick Viveret (Pourquoi ça ne va pas plus mal? Paris : Fayard, 2005).

légitimité de l'histoire, c'est l'agencement concret, matériel, des sociétés, c'est l'imbrication tangible des êtres et des choses, en un ordre qui est manifeste, indiscutable.

L'universel, c'est tout autre chose : s'il doit demeurer indiscutable, valable *a priori*, quelles que soient les latitudes et les cultures ; c'est en vertu d'un impératif a priori qui procède la seule raison, comme le concept du triangle. L'universel ne s'en tient qu'au nécessaire (ce qui relève de la nécessité pure, ou de la raison pure), le particulier au contingent.

L'homme atteint l'universel par la pensée, par la pure intelligibilité, mais l'universel ne peut prendre corps avec le réel, ne peut, en d'autres termes, devenir effectif (étendre son empire sur le réel, le façonner selon sa loi) qu'en s'inscrivant dans le particulier. C'est à cela que s'employait Socrate en pratiquant le dialogue et la maïeutique. C'est d'avoir oublié cette leçon que sont nés les totalitarismes du XX^e siècle, dont le procès de Douch, au Cambodge, nous a rappelé les crimes, tout autant que l'implacable logique133.

Et pourtant, le particulier a résisté à Socrate, accusé de corrompre la jeunesse et de lui enseigner à adorer de faux Dieux. Tout comme, près de 12 siècles plus tard, l'Islam opposait à l'Universel chrétien, le refus obstiné du particulier (une langue particulière, une Loi particulière)134. Il ne faut donc pas sous-estimer, ou mésentendre le particulier. Ce qu'il nie, ce n'est pas la tension vers l'universel, c'est l'universel conçu comme universalisable, comme donnée immédiate. L'universel ne peut être autre chose, appliqué à la société des hommes, qu'une idée régulatrice (pour parler selon les catégories de Kant), qu'un point-limite.

On peut même aller plus loin, et reconnaître à l'universel, comme le fit Hegel¹³⁵, un rôle moteur, au sein même du particulier. La sphère du particulier est en effet saturée d' « univers éthiques » qui s'affrontent les uns les autres. Dans la pensée grecque, ce conflit entre les univers éthiques incompatibles est symbolisé (c'est-à-dire représenté sous forme condensée) par le conflit des héros dans *l'Illiade*. De même, dans la sphère de la société civile (qui est la sphère même du particulier), les individus, regroupés par intérêts (professionnels, sectoriels, idéologiques, etc.), s'affrontent-ils inlassablement pour obtenir leur mutuelle reconnaissance et satisfaire leurs revendications, selon la loi qui leur est propre. Le conflit entre ces intérêts divergents peut seul être arbitré par le Droit, qui doit procéder d'une instance supérieure, d'un langage supérieur et différent qui rende chaque univers particulier intelligible à tous les autres, garantisse leur mutuelle intelligibilité (d'un méta-langage), qui ne peut être que l'universel. C'est grâce à la reconnaissance que lui témoigne l'universel que le particulier peut se déployer, prospérer, vivre.

Ces réflexions, qui valent chez Hegel pour tel État particulier, peuvent être étendues à l'échelle du monde : chaque société particulière (chaque culture particulière, chaque groupe) doit en appeler à l'universel (et non pas à seulement à l'Histoire) pour obtenir du Droit sa pleine reconnaissance. L'application effective des Droits de l'Homme à la société planétaire (et aux sociétés particulières qui la composent) ne peut donc pas relever d'une procédure directe, mais bien d'une mise en tension, par et avec le particulier. C'est au nom de l'universalité des droits que des groupes subordonnés (femmes, indigènes, minorités de tous ordres) peuvent obtenir leur pleine reconnaissance et l'application, à leur égard, de la règle universelle. C'est au nom de la déclaration universelle, que les juristes peuvent invoquer a priori mais dont l'application relèvera toujours de clauses particulières, adaptées à chaque législation nationale, que l'on peut débattre de la coutume (qui est, par définition, particulière) et de sa légitimité sur le plan du Droit.

Ainsi, faire droit (littéralement) au particulier, ce n'est pas admettre le principe, sur le plan juridique et moral, d'un relativisme culturel (où il serait condamnable, quoique tout à fait acceptable sur le plan scientifique, dans la mesure où seul le relativisme culturel nous permet d'atteindre à l'intelligibilité des cultures), mais bien plutôt autoriser le déploiement

_

¹³³ Cf. François Bizot, 2000

¹³⁴ Paolo Dall'Oglio reconnaît à bon droit que ce refus visait (et vise encore) à empêcher le christianisme de réaliser un faux universel, de prendre son expression particulière (judéo-chrétienne) pour de l'universel. Autrement dit, l'Islam pousse le christianisme à être à la hauteur de son concept. Il fonctionne comme son négatif dialectique, il est nécessaire au déploiement de son concept (cf. Paolo Dall'Oglio, 2009). 135 Dans les *Principes de la philosophie du Droit*.

effectif d'un *relationnisme* culturel, d'une mise en relation entre univers éthiques particuliers, médiatisée par l'exigence, inflexible, du Droit, de l'universel.

Ainsi, quelle que soit la forme que prendra l'humanité nouvelle (dans ses aspects éthiques, juridiques, politiques), il doit nous apparaître clairement qu'elle ne pourra pas renoncer au particulier et au négatif. Plutôt que de chercher à réaliser une fraternité universelle désincarnée, abstraite, reposant uniquement sur la loi morale et sur l'enseignement de l'Évangile, les chrétiens doivent reconnaître la légitime aspiration à l'enracinement et à l'affirmation de soi à la fois comme individu singulier et comme sujet, membre d'un collectif particulier capable d'appréhender, à partir et au nom de cette particularité même, la nécessité de l'universel. Que cette aspiration puisse prendre la forme d'une rhétorique de la puissance, voire du conflit des civilisations (sur le plan international) ou de l'identité (sur le plan national) ne doit pas nous leurrer sur sa nature. Il s'agit bien à chaque fois d'opposer à un faux universalisme le droit irréductible à l'existence d'une communauté particulière, au risque bien entendu de considérer que cette particularité est close sur elle-même, voire forclose, figée, éternelle, essentielle (ce qui est le propre, au contraire, de l'universel) et non pas historique, contingente.

Mais il y a plus : car ce qui fait également retour aujourd'hui, ce n'est pas seulement les sociétés particulières, c'est également la nature, que l'on peut considérer, sur le plan scientifique, comme un vaste système de particularités, où chaque genre, chaque famille, chaque espèce, affirme inlassablement son droit à l'existence, tout en s'accommodant de celle des autres. L'écologie nous a enseigné à comprendre la nature proprement systémique des relations environnementales, qui, à la différence des relations humaines, ne sont pas médiatisées par le Droit et un quelconque principe universel : seulement par l'abondance des formes de vie et des chaînes de causalité, qui obéissent certes à une régularité (celle de la physique), mais qui ne déploient, partout, que le spectacle de la lutte interminable pour la survie des espèces.

Ce particulier-là, plus que tout autre, l'homme moderne a fini par l'ignorer, en pensant que sa compréhension des lois de la nature, de la régularité des phénomènes, suffisait à l'en rendre maître et l'asservir à ses intérêts. Voilà qu'aujourd'hui il nous apparaît (cette leçon n'avait cependant pas échappé aux Anciens) que cette nature et nous-mêmes formons tous ensemble un immense corps organique, une « biogée » 136, et que le dépérissement de cette biogée entraîne nécessairement celui des sociétés humaines. Avec cette biogée, il nous faut réapprendre à composer, à vivre en bonne intelligence. Cette biogée cependant ne se soumet à aucune loi, aucun principe, si ce n'est celui tiré de sa propre aspiration à la reproduction de toutes les formes de vie.

D'une certaine manière, l'homme moderne est donc contraint de faire machine arrière, et se placer de nouveau face à son vis-à-vis, qui résiste à sa dissolution : la nature. Cela signifie replacer toujours la raison, et plus encore, la technique, face à ses limites, qui procèdent du fait que les écosystèmes naturels, que les ressorts de la vie organique, sont toujours infiniment plus complexes que ce que la raison peut en appréhender. L'homme doit se soucier non plus seulement de discerner les lois régulières qui gouvernent le devenir physique (tâche dont la science moderne a fait depuis Bacon sa spécialité), mais aussi de distinguer les équilibres, les dynamiques, qui orientent le fonctionnement de tel système naturel particulier. Il doit admettre que subsiste toujours, au cœur même du réel qu'il examine, une part d'incertitude, et que cette part est essentielle puisqu'elle fonde, en droit, l'exceptionnalité du vivant au regard de la société.

Ainsi, si l'on veut affranchir l'homme de son désespérant monologue, où il n'est plus question que de lui-même, considéré comme une totalité close et radicalement autonome (or, c'est bien ce qui définit le sujet moderne), il faut le mettre en contact direct avec la nature. En cela, l'écologie politique représente la principale chance spirituelle et philosophique de notre temps. L'humanisme ne semble pouvoir se renouveler qu'à condition d'une sorte de

-

¹³⁶ Cf. Michel Serres, 2010.

« déprise » qui le placerait de nouveau sous le signe de la vie et de l'indéterminé¹³⁷. Il renouerait ainsi avec une école de pensée qui trouve son origine (du point de vue européen) chez les Anciens et qui s'est perpétuée jusqu'à nos jours à travers les jurisconsultes romains, les moralistes de la Renaissance (Montaigne), les naturalistes : une pensée en quête d'harmonie universelle, à la fois soucieuse de restituer à l'homme sa juste place dans la création et de faire droit à l'égale dignité de toutes les formes de vie, tout en étant consciente des limites des entreprises de la raison¹³⁸.

Les deux particuliers que nous avons évoqués (et qui appartiennent, l'un à la sphère de la culture, l'autre à celle de la nature) se trouvent en fait réunis en une seule réalité tangible : celle du territoire. Le territoire est l'expression spatiale de la coexistence entre une société humaine et un écosystème, le produit, le plus souvent (du moins lorsque les équilibres n'ont pas été perturbés pas un développement excessif d'une espèce au détriment de toutes les autres) d'une longue et patiente domestication de la nature par l'Homme. S'il est vrai que toute domestication de cet ordre se traduit nécessairement par une perte de diversité naturelle (les rapports de domestication entre les sociétés primitives et leur environnement direct ne faisaient d'ailleurs pas exception à cette règle), il n'en demeure pas moins que, à l'échelle des territoires, de nouveaux équilibres homéostatiques peuvent être atteints, si l'homme sait prêter une attention suffisante aux déterminations de son environnement immédiat et utiliser ses synergies à son profit.

Confronté aux contraintes d'un territoire donné, et à l'ardente nécessité de le conserver tel qu'il lui fournisse le plus longtemps possible les services nécessaires à sa subsistance, l'homme fait la douloureuse expérience (mais combien nécessaire!) de sa dépendance à l'égard de toutes les formes de vie. Or c'est de cette conscience de son caractère dépendant, subordonné, que peut découler son inclination à la solidarité, y compris internationale. Car dès lors que l'homme se reconnaît dépendant d'un sol, d'une nature particulière (mais qui lui est familière), il peut étendre cette dépendance aux relations (commerciales, politiques, culturelles) avec des sociétés humaines différenciées, parfois même distantes, et qui sont tout aussi nécessaires à sa subsistance. La solidarité qui lie ensemble toutes les formes de vies, au sein d'un écosystème donné, ne diffère pas, dans son principe, de celle qui relie les sociétés et les rend mutuellement interdépendantes.

Sur ce plan, le dialogue avec les sociétés traditionnelles a beaucoup à nous apprendre. Les Indiens Quechua emploient le terme « ayni », « entraide, lien, collaboration », pour désigner des formes de travail collectif, mais aussi les relations qui s'établissent entre toutes les formes de vie. Ne devons-nous réapprendre aujourd'hui, au contact de ces sociétés (et avant que la modernisation n'ait achevé de les engloutir) les vertus d'une pensée qui s'attache aux notions de finitude, d'équilibre, d'harmonie, de localité ? Il n'est pas jusqu'au sens de l'histoire que les sociétés traditionnelles ne soient en mesure de nous aider à démêler : car, à l'heure où l'homme semble avoir achevé l'entreprise de conquête de la planète, il doit admettre qu'il est bien parvenu à la « fin de l'histoire » : non pas telle que l'entendait Francis Fukuyama (celle du triomphe de la société de marché et de sa reproduction ad libidum) 139, mais plutôt parce qu'il nous faut désormais concevoir l'histoire dans les strictes bornes du fini et d'une humanité dont la planète (patrie) est devenue l'horizon indépassable, non pas au sens mythologique ou imaginé, mais au sens rationnel et concret¹⁴⁰. La planète se mue en localité : toute pensée universelle dégénère, de ce point de vue, en une pensée locale. C'est à cet endroit que la leçon des sociétés traditionnelles, qui font justement du « savoir local » et de l'histoire « permanente » (au sens où les événements

¹³⁷ Les philosophes ont amorcé d'ores et déjà cette rénovation : cf. Hans Jonas et le principe de responsabilité. Lévi-Strauss en appelait aussi à un humanisme renouvelé, puisant son inspiration aux sources de la pensée stoïcienne, et étant à même d'obtenir l'assentiment des autres traditions de sagesse : « la seule chance offerte à l'humanité serait de reconnaître que, devenue sa propre victime, cette condition la met sur un pied d'égalité avec toutes les autres formes de vie qu'elle s'est employée et continue de s'employer à détruire. [...] Seule cette façon de considérer l'homme pourrait recueillir l'assentiment de toutes les civilisations ». (« La difficulté croissante de vivre ensemble », in *Le nouvel observateur*, mai 2008).

¹³⁸ Cf. Edgar Morin, 2005. Sur l'Harmonie chez les Anciens : cf. Pierre Hadot 1998, Michèle Duchet, 1995.

¹³⁹ Cf. Francis Fukuyama, 2009.

¹⁴⁰ Cf. Edgar Morin, Vers l'Abîme, p. 181.

historiques se ramèneraient toujours à des structures symboliques stables¹⁴¹) leur horizon de compréhension du monde, nous redevient audible.

De même, les sociétés traditionnelles peuvent nous enseigner à reconsidérer la richesse, elles qui font souvent du lien social l'objet suprême de l'activité économique (ou qui en tout cas ne l'en dissocient jamais), comme Polanyi l'a si remarquablement montré dans ses essais d'économie comparée¹⁴². Ainsi, dans bon nombre de sociétés traditionnelles, le « pauvre » n'est pas celui à qui les biens matériels font défaut : c'est celui qui est seul. L'univers social, garant de la prospérité collective et des mécanismes de solidarité qui assurent la reproduction, est le seul véritable producteur de richesse. En France, les rapports successifs sur les indicateurs de richesse, élaborés à grand renfort d'expertise, parviennent à la même conclusion : être riche, c'est avant tout être civilisé, c'est-à-dire garantir l'homogénéité du corps social par des rapports de « civilité », d'assistance mutuelle, de participation à parts égales à la vie publique, etc.

Il est enfin une dernière leçon que nous devons entendre des sociétés traditionnelles : celle qui a trait au sacré et à sa manifestation. L'expérience y est concue comme un continuum où se mêlent de façon inextricable naturel et surnaturel. Mais ce mélange n'interdit pas les inventions de la culture et la constitution de la société en une sphère autonome. Entre « autonomie » et « dépendance » à l'égard du divin, les sociétés sont autorisées à se développer, pour autant qu'elles soient toujours attentives à ne pas bouleverser, de manière excessive, l'ordre du monde143. Bien sûr les frontières de cet « ordre » sont constamment repoussées, à mesure que les sociétés humaines croissent et transforment leur environnement. Mais l'avertissement vaut à tout instant, et introduit dans l'esprit de chacun le sentiment qu'il demeure subordonné à un « Autre », qui n'est pas retiré du monde, mais tout au contraire agissant au cœur du monde. immanent, manifeste. Contrairement à ce que Karl Popper¹⁴⁴ (et d'autres philosophes à sa suite) ont écrit, cette disposition d'esprit ne fait pas des sociétés traditionnelles des « sociétés closes ». incapables de raisonner en dehors du langage de leurs croyances, condamnées à demeurer étroitement prisonnières de leurs superstitions. Ce qu'il nous faut retenir d'elles en l'occurrence, c'est bien plutôt la révérence perpétuelle au divin et à ses manifestations sensibles, qui doit inspirer à chacun un principe de « précaution », dont les racines fondamentales sont spirituelles et non pas scientifiques 145.

La forge et le creuset

Ainsi, l'humanisation de l'humanité peut — doit — relever d'un projet interculturel, au sens d'un dialogue entre cultures, entre lesquelles existerait le plus grand écart différentiel possible, de façon à tirer le plus grand profit de leur mise en commun. Car il est évident que la mondialisation, en même temps qu'elle autorise ces formes de coopérations et de dialogue, porte en elle le risque d'anéantir la diversité culturelle elle-même, guettée par l'uniforme. Le dialogue interculturel, s'il veut relever le défi de la mondialité tel qu'il se présente à nous (qui exige, fait inédit dans l'histoire, l'avènement d'un véritable projet humain, à l'échelle planétaire), ne peut mériter son nom que s'il met aux prises des cultures différenciées. Il faut donc se tourner tout à la fois vers les sociétés traditionnelles, et vers les innovations culturelles susceptibles de restaurer cet écart que la modernisation avait réduit, et de le faire « jouer », de façon à maximiser les chances des combinaisons dont doit résulter la civilisation mondiale :

« La chance qu'a une culture de totaliser cet ensemble complexe d'inventions de tous ordres que nous appelons une civilisation est fonction du nombre et de la diversité des cultures avec lesquelles elle participe à l'élaboration – le plus souvent involontaire – d'une commune stratégie. [...] La civilisation mondiale ne saurait être autre chose que la coalition, à l'échelle mondiale, de cultures préservant chacune son originalité. Mais cette préservation ne doit pas être le résultat d'une mutuelle ignorance. Elle doit reposer sur une recherche active, un encouragement de toutes les expressions

143 Cf. Xavier Ricard Lanata, 2008.

145 Cf. de ce point de vue l'encyclique Caritas in Veritate.

¹⁴¹ C'est ce qui distingue de ce point de vue les sociétés « froides » des sociétés « chaudes » (Cf. Claude Lévi-Strauss, 1997).

¹⁴² Cf. Karl Polanyi, 1983.

¹⁴⁴ Cf. Karl Popper, 1979.

culturelles pour autant qu'elles accroissent les chances de tous les joueurs. [...] Il faut écouter le blé qui lève, encourager les potentialités secrètes, éveiller toutes les vocations à vivre ensemble que l'histoire tient en réserve ; il faut aussi être prêt à envisager sans surprise, sans répugnance et sans révolte ce que toutes ces nouvelles formes sociales d'expression ne pourront pas manquer d'offrir d'inusité »146.

Ainsi, le jeu entre partenaires ne vaut que pour autant que ces partenaires sont « différentiés ». Dans sa pratique du partenariat, le CCFD — Terre Solidaire doit veiller à ne pas méconnaître cette différence, et au contraire à l'encourager : c'est dans la mesure où le partenaire m'est différent que je puis, de la tension qui résulte de nos différences, envisager un projet qui vaudrait pour nous deux. Le projet humain tel que nous l'entendons ne peut reposer que sur des dynamiques partenariales de cette nature. Le partenariat est dès lors une forge où se bâtissent des subjectivités nouvelles : à la fois enracinées dans leur expérience particulière, dans leurs différences culturelles (auxquelles elles doivent demeurer attachées, à condition toutefois qu'elles fécondent l'humanité tout entière 147) et conscientes de ce qui les rattache aux autres, de ce qui leur est commun.

C'est pour cette raison que le partenariat ne saurait s'exercer in abstracto, ni non plus de facon gratuite. Le partenariat, nous l'avons dit, procède d'un approfondissement, et non pas d'une dissolution, du particulier. Il a besoin, pour s'exercer, d'un creuset, où des solidarités concrètes, effectives, peuvent être directement éprouvées par le sujet¹⁴⁸. À l'heure où la mondialisation dissout les anciennes solidarités de classe, qui reposaient sur la nécessaire articulation de toutes les activités productives à l'intérieur de l'espace national¹⁴⁹, le territoire abrite encore des solidarités « de fait », qui lient ensemble, par voie de nécessité, tous les habitants d'un même bassin d'emploi¹⁵⁰. Ainsi, le territoire devient-il le creuset, où chacun est invité à se raccorder tout à la fois à son « particulier » (sa culture, son bassin de vie, son organisation sociale), et, via la solidarité internationale, à l'universel. Le partenariat territorial (de territoire à territoire) nous paraît être la meilleure manière de concilier le besoin d'enracinement et le besoin de solidarité. Il doit bien entendu concerner des territoires entre eux reliés par un rapport de nécessité : qu'il s'agisse de complémentarités économiques, d'une histoire commune, de similitudes sur le plan culturel ou géographique, ou bien de tout cela ensemble¹⁵¹. C'est à cette condition que le partenariat aussi peut « faire sens », non pas pour tel individu singulier, mais pour tous ceux qui vivent sur le même territoire. Un tel partenariat ne peut être gratuit (c'est donc qu'il est réciproque) : car, par l'exercice de la solidarité, je contribue efficacement à une transformation de mon territoire, dans un sens qui est conforme à sa préservation et à son enrichissement. La solidarité internationale nous fait prendre conscience de la mutuelle interdépendance de nos sociétés, tout en érigeant un rempart contre la dissolution de notre particularité, dans le tout de l'économie-monde et de l'universelle vénalité.

Les lieux d'accueil de migrants constituent, à bien des égards, un autre de ces creusets. En nous mettant directement aux prises avec l'Étranger, en nous permettant d'en appréhender l'humanité tout autant que la différence, ces lieux d'accueil deviennent ce qu'Alain Badiou

¹⁴⁶ Cf. Claude Lévi-Strauss, 1987

¹⁴⁷ Les différences stériles, en ce sens qu'elles résultent de la tradition sans pour autant féconder le projet humain, Lévi-Strauss les qualifie sans hésiter de vestiges et indique qu'il est de notre devoir de les supprimer purement et simplement : « la mission des institutions internationales est double ; elle consiste d'une part dans une liquidation, d'autre part dans un éveil. Elles doivent d'abord assister l'humanité, et rendre aussi peu douloureuse et dangereuse que possible la résorption de ces diversités mortes, résidus sans valeur de modes de collaboration dont la présence à l'état de vestiges putréfiés constitue un risque d'infection permanent pour le corps international. Elle doivent élaguer, amputer si besoin, et faciliter la naissance d'autres formes d'adaptation ». (Race et histoire, in Anthropologie Structurale 2, 1996 : 421). Lévi-Strauss applique à la culture la maxime kantienne de la raison pratique, qui était réservée à la morale : « Agis de telle sorte que la maxime de ton action soit universalisable ».

¹⁴⁸ Au Brésil, les militants du Movimiento Sin Terra (MST) ont ainsi pu constater que la solidarité était moindre parmi les « asentados » (les paysans ayant été installés sur des terres dont ils sont propriétaires exclusifs) que parmi les « acampados », les paysans sans terre, qui vivent dans des camps. Pourtant, les « asentados » sont d'anciens « acampados ». L'environnement est donc un facteur essentiel de l'engagement militant. Le MST cherche d'ailleurs à promouvoir de nouvelles formes de solidarité en milieu « asentado ».

¹⁴⁹ Cf. Daniel Cohen, 2009.

¹⁵⁰ Cf. Anton Brender, 2004.

¹⁵¹ Serge Latouche en appelle à un tel partenariat entre bassins de vie. De nombreux de partenariats de ce type (en particulier entre collectivités territoriales) voient le jour depuis quelques années en France.

appelle des espaces d'idéation, des lieux où l'Idée, l'universel, chemine et se fait jour. Les migrants, pour peu que l'on prenne la peine de les interroger, nous rappellent avec force cette vérité (en apparence évidente mais si souvent reniée) qu'il n'est qu'un seul monde¹⁵². Ainsi, quel que soit le point de vue que l'on adopte concernant les modes de gouvernance et de régulation des flux migratoires¹⁵³, il est un point qui demeure irréfutable : c'est que la migration ne relève pas d'un autre monde, qu'il serait en notre pouvoir de rejeter ou de nier, mais bien du nôtre, et du nôtre seul.

Ainsi, de même que Rousseau faisait de la compassion le socle de la subjectivité moderne (la compassion éveillant chez l'homme le souci de l'intérêt général, le préparant de la sorte à la vie démocratique¹⁵⁴), à tel point qu'il assignait à l'éducation la tâche, fondamentale entre toutes, de susciter le sentiment compassionnel¹⁵⁵; de même, le partenariat territorial, l'accueil de l'étranger doivent-ils devenir les lieux d'une éducation à la citoyenneté mondiale, susceptible d'engendrer, chez le sujet, le double sentiment d'enracinement et d'aspiration universelle. C'est à cette condition que l'on évitera de sombrer dans un « rousseauisme de l'infini »¹⁵⁶, où les liens de solidarité, la substance du corps démocratique, ne reposeraient plus sur aucune contiguïté. Le CCFD — Terre Solidaire pourrait contribuer à sa manière à un tel projet éducatif, en accentuant sa présence auprès des jeunes et des jeunes adultes, en renouvelant ses pratiques d'éducation populaire dans les quartiers d'immigration. Il doit y encourager le « sursaut éthique », qui est la manifestation première de l'Idée. C'est l'indignation face aux outrages que l'on fait subir à l'humanité (toutes les fois que ses droits fondamentaux sont bafoués) qui établit dans la conscience du sujet le sentiment de l'universel.

Mais l'éducation ne doit pas se limiter à cela. Elle doit permettre d'élever la pensée à la conscience de la diversité sans pareille des « univers éthiques » particuliers : des histoires, des traditions, des cultures. Elle seule peut faire barrage au repli craintif sur une « identité », dont la complexité, le caractère aléatoire et accidentel, s'estompent à mesure que l'on prétend la figer. La culture nous sauvera des « identités meurtrières » disait Amin Maalouf¹⁵⁷. Elle est également le pilier d'une économie post-matérielle, où seule la connaissance (la recherche fondamentale et appliquée, les arts, la philosophie, etc.) peut croître sans limite.

Vers un État universel?

De toutes ces aspirations, le mouvement associatif mondial est porteur. Sans doute est-il encore prématuré de le qualifier de « société civile » mondiale. Le processus de constitution de cette « société civile », en un fin réseau qui permettrait de regrouper l'ensemble des acteurs associatifs en fonction de leurs intérêts et de leur nature est encore loin d'être achevé. Mais ce processus est en marche, et il n'est pas douteux qu'il a été grandement accéléré par la création du Forum Social Mondial en 2000. En outre, cette Société Civile réclame, à grands cris, la création d'un gouvernement mondial : et il est certain qu'une telle création ferait immédiatement naître, en regard, une véritable « sphère » autonome de la société civile mondiale, puisque tous les acteurs qui la composent (y compris les entreprises) auraient désormais une référence unique sur laquelle prendre appui pour obtenir la reconnaissance de leurs intérêts légitimes. L'État universel est aussi nécessaire à la société civile mondiale que la règle l'est aux joueurs.

Quant à la forme que prendra cet État, elle demeure encore incertaine. Les propositions les plus intéressantes, à notre sens, sont celles qui feraient reposer l'appareil de la gouvernance mondiale sur les territoires, organisés en un maillage dont les principales villes seraient les

« Gouvernance et responsabilité : propositions pour un développement humain et solidaire » 8-9 décembre 2011

¹⁵² Cf. Alain Badiou, 2007.

¹⁵³ Pour une approche complète de la question, voir Bertrand Badie et alia, *Pour un autre regard sur les migrations*. *Construire une gouvernance mondiale*. Paris : La découverte, 2008.

¹⁵⁴ Cf. Myriam Revault d'Allonnes, 2008.

¹⁵⁵ En particulier dans l'Emile.

¹⁵⁶ De l'aveu de Rousseau en effet, la nation ne peut s'étendre à l'infini : l'exercice de la vie démocratique doit reposer sur des liens affectifs, de contiguïté, de voisinage ; sur la mémoire partagée, etc.

Cf. Alain Badiou et Alain Finkielkraut, 2010.

¹⁵⁷ Cf. Amin Maalouf, 1998 et 2009

nœuds. Des regroupements de ces territoires en espaces nationaux et régionaux seraient encouragés¹⁵⁸.

Il restera ensuite à doter cet État d'un gouvernement, et ce gouvernement d'un projet. Il est peu probable que la société civile mondiale enfante un tel projet : elle n'a pas vocation à le faire, pas plus que les sociétés civiles nationales ne sont la propriété d'un parti exclusif. Dans le contexte de guerre économique qui semble prévaloir, et compte tenu des antagonismes gigantesques, des écarts de fortune, des injustices notoires, que la mondialisation a enfantés, un projet de gouvernement, quel qu'il soit, fera l'objet d'âpres confrontations. Dans un tel contexte, une société civile organisée peut faire obstacle aux projets autoritaires de toute nature, tout en se constituant en « alternative aux révolutions sanglantes » 159.

Conclusion

Nous en appelons à une utopie réaliste, c'est-à-dire auto-consciente, ne renonçant en rien aux injonctions de l'universel (qui, depuis le Christ et l'enseignement de Saint Paul sont logées au cœur de la foi chrétienne), tout en œuvrant à sa réalisation au cœur du monde. L'Église doit aujourd'hui renouer avec l'élan messianique qui lui a imprimé son premier mouvement. Le projet divin n'est pas achevé : nous sommes libres de le mener à son terme. Le réel ne doit pas devenir prétexte à cheminement spirituel qui nous conduirait jusqu'à Dieu : il est au contraire la substance de Dieu.

Cette substance n'est pas donnée sous forme unique ou homogène. L'un n'est pas¹⁶⁰. Le réel est peuplé par le divers, par la multitude des phénomènes particuliers, hétérogènes, instables. Le réel est une poussière phénoménale, dont nous devons démêler le sens, la cause première et efficiente. La tension qui en résulte est la donnée première de l'expérience humaine, le ressort de l'odyssée de l'Esprit. L'Idée se dévoile à mesure que, derrière l'apparence du phénomène, une autre apparence, purement formelle et idéelle se présente à notre entendement.

Le réel n'est donc jamais donné d'une fois pour toutes. Il contient tous les possibles. Cette certitude doit nous encourager à faire le « pari de l'improbable », parier sur des modes d'Etre-au-monde, des modes de réalisation de l'idée d'humanité, qui nous semblent éloignés, voire contraires, à l'expérience quotidienne. Cette expérience n'est jamais acquise, finie. Au cœur des tribulations des sociétés contemporaines, confrontées à des défis d'une ampleur inédite, il nous faut croire que se niche une humanité nouvelle, dont la germination est l'affaire de tous les hommes libres.

¹⁵⁸ Cf. Pierre Calame, 2009

¹⁵⁹ Comme l'affirmait récemment une partenaire malaise du CCFD - Terre Solidaire, Debbie

BIBLIOGRAPHIE

Ouvrages

ARENDT, Hannah, Le système totalitaire : les origines du totalitarisme, Paris : Seuil, 2005, 380 p.

BADIE, Bertrand, BRAUMAN, Rony, DECAUX, Emmanuel, DEVIN Guillaume, *Pour un autre regard sur les migrations : construire une gouvernance mondiale*, Paris : La Découverte, 2008, 125 p.

BADIOU, Alain, Second manifeste pour la philosophie, Paris: Fayard, 2009, 155 p.

BADIOU, Alain, De quoi Sarkozy est-il le nom ?, Paris : Lignes, 2007, 155 p.

BADIOU, Alain, FINKIELKRAUT, Alain, L'explication, Paris: Lignes, 2010, 176 p.

BARTHES, Roland, Mythologies, Paris: Seuil, 1957, 231 p.

BIZOT, François, Le portail, Paris: Gallimard, 2000, 439 p.

BLIN, Arnaud, 1648, la paix en Westphalie, ou la naissance de l'Europe politique moderne, Paris : Complexe, 2006, 240 p.

BRENDER, Anton, Socialisme et cybernétique, Paris : Calmann Lévy, 1977, 220 p.

BRENDER, Anton, La France face à la mondialisation, Paris : La Découverte, 2004, 124 p.

BRENDER, Anton, PISANI, Florence, *La crise de la finance globalisée*, Paris : La Découverte, 2009, 126 p.

CALAME, Pierre, LALUCQ, Aurore, *Essai sur l'oeconomie*, Paris : Charles Leopold Mayer, 2009, 587 p.

COHEN, Daniel, *La prospérité du vice : une introduction (inquiète) à l'économie*, Paris : Albin Michel, 2009, 282 p.

D'ANS, André-Marcel, *Haïti : paysage et société*, Éditions Karthala, 1987, 337 p.

DALL'OGLIO, Paolo, Amoureux de l'Islam, croyant en Jésus, Paris : Éditions de l'Atelier, 2009, 192 p.

DARDOT Pierre, LAVAL Christian, *La nouvelle raison du monde : essai sur la société néolibérale*, Paris : La Découverte, 2009, 497 p.

DESCOLA, Philippe, *La nature domestique : symbolisme et praxis dans l'écologie des Achuar*, Paris : Maison des Sciences de l'Homme, 1986, 450 p.

DIAMOND, Jared, *Effondrement : comment les sociétés décident de leur disparition ou de leur survie*, Paris : Gallimard, 2006, 648 p.

DRAPERI, Jean-François, *Comprendre l'économie sociale. Fondements et enjeux*, Paris : Dunod, 2007, 264 p.

DUCHET, Michèle, *Anthropologie et histoire au siècle des Lumières*, Paris : Albin Michel, 1995, 624 p. FUKUYAMA, Francis, *La fin de l'histoire et le dernier homme*, Paris : Flammarion, 2009, 451 p. GEORGESCU-ROEGEN, Nicholas, *La décroissance. Entropie, écologie, économie*, Paris : Sang de la Terre, 2006, 302 p.

GIONO, Jean, *Un roi sans divertissement*, Paris : Gallimard, 1948, 291 p.

GÉRARD, René, Achever Clausewitz, Paris: Carnets Nord, 2007, 368 p.

GOBINEAU, Comte de, Essai sur l'inégalité des races humaines, Paris : Firmin-Didot, 1884.

GREAU, Jean-Luc, Le capitalisme malade de sa finance, Paris : Gallimard, 1998, 386 p.

GREAU, Jean-Luc, *La trahison des économistes*, Paris : Gallimard, 2008, 248 p.

GRIFFON, Michel, *Pour des agricultures écologiquement intensives*, Paris : Éditions de l'Aube, 2010, 112 p.

GUDYNAS, Eduardo, *Ecología, Economía y Etica del desarrollo sostenible*, Montevideo : Coscoroba, 2004, 264 p.

HABERMAS, Jürgen, La technique et la science comme "idéologie", Paris : Gallimard, 1990, 211 p.

HADOT, Pierre, Éloge de la philosophie antique, Paris : Allia, 1998, 76 p.

HEGEL, Georg-Wilhelm, Principes de la philosophie du droit, Paris : Flammarion, 1999, 444 p.

HEINBERG, Richard, *Pétrole : la fête est finie. Avenir des sociétés industrielles après le pic pétrolier*, Paris : Demi-Lune, 2008, 384 p.

HORKHEIMER Max, ADORNO, Theodor W., La dialectique de la raison, Paris : Gallimard, 1983, 281 p.

JACKSON, Tim, *Prosperity without growth:* economics for a finite planet, London: Earthscan Ltd, 2009, 286 p.

JONAS, Hans, *Le principe responsabilité : une éthique pour la civilisation technologique*, Paris : Flammarion, 1999, 450 p.

KEMPF, Hervé, Pour sauver la planète : sortez du capitalisme, Paris : Seuil, 2009, 168 p.

KLEIN, Naomi, *La stratégie du choc. La montée d'un capitalisme du désastre*, Paris : Actes Sud, 2008, 672 p.

LATOUCHE, Serge, L'Occidentalisation du monde : Essai sur la signification, la portée et les limites de l'uniformisation planétaire, Paris : La Découverte, 2005, 182 p.

LATOUCHE, Serge, Le pari de la décroissance, Paris : Fayard, 2006, 302 p.

LAVILLE Jean-Louis, CATTANI, Antonio-David, *Dictionnaire de l'autre économie*, Paris : Gallimard, 2006, 720 p.

LEVI-STRAUSS, Claude, Anthropologie structurale deux, Paris : Plon 1996, 448 p.

LEVI-STRAUSS, Claude, *Les structures élémentaires de la parenté*, Paris : Mouton de Gruyter, 2002, 591 p.

LEVI-STRAUSS, Claude, Race et histoire, Paris : Gallimard, 1987, 127 p.

LEVI-STRAUSS, Claude, Regarder, Écouter, Lire, Paris : Plon, 1993, 188 p.

LEVI-STRAUSS, Claude, Tristes tropiques, Paris: Plon, 1955, 462 p.

MAALOUF, Amin, Les identités meurtrières, Paris : Grasset, 1998, 210 p.

MAALOUF, Amin, Le dérèglement du monde, Paris : Grasset & Fasquelle, 2009, 314 p.

MARCUSE, Herbert, *L'homme unidimensionnel : essai sur l'idéologie de la société industrielle avancée*, Paris : Éditions de Minuit, 1968, 281 p.

MATTELART, Armand, *Histoire de l'utopie planétaire. De la cité prophétique à la société globale*, Paris : La Découverte, 2000, 458 p.

MEDA, Dominique, Qu'est ce que la richesse ? Paris : Flammarion, 2000, 423 p.

MURAY, Philippe, Essais, Paris: Les Belles Lettres, 2010, 1816 p.

MORIN, Edgar, Introduction à la pensée complexe, Paris : Seuil, 2005, 158 p.

MORIN, Edgar, Vers l'abîme ? Paris : Herne, 2007, 181 p.

POLANYI, Karl, *La grande transformation : aux origines politiques et économiques de notre temps*, Paris : Gallimard, 1983, 420 p.

POPPER, Karl, *La société ouverte et ses ennemis, tome 1 : l'ascendant de Platon*, Paris : Seuil, 1979, 256 p.

REVAULT D'ALLONNES, Myriam, L'homme compassionnel, Paris : Seuil, 2008, 102 p.

RICARD LANATA, Xavier, Minería y conflicto social, Lima: CIES, 2008, 424 p.

ROUSSEAU, Jean-Jacques, L'Émile ou De l'éducation, Paris: Flammarion, 1999, 628 p.

ROY, Olivier, La sainte ignorance : le temps de la religion sans culture, Paris : Seuil, 2008, 275 p.

SERRES, Michel, Biogée, Paris: Editions-dialogue.fr, 2010,

SERVET, Jean-Michel, *Le grand renversement. De la crise au renouveau solidaire*, Paris : DDB, 2010, 262 p.

SIMON, Yves, Les marchés dérivés : origine et développement, Paris : Economica, 1994, 112 p.

SMITH, Adam, La richesse des nations, Paris: PUF, 1995, 1512 p.

TAINTER, Joseph, *The collapse of complex societies*, Cambridge : Cambridge University Press, 1988, 264 p.

TODD, Emmanuel, *Après la démocratie*, Paris : Gallimard, 2008, 257 p. VIVERET, Patrick, *Pourquoi ça ne va pas plus mal ?* Paris : Fayard, 2005, 264 p.

VIVERET, Patrick, Reconsidérer la richesse, Paris : Éditions de l'Aube, 2005, 238 p.

WALLERSTEIN, Immanuel, *L'universalisme européen : de la colonisation au droit d'ingérence*, Paris : Demopolis, 2008, 137 p.

Articles

ARNSPERGER, Christian, « Transitions écologique et transition économique : quels fondements pour la pensée ? Quelles tâches pour l'action ? », 2010 www.uclouvain.be/.../Arnsperger.TRANSITION.12.02.2010.pdf

BAUDELAIRE, Charles, « Le peintre de la vie moderne », http://baudelaire.litteratura.com/ressources/pdf/oeu_29.pdf

DOWBOR, Ladislau, « Produtividade sistêmica do território : um conceito essencial », 20 novembre 2009, http://dowbor.org/09produtividade%20sistemica%20do%20territorio.doc

GIRAUD, Gaël, « Quelle gouvernance mondiale ? », Projet, juillet 2010, n°317, pp. 84-87

GRIFFON, Michel, « Homo viabilis », Projet, juillet 2010, n°317, pp. 4-11

LAVILLE, Bettina, « Comment répondre aux changements climatiques ? », *Projet*, juillet 2010, n°317, pp. 56-62

LEVI-STRAUSS, Claude, « La difficulté croissante de vivre ensemble », *Le Nouvel Observateur*, mai 2008

LEVI-STRAUSS, Claude, « Productivité et condition humaine », *Études rurales* , 2001, n°159-160, pp. 129-144

SANDRON, Frédéric, PICOUET Michel, « L'impact de la croissance démographique sur le développement : évolution d'une idée », *Développement durable : doctrines, pratiques, évaluations*, Paris : IRD, 2002

ŽIŽEK, Slavoj, « Multiculturalism, or, the cultural logic of multinational capitalism », New Left Review, sept. 1997, n°225, pp. 14-38

Rapports

Bilan 2007 des changements climatiques, GIEC, sous la direction de Rajendra K. Pachauri, 2007, http://www.ipcc.ch/pdf/assessment-report/ar4/syr/ar4_syr_fr.pdf

Rapport Planète vivante, WWF, 2008, http://www.wwf.fr/pdf/LPR_2008_FR.pdf

Encyclique *Caritas in Veritate*, Benoît XVI, 2009, http://www.vatican.va/holy_father/benedict_xvi/encyclicals/documents/hf_ben-xvi enc 20090629 caritas-in-veritate fr.html

Rapport *Biens Mal Acquis : à qui profite le crime ?* Antoine DULIN, Jean MERCKAERT, 2009, http://ccfd-terresolidaire.org/BMA/img/PDF/BMA_totalBD.pdf

La corruption, la pauvreté et l'économie politique des paradis fiscaux, John CHRISTENSEN, 2007, http://www.taxjustice.net/cms/upload/pdf/Corruption_pauvrt_et_economie_politique_des_PF_-_oct-07.pdf

Rapport de la Commission sur la mesure des performances économiques et du progrès social, Joseph E. STIGLITZ, Amartya SEN, Jean-Paul FITOUSSI, 2009, http://www.stiglitz-sen-fitoussi.fr/documents/rapport francais.pdf

Droits humains et territoires Les piliers d'une nouvelle gouvernance mondiale
Catherine Gaudard Directrice du plaidoyer, CCFD-Terre solidaire

Oser la gouvernance pour le bien être des peuples, une histoire à poursuivre

Comment les sociétés humaines peuvent-elles se gouverner au mieux ? Le débat sur la « gouvernance », relancé par la Banque Mondiale dans les années 80 a généré des milliers d'ouvrages, articles, rapports.. Il a fallu des révolutions populaires en Méditerranée et l'essaimage dans le monde entier des mouvements « d'indignés », pour rappeler à tous que la « gouvernance », c'est aussi et d'abord l'affaire des peuples, et que c'est une lutte et une quête constante. Gouverner les peuples ne peut se faire sans les peuples. « Diriger, c'est conduire un peuple avec son assentiment vers des seuils que l'on considère comme des clés pour que la démocratie se renforce », nous dit aujourd'hui la philosophe Cynthia Fleury¹⁶¹. C'est déjà un vrai défi à l'échelle d'un territoire, d'un peuple ou d'une nation... Que dire à l'échelle de la planète! Depuis des siècles, l'humanité est tiraillée entre la quête du pouvoir et de la puissance d'une part, et la recherche du bien commun et de l'épanouissement de tous les êtres d'autre part. Entre les minorités au pouvoir, concentrant la puissance économique, politique, militaire, et les minorités utopistes, munies surtout du courage de leur idéal, il y a la puissance du « peuple » : parcouru du rapport de forces entres ces deux pôles, il fait basculer dans un sens ou dans l'autre au gré de sa capacité à peser. Le peuple, qui pour mieux se faire entendre construit des forces sociales, dénommées aujourd'hui « société civile », parvient parfois à faire porter ses utopies par ceux qui sont au pouvoir... ou même à renverser le pouvoir.

La création des Nations Unies à la moitié du 20^{ème} siècle, est l'un de ces virages qui nous font aimer l'humanité : au sortir de l'horreur de la guerre mondiale, les nations, portées par la pression de citoyens de plus en plus organisés, et par la volonté de chefs d'Etat courageux, ont voulu engager le monde dans la recherche de la paix, de la sécurité et du bien être de tous sur cette planète. L'utopie de quelques uns enfin portée à l'échelle d'une volonté mondiale : c'est un projet de « *gouvernance mondiale* » qui émerge, sans que le terme ne soit alors employé. Au-delà même de la prise en compte d'une « *société internationale* », la Déclaration universelle des droits de l'homme a fait surgir les individus ¹⁶² dans cette gouvernance : l'homme, et non plus seulement l'Etat, devient le destinataire final d'un droit international censé le protéger. La question d'un devenir commun s'est alors posée au-delà du seul droit des Etats et de la question des institutions, tandis que persistaient de nombreux freins et contradictions. C'est toute l'histoire d'une utopie des peuples devenue un fragile projet mondial de société (I).

Mais ce beau projet incarné par l'ONU a été en grande partie vidé de sa substance par les Etats eux-mêmes qui l'avaient porté sur les fonds baptismaux : enfermés dans leur logique de puissance, les Etats les plus forts ont été incapables d'aller au bout de la démarche. En se mettant au service d'une logique économique réductrice et des vues à court terme du secteur privé, ils ont détourné la mondialisation de sa mission d'intérêt général, la mettant au service du capital plus que des êtres humains. Les Institutions Financières internationales ont joué un rôle clé pour forcer l'ensemble des Etats dans cette voie, recourant à une notion de «bonne gouvernance » privée de tout ce que l'histoire et l'ambition initiale des Nations Unies auraient pu y mettre. Les progrès économiques et sociaux se sont développés sur fond d'inégalités croissantes, de violences et de misère humaine, accélérant dans le même temps l'épuisement des ressources de la planète. Le projet de gouvernance a ainsi été fortement affaibli par la démission des Etats face au secteur privé (II).

Malgré tout, les Nations Unies n'ont pas démérité, et ont posé les bases d'avancées majeures en termes de respect des droits, prémisses d'une exigence de meilleure répartition des richesses. Des progrès obtenus par la convergence d'une dynamique propre au sein des Nations Unies, par la pression de la société civile, et paradoxalement, par les contradictions

162 Mohammed Bedjaoui, Prospective 2100, Communauté internationale en marche

¹⁶¹ Cynthia Fleury, Entretien dans **Le Monde**, dimanche 24 octobre 2010

internes aux Etats. La société civile a su se construire dans la diversité, pour défendre une gouvernance mondiale rénovée, porter des propositions aux Nations Unies et même au-delà, directement auprès des Etats dans tous les espaces où ils agissaient : IFIs, OMC, G8... et maintenant G20. Si la réforme des institutions n'a guère progressé, les Nations Unies ont au moins permis de préciser les exigences de respect des droits humains (III)

L'humanité et la planète sont à un nouveau tournant, les crises et les défis se multiplient, tout pousse le monde à changer et sortir de cette voie qui s'avère être une impasse. Les risques de s'accommoder d'aménagements à la marge doivent être contournés. Mais il ne s'agit pas d'être pessimiste : l'histoire montre que les choses peuvent changer. Il est temps aujourd'hui de retrouver le sens originel du projet des Nations Unies, en l'adaptant aux nouveaux défis, en promouvant les alternatives radicales réfléchies depuis des années. Les Etats doivent pleinement jouer leur rôle de défense de l'intérêt général, aux côtés de l'ensemble des acteurs et à toutes les échelles, promouvant une diversité de modèles soucieux du respect à la fois des hommes et de la planète. Il faut ainsi relever le défi d'une mondialisation gouvernée (IV).

I. Le bien commun : une utopie devenue un fragile projet mondial de société

Depuis des siècles, des hommes avaient développé une utopie du « bien commun », dessinant peu à peu une vision de l'humanité ancrée dans la dignité et l'égalité pour tous (I.1.). Cette vision a servi de socle à la création des Nations Unies en 1945, mais les Etats n'étaient pas encore prêts à lui sacrifier leur perception de leur intérêt national (I.2).

I.I. L'évolution entre utopies et politiques des Etats depuis des siècles...

Penser le monde...

Que les êtres humains soient capables de réfléchir les problèmes fondamentaux de leur humanité, et donc de leur propre gouvernance, est l'une des caractéristiques qui distingue l'homme de l'animal. Les animaux ont des formes plus ou moins poussées de gouvernance, des mécanismes d'autorité, des dominants et des dominés, des systèmes de protection et de survie... Mais pour l'être humain, « penser la gouvernance, c'est penser le monde » : c'est penser les territoires, leur protection et leurs conquêtes, c'est penser les routes commerciales, les grandes infrastructures urbaines, religieuses ou agricoles, c'est penser les circuits financiers et commerciaux, les relations entre les peuples, les cultures, les continents... La gouvernance peut servir la puissance de quelques uns, mais aussi servir à l'amélioration du bien être de tous les peuples. Tout est là : au service de quels objectifs cette gouvernance est- elle mise en place ?

De fait, l'humanité ne pense pas de manière monolithique et fluide : elle est traversée de débats, de contradiction, et de tout temps, des penseurs ou des minorités ont développé une pensée utopique, à contre courant de la réalité de leur époque. Ainsi Aristote (384-322 av. J.C.) a ouvert une vision qui tente encore aujourd'hui de se concrétiser : celle d'un système juridique reliant la Cité pour être au service de l'utilité commune, c'est-à-dire « de la production de l'ensemble de conditions sociales qui permettent l'épanouissement de chacun ». Selon lui, pour apprécier la réussite ou l'échec des décisions politiques, il convient de déterminer si elles permettent ou non aux gens de vivre une vie qui ait de l'intérêt pour eux.163 Plus tard au 13^{ème} siècle, **St Thomas d'Aquin**, l'un des maîtres de la théologie catholique, a formulé le principe du Bien commun, «la finalité de la société politique et le principe de jugement en matière d'organisation sociale ». Il soulignait ainsi que "de la dignité, de l'unité et de l'égalité de toutes les personnes découle avant tout le principe du bien commun, auquel tout aspect de la vie sociale doit se référer pour trouver une plénitude de sens ». Une notion qu'a remodelée la doctrine sociale de l'Eglise catholique, au 19^{ème} siècle, à travers la notion de « destination universelle des biens » 164 « Dieu a destiné la terre et tout ce qu'elle contient à l'usage de tous les hommes et de tous les peuples, en sorte que les biens de la création doivent équitablement affluer entre les mains de tous, selon la règle de la justice, inséparable de la charité » (Gaudium et Spes, n. 69). Ce que l'on retrouve également dans la notion laïque « d'intérêt général » ou d'intérêt public, apparue à la Révolution française pour exprimer la finalité même du gouvernement. Une notion qui jusqu'à aujourd'hui constitue un véritable levier pour pousser des réformes de la gouvernance nationale ou mondiale.

Une question de « contrat social » entre gouvernants et gouvernés

Au cœur de ce débat historique et philosophique, on trouve la question du « *choix* » : choix de « *qui dirige* » une société sur un territoire ou une population donnée, *au nom de quoi, comment, et avec qui* ? Alors surgissent les questions de l'autorité et du pouvoir, de la responsabilité et de l'éthique dans les sociétés, de la souveraineté, et du « *contrat social* » qui lie les « *gouvernants* » et les « *gouvernés* », ou « *citoyens* ». Aborder ces questions à travers la notion de « *gouvernance* » n'amène donc pas à se limiter à des questions d'architecture et d'institutions, ni même à des questions de « bonne gestion ». La gouvernance inclue la manière dont les « *gouvernés* » accordent légitimité aux

_

¹⁶³ Précis de mesure du développement humain, PNUD, mai 2008, p.37

¹⁶⁴ Compendium de la doctrine sociale de l'Eglise, Cardinal Martino, Conseil Pontifical « Justice et Paix », juin 2004

« gouvernants », et celle par laquelle ces derniers respectent ou non le mandat qui leur est donné, la responsabilité qui leur incombe. « Ce n'est pas seulement une question de décider, mais de gouverner, avec une multitude d'acteurs, à différentes échelles et suivant différents objectifs, intérêts et contraintes combinées 165 ». Institutions, organisations et représentations en sont des éléments fondateurs, mais pas les seuls.

Peu à peu, l'Etat-nation est l'acteur central dans la gouvernance ...

Différents modes de gouvernance se sont succédés au cours des siècles, sur des échelles de territoires plus ou moins vastes et avec des formes variables (tribus, dynasties, empires, royaumes, républiques...), plus ou moins liés entre eux par des relations commerciales et diplomatiques, et le plus souvent assortis de volontés de conquête. C'est à partir du $17^{\text{ème}}$ siècle, après le traité de Westhpalie, que les Etats « souverains » et « modernes » occidentaux ont progressivement conquis le monde comme forme de gouvernance nationale, et comme base du droit international. C'est cette vision occidentale de l'Etat « moderne », campé dans ses frontières, pensant en termes d'intérêts nationaux et de raison d'Etat, qui s'est peu à peu imposée au monde. Ses fondements étant territoriaux, l'Etat poursuit le désir de conquête pour de l'espace ou des ressources extraterritoriales. Cet Etat est l'un des instruments qui a permis à l'Occident, par la domination technologique, les conquêtes territoriales et une emprise croissante sur les ressources du monde entier, d'imposer ses modes de gouvernance et de pensée sur les sociétés et les territoires du monde.

Le 18^{ème} siècle marque un tournant dans l'humanité : la population mondiale, restée stable pendant des siècles autour de 300 millions de personnes, bondit soudainement pour atteindre le milliard en 1800. C'est le début d'une ère d'accélération du peuplement de la planète, parallèlement à l'accélération des progrès technologiques. C'est aussi la confirmation et l'accentuation de la « mainmise » par les civilisations occidentales sur les ressources et les peuples de cette planète.

Ces pays riches s'affrontent à un tel point qu'ils en viennent à risquer la survie même de l'humanité, et provoquent en retour des révolutions et rébellions d'ampleur sans précédent. C'est de cette succession de crises profondes, et d'affrontement sur les visions de l'organisation des sociétés, qu'émerge le projet d'une gouvernance mondiale multilatérale. A partir de cette époque, explique Bertrand Badie¹⁶⁶, « à chaque fois que le monde a été confronté à des drames, on a vu poindre des éléments d'une recherche de régulation plus efficace et plus inclusive. Le processus a commencé dès la fin du XIXº siècle, quand le système oligarchique du "concert des nations" avait fait faillite et avait même totalement échoué face à la crise des Balkans. Les premiers soubresauts intellectuels et pratiques du multilatéralisme firent alors leur apparition, concédant l'idée que l'ordre mondial supposait l'implication égale de tous »¹⁶⁷.

L'émergence des sociétés civiles comme acteurs de gouvernance

L'évolution de la « gouvernance » du monde s'est faite aussi largement grâce à la pression des sociétés civiles. Dans la Doctrine sociale de l'Eglise, la société civile est décrite comme « un ensemble de relations et de ressources culturelles et associatives, relativement autonomes par rapport au pouvoir politique et au milieu économique ».

La finalité de la société civile embrasse universellement tous les citoyens. Elle réside dans le bien commun, c'est –à-dire dans un bien auquel tous et chacun ont le droit de participer dans une mesure proportionnelle. Elle est caractérisée par une capacité de projet propre, qui tend à favoriser une vie sociale plus libre et plus juste, où différents groupes de citoyens s'associent, en se mobilisant pour élaborer et exprimer leurs orientations, pour faire face à leurs besoins fondamentaux et pour défendre des intérêts légitimes » 168.

¹⁶⁵ Savoirs et gouvernance, Editorial du Courrier de la Planète n°93, François Lerin, p.1, janvier-mars 2011

¹⁶⁶ Crises mondiales, échecs de gouvernance ? Bertrand Badie, lemonde.fr, 12 janvier 2010

¹⁶⁷ La diplomatie des droits de l'homme, entre éthique et volonté de puissance, Bertrand Badie, Paris, Fayard, 2002, p.8

¹⁶⁸ Conseil Pontifical Justice et Pais, « Compendium de Doctrine sociale de l'Eglise », 2005, § 417.

Ainsi, la défense du bien commun repose largement sur la capacité d'acteurs distincts de l'Etat et des forces du marché, à se faire entendre, et à s'organiser.

Les peuples ont montré au cours de l'histoire leur capacité à forcer la gouvernance, faire avancer les droits et exiger des régulations. De la Révolution française pour mettre fin à l'arbitraire royal, à la lutte contre l'esclavage, à la lutte des paysans pour obtenir la sécurité foncière, aux luttes syndicales pour obtenir des droits pour les travailleurs au niveau national, puis international avec la création de l'Organisation Internationale du Travail en 1919, jusqu'aux luttes pour l'autodétermination des peuples dominés... Les « organisations non gouvernementales », ou « ONG » ne sont, elles, apparues en tant que telles au niveau international qu'à la fin du 19^{ème} siècle, en temps de guerre (avec la Croix Rouge considérée comme l'ancêtre des ONG malgré son statut hybride, puis les grandes ONG de défense des droits de l'homme). D'abord organisations de service et de solidarité au niveau local, les ONG ont vite occupé le champ international, toujours dans l'objectif de défendre l'intérêt général, même si en se développant elles se sont spécialisées : d'une dizaine d'ONG internationales à la fin du 19ème, on est passé à plus d'un millier au milieu du 20ème siècle, et des dizaines de milliers aujourd'hui, couvrant des champs aussi divers que le développement économique, la santé, la protection des enfants, la lutte contre la torture, la défense de l'environnement etc.. Bien que les ONG ne constituent qu'une petite partie de l'ensemble des acteurs qui constituent la société civile, le terme d'ONG tend parfois à remplacer celui de société civile, ce qui ne fait pas justice à la diversité des formes d'organisation et de modes d'action des acteurs de la société civile. Cette société civile dans toute sa diversité a joué un rôle majeur, aux côtés des Etats, dans l'émergence du projet des Nations Unies.

I.II. Les Nations Unies, premières bases fragiles d'une utopie mondiale pour la société

Un beau projet

La création des Nations Unies en 1945 représente un tournant pour l'humanité, même s'il porte en lui aussi les germes d'une certaine impuissance. Il n'y a rien à renier dans le projet des Nations Unies. Comment trouver à redire à une telle profession de foi et d'espérance « Les peuples du monde entier ont proclamé leur foi en la valeur et la dignité de la personne humaine ». L'article 55 de la Charte des Nations Unies lui donne mission de « construire une économie équitable et une société de paix ».

« Enfin, les États cherchaient à s'unir pour renforcer l'état de droit, mettre en lumière les besoins des pauvres et tenter d'y répondre, mettre un frein à la brutalité et à l'avidité de l'homme, protéger les ressources naturelles et la beauté de la nature, garantir des droits égaux aux hommes et aux femmes et assurer la sécurité des générations à venir169».

Des Etats encore partagés entre intérêt national et ambition d'une solidarité mondiale

Lors de sa création, le nombre des Etats était limité à 51 Etats fondateurs ¹⁷⁰, donc seulement deux Etats africains : l'Ethiopie, et l'Afrique du Sud de l'apartheid. L'ambition était louable : mettre en place une architecture, combinant normes et institutions, afin de répondre aux besoins sociaux de l'humanité, et de prévoir aussi l'aspiration de tous les peuples à l'autodétermination, en particulier l'arrivée de futurs Etats... Comme le souligne B. Badie, il s'agissait bien de « satisfaire non pas les intérêts des Etats, mais les besoins fondamentaux des êtres humains ». ¹⁷¹

^{169 (}http://www.un.org/french/Nobel/sg_oslo1210.htm) propos tenus par le Secrétaire général, K. Annan, lors de la cérémonie de remise du Prix Nobel de la Paix à l'ONU et au secrétaire général en 2001

¹⁷⁰ Afrique du Sud, Arabie Saoudite, Argentine, Australie, Biélorussie, Belgique, Bolivie, Brésil, Canada, Chili, République de Chine (Taiwan jusqu'en 1971), Colombie, Costa Rica, Cuba, Danemark, République Dominicaine, Egypte, Equateur, Etats-Unis, Ethiopie, France, Grèce, Guatemala, Haïti, Honduras, Inde, Irak, Iran, Liban, Libéria, Luxembourg, Mexique, Nicaragua, Norvège, Nouvelle Zélande, Panama, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Royaume-Uni, Salvador, Syrie, Tchécoslovaquie, Turquie, Ukraine, Union Soviétique, Uruguay, Venezuela, Yougoslavie,

¹⁷¹ Entretien de B. Badie au site lemonde.fr en janvier 2010

Les Etats de 1945 sont encore des « Etats-nations » : ils ne délèguent aucune souveraineté aux Nations Unies. Ils acceptent juste de se concerter... Mohammed Bedjaoui, pendant vingt ans juge à la cour internationale de justice de La Haye, reste dubitatif sur le fait de savoir si la « société internationale » a atteint aujourd'hui un stade d'évolution qui fait d'elle non plus une simple juxtaposition d'Etats soucieux de leurs seuls intérêts, mais une véritable « communauté internationale », plus élaborée, mieux intégrée, partageant des intérêts et des idéaux communs et parcourue par des ondes de solidarité [...] »¹⁷². En effet, il est vite devenu évident que coexistaient au sein des Etats membres des Nations Unies deux objectifs fortement contraires : aux côtés d'une recherche de la paix et du respect des droits, dominait souvent celle d'une poursuite de leur propre renforcement économique, et donc d'une conquête du monde pour plus de richesses et de ressources.

Des Nations Unies trop faibles pour imposer le projet initial

Ainsi, les Nations Unies sont avant tout un espace de coordination entre les Etats. La charte de San Francisco aurait elle pu d'emblée créer un « gouvernement mondial » ? Sans doute pas, et les Etats de l'époque, certes lassés des horreurs de la guerre, n'en étaient pas moins ancrés encore sur la défense de leurs territoires et de leurs nations. La charte élargit, certes, les champs de cette coordination bien au-delà de ce qu'avait déjà tenté la Société des Nations en 1919, mais ne prévoit cependant que la création d'institutions mondiales de coordination et de concertation. : une Assemblée générale des Etats, un Conseil de Sécurité pour la paix, et un tout nouveau Conseil Economique et Social pour coordonner les réflexions et stratégies d'une quantité d'institutions spécialisées (agriculture, santé, éducation, enfance...), assorti d'une Commission des droits de l'homme, afin d'aider les Etats dans leurs missions et l'élaborer ensemble un projet cohérent combinant progrès économique et social, et respect des droits humains.... Elle prévoit une Cour internationale de justice qui ne verra le jour que beaucoup plus tard. Mais elle ne prévoit pas les moyens financiers ni de sanction, pour la mise en œuvre efficace de cette coordination...

De leur côté, les institutions financières internationales (IFIs), Banque Mondiale et Fonds Monétaires International, créées l'année précédente par les accords de Bretton Woods pour financer la reconstruction et le développement de l'Europe ravagée par la guerre, sont dotées de moyens importants, mais ne font pas partie du système des Nations Unies : elles ne sont pas soumises aux mêmes objectifs, ni même au respect des droits. Avec la bénédiction des Etats occidentaux, les IFIs vont très vite s'emparer de l'agenda économique et social des Nations Unies et le porter dans des directions bien éloignées de la vision initiale, imposant un modèle économique unique à l'ensemble des pays du monde.

Un équilibre difficile à trouver entre droits humains et progrès social et économique

Il était plus facile de se mettre d'accord pour déclarer que le monde devait être plus juste et pacifique, que de se mettre d'accord sur les manières d'y parvenir. Certes, l'article 55 de la Charte lie très étroitement deux choses : d'un côté l'amélioration des conditions économiques et sociales et la création des conditions de stabilité et de bien être nécessaires à la paix, de l'autre le respect universel et effectif des droits de l'homme et des libertés fondamentales pour tous. Deux conditions impératives, donc.

Mais tout le défi résidait là : comment créer les conditions pour que chacun ait accès à la liberté, à une vie décente, à l'épanouissement personnel et collectif, « favoriser le progrès économique et social de tous les peuples ». Une question éminemment politique et idéologique, à laquelle aucune réponse simple et unique ne peut être faite. Les intérêts en jeu étaient énormes pour certains, les pays se sont déchirés sur les voies pour y parvenir, en particulier pendant toute la guerre froide, les blocs et les visions se sont affrontés.

Cette gouvernance économique mondiale s'est finalement construite comme « un compromis entre la puissance et le multilatéralisme », avec en particulier des garanties données pour une sauvegarde de la puissance et de la souveraineté américaines, et de leur projet économique libéral. Comme un ver dans le fruit des droits de l'homme... Les Etats au

172 Une communauté internationale en marche ? Essai de décryptage d'un possible avenir des rapports internationaux, Mohammed Bedjaoui, Prospective 2100, 2100 works,

cœur de cette gouvernance ont été pris au piège d'une vision étriquée et illusoire du respect des droits par la seule croissance et le marché.

Au final, une seule réponse a fini par avoir le dessus : celle du dogme néolibéral, dont les défenseurs prétendaient qu'il était le seul à pouvoir amener le progrès et le bien être dans le monde. Et si bien sûr des progrès ont été réalisés dans certains domaines et pour certaines parties de la population, ils se sont accompagnés de beaucoup de ravages, d'injustices et d'exploitation.

II. Un projet de gouvernance affaibli par la démission des Etats face au secteur privé

Très vite, les Etats se sont mis au service d'une vision ultralibérale, ratant des dimensions majeures de la construction d'une gouvernance mondiale à la recherche de justice et d'équité en ne laissant qu'un rôle mineur aux Nations Unies (II.1), et faisant jouer le rôle clé au secteur privé (II.2),

II.I. Les Nations Unies marginalisées dans les choix économiques

L'ECOSOC mis sur la touche

Pièce essentielle dans la Charte des Nations Unies, l'ECOSOC devait être au cœur de la gouvernance économique et sociale, en veillant au respect des droits de l'homme. Mais les Etats membres, en particulier les Etats-Unis, n'ont jamais voulu lui donner les moyens financiers et humains nécessaires à sa mission, ni en faire un organe permanent. Avec deux réunions par an et un agenda surchargé, l'ECOSOC a de fait été défaillant dans sa mission de coordination entre les institutions spécialisées. Dès 1951, Henri Laugier¹⁷³ lui-même s'en inquiétait174. Plus globalement, les moyens financiers se réduisent d'année en année pour l'ensemble des organisations des Nations Unies.

Et ce sont les institutions de Bretton Woods (Banque Mondiale, Fonds Monétaire International), créées en 1944 avec un agenda spécifiquement monétaire et économique, qui ont très vite pris le dessus en matière de définition des politiques économiques. Encore plus après la chute du mur de Berlin, car « la conviction assez largement partagée que la fin de l'affrontement Est-Ouest allait permettre une relance de la délibération collective, rendant celle-ci utile pour tous »¹⁷⁵ a vite tourné à l'imposition d'un modèle néolibéral unique. L'ECOSOC reste la « butte témoin d'une autre époque, celle où certains rêvaient de discipliner l'économie mondiale (...) et a sombré avec l'écroulement progressif des doctrines dirigistes ».

Les IFIs et l'OMC imposent la démission plus ou moins volontaire des Etats

Dotées d'une force de frappe financière sans commune mesure et de moyens humains incomparables avec ceux des Nations Unies, les IFIs héritent de la mission d'impulser, pour ne pas dire imposer, des politiques économiques, financières et commerciales libérales à l'ensemble des pays, à commencer par les plus pauvres. Elles jouent alors de leur pouvoir de sanction financière, dont les organes des Nations Unies sont démunis, pour imposer des ajustements structurels, en particulier à partir des crises du surendettement en Amérique Latine dans les années 80.

L'OMC, créée en 1994, et qui dispose pour sa part de moyens de sanctions commerciales, les rejoint dans cette imposition d'un modèle libéral. La pression pour aboutir à un démantèlement accéléré de toutes les « barrières » au libre échange et à la libre concurrence a forcé l'ensemble des pays à ouvrir toujours plus leurs frontières aux

¹⁷³ Henri Laugier (1888-1973), co-rédacteur de la Déclaration universelle des droits de l'homme, premier Secrétaire général adjoint de l'ONI I

¹⁷⁴ Henri Laugier aux Nations Unies : le pionnier de la politique de coopération sociale internationale, Stéphane Hessel, Cahiers de l'histoire de la recherche, CNRS Editions, 1995

¹⁷⁵ Crises mondiales, échecs de gouvernance ? Bertrand Badie, lemonde.fr, 12 janvier 2010

^{176 «} Supplément au Voyage en Onusie », Dejammet Alain, Fayard, Paris, 2004.

importations, y compris dans le domaine agricole. Les années qui ont suivi ont vu les paysanneries des pays du Sud, déjà exsangues du fait de l'absence de soutien de la part des Etats depuis des décennies, se retrouver en prise directe avec des importations agricoles à bas prix provenant d'agricultures aidées, et capables de produire de grandes quantités à bas prix. Le tissu agricole de nombreux pays a été laminé par cette vague de concurrence, ouvrant la porte à de futures crises alimentaires majeures. Ce modèle a façonné une planète où des régions, des pays entiers sont spécialisés dans quelques productions, donc vulnérables et dépendants de quelques acteurs économiques, et soumis aux variations des prix sur un marché mondial livré à la seule logique à court terme de la rentabilité financière. La diversité et la richesse, la valorisation de toutes les potentialités d'un territoire au service du bien être de ses populations, sont bannis de cette vision du monde. Les pays occidentaux eux-mêmes sont pris au piège d'un modèle dépendant de l'exploitation de toujours plus de ressources partout dans le monde, négligeant souvent leur propre potentiel d'indépendance (comme l'Europe par exemple sur le plan agricole).

Même sur le plan de la paix et de la lutte contre un armement destructeur, les Etats ont vite oublié leur volonté initiale de mettre fin à l'escalade de l'armement. Selon le SIPRI , les dépenses militaires mondiales ont connu une croissance constante. En 2010, le montant des dépenses militaires atteignait la somme astronomique de 1.630 milliards de dollars....

Derrière cette nouvelle escalade de l'armement, qui concerne en premier lieu les pays membres du Conseil de Sécurité, on trouve l'intérêt de firmes privées. Ainsi selon John Galbraith, la production militaire est le fait de firmes faisant obstacle à l'action régulatrice et fraudant littéralement le système en servant des intérêts particuliers¹⁷⁸.

II.II. Les Etats au service des logiques du secteur privé

La croissance et l'argent comme clé de voute plutôt que les droits humains

Il y a belle lurette que les Etats-Nations n'ont plus la maîtrise principale des enjeux industriels, économiques et commerciaux, ni même des enjeux socio-politiques... C'est donc au secteur privé, et non aux Nations Unies, qu'ils ont délégué ce pouvoir de décider de l'avenir économique de la planète.

La vision d'une gouvernance assurant à la fois progrès et respect des droits s'est vite effacée derrière les diktats des marchés et de la finance, mis en musique dans le cadre d'un projet économique mondial et capitaliste, présenté comme le seul viable. L'Etat n'étant que le produit des rapports de force au sein de la société à un moment donné, il est vite apparu que le rapport de forces n'était pas encore favorable à une domination des droits humains et de l'intérêt général. Les Etats sont restés enfermés dans une vision les mettant au service de la lutte pour les ressources de la planète, lancée depuis des siècles avec les colonisations et les dominations de toutes sortes. Les progrès rapides des technologies, des transports, et des modes de production, ont poussé les acteurs économiques à rechercher une expansion toujours plus grande de leur sphère d'influence et de contrôle. L'Etat s'est mis au service de cette logique, au point de ne plus envisager son action aujourd'hui que dans un partenariat avec le secteur privé : l'idéologie néolibérale dominante depuis 60 ans a conduit à la quasi fusion entre Etat et secteur privé, la séparation entre Etat politique et sphère économique privée n'étant plus jugée pertinente.

Ainsi, le projet de gouvernance mondiale défendu depuis les années 70 a redéfini les cadres en débarrassant l'Etat de ce qui le définissait pendant un certain temps : son rôle planificateur, le débat démocratique de long terme, la négociation entre capital et travail, et les a remplacées par une vision basée sur une approche consensuelle du politique, une approche gestionnaire et technocratique, managériale.

L'acharnement des Etats puissants à défendre cette vision

177 Stockholm International Peace Research Institute: http://www.sipri.org/

178 Galbraith, John K. (1999). Free Market Fraud, The Progressive, vol. 63, no 1, p. 54.

Les critiques contre ce modèle n'ont pas manqué, émanant tant d'un certain nombre de pays du Sud que de la société civile, et des organisations des Nations Unies elles-mêmes (Commission économique pour l'Afrique, UNICEF..). Les pays les plus pauvres (G77) se sont mobilisés. Salvador Allende avait alerté les Nations Unies dès décembre 1972, peu de mois avant sa mort : "Nous sommes face à un véritable conflit entre les multinationales et les Etats. Ceux-ci ne sont plus maîtres de leurs décisions fondamentales, politiques, économiques et militaires à cause de multinationales qui ne dépendent d'aucun Etat. Elles opèrent sans assumer leurs responsabilités et ne sont contrôlées par aucun parlement ni par aucune instance représentative de l'intérêt général. En un mot, c'est la structure politique du monde qui est ébranlée. Les grandes entreprises transnationales nuisent aux intérêts des pays en voie de développement. Leurs activités asservissantes et incontrôlées nuisent aussi aux pays industrialisés où elles s'installent."

Mais la contre-offensive des pays les plus puissants n'a pas tardé, avec notamment la création du G5 en 1975, devenu ensuite G7 puis G8 : ces espaces d'abord informels entre les pays les plus puissants sont devenus les lieux où se prenaient les vraies décisions sur l'économie, renforçant le pouvoir du FMI et de la Banque Mondiale, maintenant le crédo libéral à tout prix.

La Banque Mondiale, le bras financier qui dévoie le concept de « gouvernance »

C'est d'abord dans la sphère privée que le terme de « *gouvernance* » est réapparu, dans les années 70, pour désigner la gouvernance d'entreprise, avec une forte dimension managériale autour de « l'art de gouverner ». Que la Banque Mondiale ait repris ce terme, dans les années 80, pour appliquer sous le terme de « *bonne gouvernance* », ces mêmes principes aux jeunes Etats des pays du Sud, en dit long sur l'évolution du projet politique « mondial » en cette fin de siècle.

Un terme resurgi de l'Antiquité, puisque c'est Platon, qui en 387 avant JC, avait parlé de « saine gouvernance » : il désignait alors « l'art de gouverner dans l'intérêt des gouvernés », pour proposer un pilotage (kubernaô) de la société, proche de celui d'un navire, avec un capitaine. Il s'agissait selon lui de remédier à l'exubérance de la démocratie athénienne qu'il trouvait manquer de direction du fait que trop de monde y avait son mot à dire. Un terme qui resurgit au Moyen Age pour désigner les gouvernements, sur le seul plan des institutions, mais tombe à nouveau en désuétude...

Un peu comme le vovait Platon, la gouvernance est présentée par la Banque Mondiale comme une affaire de technique, et d'experts. Marie-Claude Smouts, directrice de recherche au CNRS, considère ainsi cette notion comme « un outil idéologique pour une politique de l'Etat minimum180. Les voix critiques s'élèvent à juste titre contre les dangers de cette vision réductrice¹⁸¹, où la « bonne gouvernance » devient une sorte de prêt-à-porter, un « produit international de série, [à travers lequel] l'Occident ne fait, une fois de plus, qu'imposer ses normes »182. Normes qui reposent avant tout sur la conviction que l'Etat n'est pas censé réguler l'économie, et doit laisser faire le secteur privé, doté de plus d'efficacité. Cette vision a permis sans état d'âme de cautionner, sous la notion de « bonne gouvernance », les vaques d'ajustements structurels et les cures d'amaigrissement radicales des ressources des Etats, mais aussi de leurs instruments de régulation, les privant des moyens de mettre en place des politiques sociales, économiques... L'Etat n'est plus alors qu'un acteur parmi d'autres, qui doit composer avec un ensemble d'acteurs, en particulier les entreprises, et limiter son intervention à celle d'une facilitation de l'action privée et des marchés 183. Tout cela dans une forme de « dépassement » du gouvernement, qui conduit à une démission de ce dernier, presque « une gouvernance sans gouvernement 184»

¹⁷⁹ Discours de Salvador Allende, le 4 décembre 1972, devant l'Assemblée Générale des Nations Unies

¹⁸⁰ Du bon usage de la gouvernance en relations internationales, Marie-Claude Smouts, Revue internationale des sciences sociales, Unesco, Paris, n° 155, mars 1998.

¹⁸¹ Le piège de la gouvernance, Bernard Cassen, Le Monde Diplomatique, juin 2001

¹⁸² Afrique contemporaine, p.194

¹⁸³ Governance, Equity and Global Markets. The Annual Bank Conference on Development Economics-Europe (sous la direction de Joseph E. Stiglitz et Pierre-Alain Muet), Oxford University Press, Oxford, 2001, 324 pages 184 Ibid B. Badie

Cette gouvernance « de club » a contribué à miner toujours plus le projet initial des Nations Unies, maintenant à l'échelle planétaire un ordre dicté par quelques entités politiques et économiques omnipuissantes au détriment de la majorité des nations membres de l'Organisation, et dépossédant les Nations Unies des moyens pour orienter l'économie mondiale vers plus de justice et de partage.

Le « consensus de Washington » s'est imposé partout à partir des années 80 : économie de marché, discipline budgétaire, privatisations, libéralisation des échanges et ouverture aux investissements étrangers. Les secteurs jugés « non productifs », éducation, santé, logement, aide sociale... ont été marginalisés dans les politiques publiques, et les pays du Sud poussés à un endettement incontrôlé, souvent au service des investisseurs étrangers. Les transports, télécoms, eau, énergies, mais aussi les terres et les ressources vitales pour les populations locales, ont été bradés auprès de multinationales qui se sont renforcées d'année en année, devenant les principaux acteurs d'une économie dont les Etats ont peu à peu perdu le contrôle.

Une manière d'ouvrir largement la porte à de futurs spéculateurs, dessinant des crises à venir.....

L'alliance avec l'entreprise... jusqu'à la disparition de l'Etat ?

On a assisté à un véritable « recul organisé de la souveraineté économique » des Etats : autant en matière stratégique et militaire, les Etats semblent avoir préservé l'essentiel de leur souveraineté, aidés en cela par le veto de quelques uns au Conseil de Sécurité, autant en matière économique et financière, « les Etat les plus puissants ont volontairement accepté le recul de leurs prérogatives souveraines face au capitalisme » 185.

Une société dont le projet économique ne repose que sur le slogan « que le meilleur gagne », ne peut pas être une société de respect des droits de tous ! Car elle suppose bien sûr que les plus faibles perdent, sont écrasés, et leurs droits violés... La marchandisation, la financiarisation du monde, ne peut pas conduire à un monde de paix et de respect de tous. Les multinationales sont devenues des acteurs plus puissants financièrement, voir

politiquement, que la plupart des Etats. Présentes depuis des siècles dans l'économie mondiale, toujours soutenues par les Etats et utiles à la mise en œuvre des politiques de développement impulsées par ces Etats, ce n'est qu'à la fin des années 1970 qu'elles ont connu une croissance sans précédent leur permettant alors de dominer les Etats.

De fait, il s'est créé autant de multinationales dans le monde depuis 1990 que pendant les dix siècles qui ont précédé. Au début des années 80, selon la CNUCED, on comptait 7.000 multinationales. En 2002, elles étaient 64.000 contrôlant 870.000 filiales, employant 54 millions de personnes et représentant 70% des flux commerciaux mondiaux. Une étude récente démontre à quel point, au-delà de la puissance financière respective des plus grandes de ces multinationales, les liens financiers qu'elles tissent entre elles conduisent à une concentration encore plus grande : ainsi, 737 multinationales et groupes financiers concentreraient à eux seuls 80% de la valeur de 43.000 multinationales et de leurs filiales 187. Selon cette même étude, 147 de ces multinationales contrôleraient 40% de la valeur économique des groupes du monde entier. Ce fonctionnement en réseau interconnecté rend d'autant plus difficile tout effort de régulation et d'intervention publique de la part d'Etats dont la souveraineté et la légitimité se limite à leur territoire. D'autant que ces multinationales disposent d'une puissance d'influence et de lobbying au cœur même des processus de décision.

Aujourd'hui, les multinationales ont créé leur propre espace économique, indépendamment des États, et leur flexibilité leur permet d'exploiter les disparités de législations sociales ou environnementales, de mettre ces derniers en concurrence. La souveraineté des États est alors soumise aux stratégies globales des plus grandes multinationales. La perte d'autonomie des Etats est flagrante, Mohammed Bedjaoui va même jusqu'à parler de

¹⁸⁵ La gouvernance, un concept et ses applications, Guy Hermet, Ali Kazancigil, Jean-François Prud'homme, collection « Recherches internationales », CERI, éditions Karthala, 2005, p.52.

¹⁸⁶UNCTAD/WIR/2002, p.1.

¹⁸⁷ The network of global corporate control, Stefania Vitali, James B. Glattfelder, Stefano Battiston, 28 juillet 2011, Institut Fédéral de Technologie de Zurich

« *puissance faustienne* » des multinationales, dont les pouvoirs vont jusqu'au contrôle de gouvernements ou même jusqu'à renverser un régime qui leur est défavorable. 188

III. Les Nations Unies ont malgré tout joué un rôle clé pour ébaucher une gouvernance favorable aux droits humains

Qu'en est-il aujourd'hui de cette gouvernance mondiale ? Si la réalité globale est loin du projet initial, les soixante dernières années ont cependant révélé des forces qui ont fait progresser les droits, qui ont poussé en faveur de règles à même d'influencer la répartition des richesses, d'orienter les stratégies de développement pour qu'elles bénéficient enfin à tous.

III.I. Le rôle clé joué par les sociétés civiles Des sociétés civiles présentes dès la création des Nations Unies

La création des Nations Unies, espace interétatique par excellence, était en partie le fruit d'une pression montante des sociétés civiles du monde entier. Les mouvements en lutte pour la paix, pour le respect des droits de l'homme et des travailleurs, pour la justice économique... ont joué un rôle majeur dans la formulation du projet onusien. Dans le cadre des Nations Unies, le Conseil Economique et social ne reconnait l'existence des sociétés civiles que sous ce dénominateur restrictif d'ONG, puisque dans son chapitre décrivant ses « procédures » de fonctionnement, il prévoit (article 71) « de consulter les organisations non gouvernementales qui s'occupent de questions relevant de sa compétence », qu'il s'agisse d'organisations internationales ou nationales.

Une reconnaissance modeste du rôle joué par ces sociétés civiles, et par les premières ONG internationales naissantes, dans l'élaboration du projet des Nations Unies, mais qui ouvre malgré tout un champ d'engagement direct des citoyens dans le projet des Nations Unies. Cette reconnaissance, la société civile la doit non seulement à sa force de résistance et de proposition, mais aussi à un homme : Henri Laugier, qui a joué un rôle majeur aux débuts de l'ECOSOC et dans la rédaction de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme¹⁸⁹. Dans les « Cahiers pour l'histoire de la recherche » du CNRS¹⁹⁰, Stéphane Hessel tient à rappeler la volonté tenace de cet homme à ouvrir ce champ aux organisations de la société civile, pendant les cinq années de sa vie qu'il a passés à New York pour la mise en place du Conseil Economique et Social. « Le Conseil économique et social devait, selon lui, être le moteur central d'une coopération non seulement entre les Etats et les institutions intergouvernementales qu'ils créaient, mais entre les forces sociales renaissantes après les traumatismes de la guerre, les syndicats dans leurs confédérations mondiales, les coopératives dans leur Alliance universelle, les chercheurs dans tous les domaines de la science en pleine expansion après les découvertes cruciales des années de guerre. L'article 71 de la Charte qui prescrit la coopération avec les Organisations Non Gouvernementales un terme qui apparaît ici pour la première fois dans le vocabulaire du droit international - lui semblait riche de potentialités. Il préfigurait les pressions que les citoyens, par le canal des associations civiques et corps intermédiaires, pourraient exercer sur ces "monstres froids" que sont les Etats pour qu'ils remplissent effectivement les obligations de solidarité et de coopération auxquelles ils avaient souscrit en signant la Charte ».

Henri Laugier lui-même¹⁹¹ souligne que sans les sociétés civiles, sans les ONG de défense des droits de l'homme, la Déclaration universelle des droits de l'homme, première pierre angulaire posée le 10 décembre 1948 par les Nations Unies, n'aurait pas existé! La Déclaration stipule d'ailleurs dans son article 21 que « *Toute personne a le droit de prendre*

_

¹⁸⁸ Pour un nouvel ordre économique international, Mohammed Bedjaoui, Paris, UNESCO, 1979

¹⁸⁹ Voire note de bas de page 12

¹⁹⁰ Henri Laugier aux Nations Unies : le pionnier de la politique de coopération sociale internationale, Cahiers de l'histoire de la recherche, CNRS Editions, 1995

part à la direction des affaires publiques de son pays, soit directement, soit par l'intermédiaire de représentants librement choisis ».

Les sociétés civiles ont occupé tous les champs possibles d'influence

L'ECOSOC ayant très vite été marginalisé comme espace réel d'arbitrage et de proposition, les représentants des organisations de la société civile ont multiplié leurs interventions dans tous les espaces possibles, afin de se faire entendre et d'amener des propositions pour améliorer la gouvernance mondiale.

A partir des années 90, l'ONU s'est lancée dans une succession de grandes conférences et sommets internationaux, cherchant à alerter sur le manque de moyens et de réponses politiques adaptées face aux grands enjeux à relever (faim, pauvreté, droits des femmes, dégradation de l'environnement, urbanisation galopante, SIDA..): de grands sommets à l'efficacité toute relative, mais qui ont permis un vaste débat public, et à la société civile de faire entendre ses exigences et ses propositions. En 2000, la Déclaration des OMD (Objectifs du Millénaire pour le Développement), malgré toutes ses limites, a permis de s'appuyer sur cet engagement des Etats contre la pauvreté pour rappeler l'objectif de solidarité internationale et de défense du bien commun, souligner à quel point on était loin du compte, et débattre à nouveau des moyens et stratégies.

La sociétés civiles ont su diversifier leurs stratégies pour faire avancer leurs objectifs: tout en travaillant à la construction d'alternatives locales, elles ont défendu un rôle actif pour les Nations Unies afin de faire avancer les instruments de régulation dans tous les espaces possibles: dénonciation et protestation en particulier dans des sommets alternatifs, parallèles aux sommets officiels, formulation d'une expertise et de propositions, pression et négociation... Elles ont été actives dans toutes les négociations sur chaque instrument du droit international en cours d'élaboration, souvent en symbiose étroite avec les institutions des Nations Unies elles-mêmes, qui s'appuyaient sur les sociétés civiles comme des alliées pour tenter de faire bouger les Etats.

Par petites touches, elles ont contribué à faire progresser le paysage de la gouvernance mondiale qui s'est teinté de responsabilité, de règles éthiques, sociales et environnementales. Sans attendre des réformes institutionnelles et politiques globales, lentes à venir, il fallait se mobiliser sur tous les fronts, pour avancer concrètement tout en portant une vision cohérente et à long terme.

Cette vaste mobilisation pour influer sur la définition des droits, faute de pouvoir influencer directement la gouvernance mondiale, a eu le mérite de contribuer aussi à structurer la société civile dans toutes les dimensions : afin de peser, il était important qu'elle s'organise au niveau régional et mondial, tout en construisant des réseaux thématiques. Ainsi se sont consolidés et ont parfois fusionné, des réseaux de syndicats, de mouvements paysans et de peuples indigènes (avec la Via Campesina au milieu des années 90), des réseaux d'organisations de l'économie sociale et solidaire, ou de droits des femmes (Marche mondiale des femmes), des réseaux d'ONG de solidarité internationale, de défense de l'environnement. En dépit d'une grande diversité au sein de ces mouvements sociaux, les dynamiques collectives et transversales se sont renforcées.

Le Forum Social Mondial (FSM), lancé en 2001 à Porto Alegre, est une étape majeure dans la structuration d'un espace permanent et multithématique d'interaction, de construction de synergies entre ces sociétés civiles du monde entier, dans leur diversité. Unies sous le vocable « d'altermondialistes », les organisations y ont trouvé un espace pour renforcer leur dénonciation, et travailler ensemble la diversité de leurs alternatives pour « un autre monde possible ».

Parallèlement à ce Forum, et parfois s'inscrivant dans sa dynamique, des réseaux thématiques très spécialisés se sont forgés au niveau national, régional, et parfois international : plateformes pour la souveraineté alimentaire, pour la régulation du commerce (comme OWINFS - Our World is not for Sale), réseau pour la Régulation des entreprises multinationales (comme la Coalition européenne pour la responsabilité des entreprises-ECCJ), réseau pour la justice fiscale (TJN), réseau pour la défense des droits sociaux. De son côté le mouvement syndical s'est uni au sein d'une unique Confédération Syndicale

« Gouvernance et responsabilité : propositions pour un développement humain et solidaire » 8-9 décembre 2011

Internationale (CSI) créée en 2006, pour « changer fondamentalement la mondialisation afin qu'elle fonctionne en faveur des travailleuses et travailleurs, des sans emplois et des pauvres ». 192

Des appels communs ont émergé, qui tentent d'unir des acteurs les plus divers autour d'objectifs communs : appel pour une régulation de la finance, campagne contre l'accaparement des terres.

Cette société civile n'a eu de cesse de se battre pour que les Nations Unies soient au cœur de la construction des alternatives pour un monde plus juste et plus équitable.

III.II. Les Nations Unies n'ont pas démérité, en faisant progresser les instruments en faveur des droits humains

Les Nations Unies ont produit une profusion de conventions internationales, et diverses étapes normatives : plus de 517 principaux instruments multilatéraux ont été déposés auprès du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies ! Le chemin parcouru est loin d'être négligeable. L'enjeu aujourd'hui est de rendre ce droit plus réel, de le faire exister. Car la faiblesse de cette production de droit international est telle qu'aujourd'hui, ces textes se limitent souvent à des vœux pieux, le projet néolibéral encore au cœur des stratégies des acteurs puissants étant fortement contradictoire avec ces droits, et les Nations Unies n'étant pas dotées de moyens suffisants pour les faire respecter.

L'avancée progressive dans la formulation des droits

De nombreuses avancées ont été obtenues de haute lutte en termes de précision des contours des droits humains. Une première pierre à l'édifice a été la Déclaration de 1998 sur les défenseurs des droits de l'homme, qui déclare notamment : « Les droits de l'homme, universels, appartiennent à tous. Il est légitime que des citoyens se regroupent pour en assurer la défense et qu'ils cherchent à contribuer à leur respect au niveau international ». Cette déclaration réaffirme cependant que c'est à l'Etat qu'incombent la responsabilité première et le devoir de promouvoir et protéger les droits de l'homme. « Les Etats sont responsables de l'élaboration et de l'application des normes, individuellement ou collectivement, à travers les organisations internationales ». 193

La CPI enfin créée

La création de la Cour Pénale Internationale est un autre succès largement dû à la mobilisation des organisations de défense des droits humains : après plusieurs tribunaux internationaux temporaires (Yougoslavie, Rwanda, Liban...), la CPI a enfin vu le jour en 2002, après des années de négociations intergouvernementales, dans lesquelles les ONG de défense des droits de l'homme étaient activement engagées. Ainsi, un réseau comme Amnesty International avait commencé dès 1993 à faire campagne pour la création de la Cour pénale internationale, participant de façon très active à l'élaboration du Statut de Rome de la Cour, (adopté en juillet 1998), et d'autres documents annexes.

De véritables traités internationaux.

Dans certains cas, ce sont de véritables traités internationaux qui ont été obtenus : les organisations de défense de l'environnement et de la biodiversité ont été les pionnières dans ce domaine, en poussant dès les années 70 à l'adoption de Traités pour la défense de la biodiversité, pour la protection de la mer Méditerranée contre la pollution, ou en 1985 le Traité de Vienne pour la protection de la couche d'ozone, ou encore le contrôle des mouvements transfrontaliers de déchets dangereux. De telles avancées ont été permises par une approche plus restreinte, on pourrait dire pragmatique, de ces organisations qui,

_

¹⁹² Site de la CSI: http://www.ituc-csi.org/

¹⁹³ Les ONG de défense des droits de l'homme aux Nations Unies, Brigitte Collet, CERAS, mars 2002, n°269

concentrées sur leurs objectifs tactiques, n'interrogeaient pas encore en profondeur le modèle économique et social mis en œuvre au niveau international. La conférence de Rio, en 1992, sur le développement durable, a constitué une étape majeure vers un questionnement plus large sur les visions du développement et l'avenir de la planète. Aujourd'hui, les organisations de défense de l'environnement travaillent beaucoup plus main dans la main avec les organisations en lutte pour les droits sociaux et économiques, afin d'avancer sur des revendications communes, que ce soit dans le cadre du processus du FSM ou dans d'autres espaces.

Entre temps, des traités ont également vu le jour sur d'autres sujets comme la Convention sur les Armes à Sous munition, entrée en vigueur en août 2010, à l'issue de plusieurs années de campagne et de négociations. Cette Convention prévoit des obligations très concrètes pour les Etats, de la destruction des stocks à l'assistance aux victimes. Sa mise en œuvre est suivie de près par la Coalition internationale contre les armes à sous munitions, qui regroupe 350 organisations de la société civile de plus de 90 pays.

Le Traité en cours d'élaboration sur la régulation du Commerce des Armes (prévu pour adoption en juillet 2012) est également une étape majeure dans la lutte contre les conflits et pour la préservation de la paix et des droits humains. Une campagne internationale de la société civile, « Contrôlez les armes » lancée en 2003, a permis de progresser vers l'adoption de ce traité : l'Assemblée générale des Nations Unies s'est engagée dès 2006 dans le processus d'élaboration de ce traité, avec un groupe d'experts chargé d'étudier la faisabilité, puis en 2008 un groupe de travail intergouvernemental dont les travaux ont été suivis de près par la société civile, aussi bien dans l'enceinte des Nations Unies qu'auprès de gouvernements du Nord et du Sud. L'adoption du Traité par les Nations Unies est prévue en juillet 2012, et les sociétés civiles, y compris le CCFD-Terre Solidaire, sont mobilisées pour pousser les Etats à lui donner une véritable portée.

Les avancées sur les DESC

Des mobilisations d'organisations beaucoup plus diverses ont permis d'avancer dans la définition et les instruments de mise en œuvre des droits économiques, sociaux et culturels (DESC). Une organisation comme le CCFD-Terre Solidaire, dont l'origine est dans la lutte contre la faim, s'est attachée tout particulièrement au travail auprès de la FAO où l'interaction avec les sociétés civiles a largement progressé en vingt ans : l'engagement de la société civile v est très organisé collectivement à l'échelle régionale et internationale, et l'interaction quasi quotidienne. De nombreux droits y ont été précisés, soit sous forme de simples Résolutions de l'Assemblée Générale des Nations Unies (comme sur le droit à l'eau potable et à l'assainissement en juillet 2010), jusqu'à l'adoption de Directives Volontaires pour les Etats, afin de les aider à mettre en œuvre le respect de leurs obligations : droit à l'alimentation, pêche responsable, et en préparation, des Directives volontaires sur l'accaparement des terres et des ressources naturelles. Certes, de telles Directives ne sont que des quides, dont les Etats s'emparent à leur quise. Mais elles donnent aux sociétés civiles, dans chaque pays, des movens de faire pression sur leur Etat, jusqu'à obtenir pour certains qu'ils inscrivent ces droits dans la constitution ou dans la législation nationale. Parfois même, les Directives sont utilisées par les tribunaux nationaux, entrant ainsi par voie de jurisprudence. L'ensemble de ces démarches permet d'avancer vers un ensemble de normes plus contraignantes.

Un enjeu de taille : le droit à l'alimentation et pour une gouvernance alimentaire mondiale

Sur le front de la lutte contre la faim, c'est la défense de la souveraineté alimentaire qui a été l'un des cœurs de la bataille depuis le milieu des années 90, y compris pour le CCFD-Terre Solidaire. La société civile, associant notamment ONG et mouvement paysan, s'est attelée à deux défis parallèles : défendre le droit à l'alimentation auprès de la FAO, et le droit à la protection des marchés agricoles auprès de l'OMC. Côté FAO, la bataille pour l'adoption d'un Code de Conduite sur le droit à l'alimentation, dès 1996, a été couronnée d'un certain succès, avec la création d'un Groupe de travail intergouvernemental en 2002 lors du Sommet de la FAO, et au final, l'adoption de Directives Volontaires adoptées par la FAO en

2004. La mobilisation porte aujourd'hui sur la prise en compte par les États de ces lignes directrices, et la société civile travaille de manière régulière avec le Rapporteur spécial des Nations Unies pour le droit alimentation, Olivier de Schutter. Côté OMC, la mobilisation visait à exiger à minima le maintien d'une protection des marchés pour les produits vitaux pour la sécurité alimentaire et le développement agricole. Le blocage des négociations commerciales à l'OMC du fait des crispations de plusieurs pays du Sud sur l'agriculture a contribué partiellement cet objectif, sans pour autant empêcher l'avancée du libre échange dans les multiples négociations régionales et bilatérales entre les Etats. Mais ces multiples fronts ont permis d'aller au-delà, en poussant pour une réforme globale de la gouvernance alimentaire mondiale, réfléchie depuis des années par les sociétés civiles, face au scandale de l'augmentation du nombre de personnes souffrant de la faim dans un monde d'abondance. Un projet porté non seulement au sein des Nations Unies, à la FAO, mais aussi auprès du G8, pour exiger de ces grandes puissances agricoles qu'elles s'engagent vers plus de régulations et de cohérence. Les « émeutes de la faim » en 2008 ont permis de donner à ce projet des contours plus précis et une visibilité politique, en obtenant l'engagement de certains Etats dont la France. Un projet de Partenariat mondial pour la sécurité alimentaire a ainsi été porté par le G8, puis discuté à la FAO en 2009 dans le cadre de la réforme du Comité de la Sécurité alimentaire, organe de la FAO qui a vocation être l'espace pour une telle gouvernance.

L'enjeu : articuler les dimensions politiques, de l'expertise, et du financement, et donner à la société civile une véritable place au cœur des instances. Cette réforme finalement adoptée en 2010, loin d'être parfaite, pose cependant l'ébauche d'une autre forme de gouvernance mondiale à venir, et peut inspirer des espaces de gouvernance sur d'autres enjeux. En associant, au-delà des Etats, l'ensemble des acteurs concernés, des institutions internationales à la société civile internationale, le CSA constitue désormais un espace unique pour assurer une coordination des actions, et la cohérence des politiques développées et des décisions prises. Enjeu majeur, puisqu'il s'agit de reconsidérer les modèles et politiques économiques affectant l'agriculture et la sécurité alimentaire. 194 Cependant, une faille de taille continue d'affaiblir ce projet d'une véritable gouvernance mondiale : c'est la Banque Mondiale qui en constitue le pilier financier, et tant qu'elle n'aura pas profondément revu sa stratégie économique, en particulier en matière de développement agricole, aucun projet cohérent au bénéfice des droits humains ne peut en sortir. Les sociétés civiles poursuivent donc leurs propositions pour exiger que la priorité soit donnée à ces droits humains : c'est le cas avec le projet de Directives Volontaires sur la tenure des terres de la FAO, que les sociétés civiles poussent pour qu'il ait la priorité sur les principes d'investissements responsables développés par la Banque Mondiale. Dans le cadre du G20 Agricole en France, en juin 2011, les sociétés civiles ont ainsi rappelé la nécessaire cohérence que les Etats membres du G20 devraient avoir, entre les positions qu'ils prennent au G20 ou au sein de la Banque Mondiale, et les engagements qu'ils ont pris au sein du Comité sur la Sécurité Alimentaire (CSA) de la FAO. Une cohérence sapée par la priorité que les Etats et la Banque Mondiale, au-delà des discours lénifiants sur l'importance des petits agriculteurs, continuent de donner aux stratégies des entreprises multinationales.

Les avancées timides dans la formulation d'une régulation des multinationales

Les entreprises multinationales, au cœur de la mondialisation actuelle, sont face à un vide juridique : personnes morales sans identité juridique claire, elles ne sont toujours pas sujettes à des responsabilités et devoirs au-delà des contraintes qu'impose le droit national à leurs sociétés mères d'une part, et à chacune de leurs filiales d'autre part. Cela leur permet une irresponsabilité globale quant aux conséquences négatives de leurs actions, qu'il s'agisse des droits non respectés des travailleurs, mais aussi de la détérioration de la situation alimentaire ou de l'environnement, des dérives de la finance mondiale et des

¹⁹⁴ La réforme a également abouti à la création du Groupe d'experts de haut niveau qui permettra de traiter les décisions fondamentales sur les politiques commerciales, d'investissements foncier, ou de régulation des marchés, non selon la seule approche idéologique mais sur la base d'une synthèse des connaissances scientifiques quant aux conséquences de ces politiques sur la sécurité alimentaire et le droit à l'alimentation.

impacts sociaux de la spéculation. Irresponsabilité qui n'est plus admissible. Que les Etats, alors qu'ils ont de moins en moins de moyens, soient tenus de réparer les dégâts sociaux et environnementaux, ou de venir financièrement au secours du secteur privé lorsque le système déraille, est également de moins en moins accepté, en particulier par l'opinion, mais aussi par de plus en plus d'Etats.

Certes, depuis 1919, l'Organisation Internationale du Travail (OIT) a élaboré, dans une démarche tripartite entre Etats, organisations d'employeurs et de travailleurs, un système de normes internationales du travail, afin de protéger en particulier les droits des travailleurs. Mais sans responsabilité juridique claire, les multinationales peuvent s'en affranchir facilement. Et leur responsabilité va bien au-delà du seul droit des travailleurs.

Ainsi, malgré les difficultés et résistances, des règles ont commencé à être élaborées pour exiger plus de responsabilité des multinationales en termes de respect des droits humains et de l'environnement. Il s'agit encore largement de « droit mou », de « normes volontaires », mais qui peuvent évoluer vers un droit plus contraignant. Ainsi les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des multinationales, adoptés en 1976 et actualisés à plusieurs reprises, et tout récemment en 2011, engagement autant les entreprises que les Etats chargés de veiller à leur mise en œuvre. Ils permettent aujourd'hui de pousser à l'élaboration de normes contraignantes, notamment en encourageant leur traduction dans des législations nationales et européennes. Par ailleurs, le travail a engagé à l'échelle des Nations Unies par John Ruggie, Représentant spécial du Secrétaire général des Nations Unies chargé de la question des droits de l'Homme et des sociétés transnationales, ne manque pas d'intérêt : présenté en juin 2011 par le Conseil des droits de l'Homme des Nations Unies, et adopté par l'Assemblée Générale il pose un cadre qui impose à l'Etat de « Protéger, respecter, réparer » les droits humains face à l'action des multinationales. La France elle-même a soutenu ce processus, et demandé que les principes soient précisés et renforcés.

A l'heure où les Etats, mais aussi les Nations Unies elles-mêmes, continuent de placer le secteur privé au cœur de la gouvernance mondiale et des politiques de développement, la progression dans la régulation des multinationales s'impose plus que jamais. Ainsi, du fait des moyens de plus en plus limités des Etats et des Nations Unies, les partenariats publics privés ont été promus comme la solution miracle permettant de financer des politiques de « développement », voire de « bonne gouvernance ». Si les règles ne sont pas renforcées, c'est la logique de rentabilité des multinationales qui continuera de primer y compris dans les politiques mises en œuvre par les agences des Nations Unies.

Tous ces droits restent donc à mettre en œuvre, tandis que la réforme nécessaire des rapports de force et des modalités de fonctionnement des institutions de gouvernance n'a jamais abouti. C'est le principal défi à relever aujourd'hui.

IV. Gouverner la mondialisation : de nouveaux défis à relever

IV.I Les nouveaux enjeux auxquels la gouvernance doit répondre

Avoir l'ambition d'une gouvernance au service du bien commun.

Pour le CCFD-Terre Solidaire, la gouvernance devrait être « une construction collective et participative d'un projet de société à l'échelle du territoire concerné. Ce projet est basé sur les droits humains, favorise l'implication citoyenne des plus pauvres, et il se construit dans la différence voire des intérêts contradictoires. Ce projet de société est capable d'intégrer l'architecture institutionnelle et les pratiques alternatives, et il doit par ailleurs se fonder sur un dialogue pluriel entre toutes les parties prenantes de la société : les acteurs politiques, sociaux et économiques ».195

Par nécessité, la gouvernance doit être globale, inclusive et représentative. Chacun doit donc y prendre ses responsabilités, et les lieux de gouvernance, au cœur même de nos

-

territoires, sont des leviers à saisir pour inventer et exiger ensemble une gouvernance globale, nouvelle et source de vie.

Une lutte contre les inégalités qui ne peut se résumer à la lutte contre la pauvreté

Certes, la croissance mondiale a fait un bond exponentiel. La production de biens et de services a littéralement explosé, avec une multiplication par 7 du PIB mondial en 50 ans (36.500 milliards de \$ en 2000, et un saut à plus de 60.000 milliards de \$ en 2008). Le niveau de vie, de la santé, de l'accès à l'éducation et à la culture s'est accru considérablement pour une partie conséquente de la population mondiale. Mais la répartition de cette richesse est très déséquilibrée, et n'a profité qu'à certains pays et certaines couches de la population, privant les autres d'un accès aux ressources les plus essentielles pour répondre à leurs besoins. Un modèle ravageur sur le plan du respect des droits humains, qui a augmenté les inégalités, ce que le PNUD, depuis sa création en 1966, n'a eu de cesse de dénoncer, prenant dès le départ ses distances avec le « consensus de Washington » promu par la BM et le FMI.

A ce jour, même l'adoption des Objectifs du millénaire pour le développement par les Nations Unies en 2000, malgré son objectif affiché de lutter contre la pauvreté, s'appuie sur le même modèle néolibéral quant aux moyens pour y parvenir. Les décideurs politiques et économiques mondiaux semblent avoir surtout trouvé là un nouveau « symbole », la lutte contre la pauvreté, pour faire adhérer l'ensemble du monde à leur projet néolibéral. Les mêmes recettes devraient, à entendre les économistes et les déclarations successives des Etats, donner cette fois de meilleurs résultats. Si l'on ne peut qu'applaudir à l'objectif, il est inadmissible, au vu des enjeux planétaires et de la solidarité, qu'il ait été abordé d'une manière aussi restrictive, matérialiste et quantitative, consumériste, loin du projet initial des Nations Unies qui était de permettre le plein épanouissement et la pleine citoyenneté de chacun sur cette planète.

Répondre aux enjeux du partage des richesses dans un monde où les équilibres démographiques et politiques évoluent rapidement

La croissance de la population mondiale a été massive, combinée à des changements profonds dans les équilibres démographiques et politiques entre les pays. Les Nations Unies ont été créées alors que la population mondiale s'élevait à 2,5 milliard de personnes, dont 29% en Europe et en Amérique du Nord, 55% en Asie et seulement 9% en Afrique. Aujourd'hui cette population compte presque trois fois plus de personnes, avec 7 milliard de personnes : si la proportion d'asiatiques est restée stable à 55%, l'Europe et l'Amérique du Nord ne représentent plus que 16%, tandis que l'Afrique en représente 14%. Selon les perspectives à 2050, sur une prévision de 9 milliard d'habitants, 21% seront africains, et seulement 12% européens ou nord-américains. De telles évolutions amènent certes à anticiper un rééquilibrage majeur entre la représentation des peuples et des Etats au sein des institutions internationales. Mais elles amènent également à repenser le partage des richesses entre les pays et les populations.

Le rééquilibrage dans la représentation des Etats dans les instances de gouvernance doit s'appuyer sur autre chose que sur le poids démographique et économique

La concurrence pour les ressources est ouverte entre anciens pays riches, et pays émergents : la création du G20, qui représente 65% de la population mondiale et 85% du PIB mondial, n'est que le fruit d'une prise en compte de ce qui unit ces pays : le partage d'un même projet de croissance et de poursuite effrénée d'une libéralisation.

Ainsi les pays en développement sont aujourd'hui eux-mêmes divisés dans la critique de ce modèle : entre pays émergents qui ont tout misé sur ce modèle et dont les élites et classes moyennes commencent enfin à profiter, au prix d'inégalités gigantesques au sein même de ces pays, et d'autres pays qui n'ont pas les moyens de s'y opposer, aucun Etat aujourd'hui ne remet véritablement en cause ce modèle néolibéral.

Le G20, s'il est un meilleur reflet des équilibres dans le monde actuel, n'est donc pas l'espace qui permettra une gouvernance au service des droits humains et d'un modèle de

développement et de partage des richesses plus durable. Il est impératif que le cœur de la gouvernance reste dans les Nations Unies.

La conquête de leurs droits par les femmes oblige à reconsidérer leur place dans la gouvernance

Jusque dans les années 50, dans la grande majorité des pays du monde, les femmes n'étaient pas reconnues comme acteur politique, ni même économique. La Déclaration universelle des droits de l'homme reconnait aux femmes les mêmes droits que les hommes, sur tous les plans. L'irruption des femmes dans la vie politique et économique, fruit de leurs luttes depuis des siècles et qui demeure un combat permanent, s'accompagne inéluctablement de recompositions des valeurs et exigences dans cette sphère publique, mais aussi dans l'articulation entre sphère publique et privée. . Ces femmes qui aujourd'hui se mobilisent aux côtés des hommes, parfois face aux hommes, pour faire reconnaitre leur perspective et leurs besoins spécifiques, participer à la formulation des alternatives, appellent de manière évidente à forger une gouvernance mondiale différente, soulignant des valeurs et approches distinctes : elles exigent l'égalité d'accès à toutes les formes de pouvoir, le respect de l'intégrité morale et physique, la reformulation des approches économiques et de l'accès aux ressources, par exemple foncières, et aux services publics. Autant d'enjeux au cœur d'une autre gouvernance mondiale et d'un autre projet mondial de société. Or si d'énormes progrès ont été faits dans l'attention portée par les Nations Unies et les politiques publiques aux femmes, elles sont encore trop souvent représentées comme des victimes et des bénéficiaires auxquels il faut être plus attentif, que comme des acteurs de changements et des interlocuteurs ou des responsables à part entière.

Préserver et protéger un environnement en danger

L'alerte donnée dès les années 80 à la Conférence de Rio par les scientifiques et la société civile a permis une prise de conscience progressive, bien que trop lente. Cette prise de conscience de la finitude de la planète, de la destruction engendrée par l'exploitation sans vergogne, n'a cependant pas encore gagné la conscience collective de manière suffisamment profonde pour exiger un revirement économique et de mode de production et de consommation. A ce jour, les compromis sont de mise : il s'agit de tenter, pour une minorité mondiale, de continuer à consommer comme avant, en s'efforçant d'atténuer l'impact sur l'environnement, à travers la notion de « croissance verte », laquelle, qui plus est, se doit d'être rentable. « Si on fait l'hypothèse que le capital technique peut se substituer indéfiniment au capital naturel, il n'existe effectivement aucune limite. La pensée économique reste prisonnière de cette hypothèse, et de celle de la réversibilité du temps, du possible retour en arrière. La crise écologique montre au contraire que des phénomènes irréversibles, que des destructions définitives sont à l'œuvre. Depuis une vingtaine d'années, les mouvements sociaux ont pris conscience de ces limites. Une expertise citoyenne s'est peu à peu construite sur l'énergie, les semences ou le climat, démontrant l'illusion que la technique pourrait remplacer ce qui est détruit » 196. Il est temps maintenant qu'un véritable projet économique alternatif émerge à l'échelle internationale, puisant dans l'ensemble des alternatives développées depuis des décennies à l'échelle locale, nationale ou ébauchées à l'échelon régional. Le droit de l'environnement et de la nature doit émerger aux côtés et en complémentarité des droits de l'Homme.

Relever le défi des constructions régionales

Ayant tout misé sur une mondialisation accélérée depuis 30 ans, la doctrine économique a raté l'étape de la régionalisation. Or celle-ci aurait pu être une étape clé dans la construction d'une mondialisation plus juste. Pour atteindre plus de justice sociale et économique, l'idée de constituer des espaces régionaux consolidés pour développer d'abord des échanges entre territoires partageant des réalités historiques, géopolitiques et économiques similaires, prenait tout son sens. Au lieu de cela, c'est une globalisation soucieuse d'effacer toutes les

frontières aux échanges économiques, et donc d'effacer les spécificités territoriales ou politiques, qui s'est développée. Pourtant, c'est bien pour protéger leur développement que les premiers espaces régionaux se sont constitués, Communauté Economique Européenne en tête en 1957 : à l'abri de nombreuses protections, l'espace européen d'après guerre, en se basant sur un principe de solidarité entre les pays d'Europe, a pu assurer le développement des infrastructures, des agricultures et des industries, mais aussi des services publics, en répondant en premier lieu aux besoins prioritaires des populations. Mais la mondialisation libérale a sauté cette étape, ne permettant pas aux autres régions du monde de construire leur propre espace protégé, pour développer leurs potentiels et priorités pour leurs populations, et a forcé une ouverture accélérée des autres régions du monde. Ce que certaines ONG ont dénoncé en reprochant à l'UE ou aux USA, qui ont gravi les marches du développement grâce au protectionnisme et à l'interventionnisme d'Etat, de « repousser l'échelle » pour empêcher les autres régions du monde de gravir ces mêmes marches, en interdisant le recours à ces politiques. Si les premiers espaces régionaux qui se sont créés à partir des années 70 (Communauté Andine, CARICOM, CEDEAO etc..) avaient bien des objectifs de consolidation et de solidarités régionales, la pression pour évoluer vers des zones de libre échange ne leur a pas permis de poursuivre dans cette voie : toutes les unions régionales sont aujourd'hui avant tout des zones de libre échange, de l'ALENA au Mercosur en passant par l'ASEAN ou la COMESA...

En gommant cette étape régionale au service d'un « village global », dont l'idée de prime abord peut paraitre séduisante, c'est une image d'Epinal bien loin de la réalité des inégalités et de l'exploitation qui s'est mise en place.

Réancrer la gouvernance dans les territoires

La perte du rapport à l'espace, au territoire, a été l'une des dominantes des choix économiques prônés depuis des décennies, avec une multiplication de « non-lieux » dont parle Geneviève Azam : « Des lieux qui n'ont aucune histoire, pas de culture, où les gens se croisent dans rien faire en commun, où ils ne font que consommer, tels les supermarchés ou les multitudes d' « espaces » : « espace loisirs », « espace culture », « espace interactif ».. Ces non-lieux façonnent notre rapport au monde. Nous sommes face au monde au lieu d'être au monde, privés de racines, de lieux symboliques qui construisent nos identités ». ¹⁹⁷ Il est urgent de sortir de cette « désolation » d'une modernité hors-sol. « La désolation, c'est la destruction des racines, magnifiée au nom de la mobilité. Le capitalisme est en cause mais aussi certains mouvements d'émancipation qui voient l'émancipation comme un arrachement à la terre. Comme si l'humanité pouvait vivre hors-sol, à l'image de la finance globale « off-shore », fluide et mobile, sans attaches. Déracinés, les hommes sont comme étrangers au monde. » ¹⁹⁸

La nouvelle gouvernance doit donc travailler à réancrer les sociétés humaines dans leurs territoires, dans leur sol culturel et historique, géographique, dans la valorisation de toute la diversité des approches dont sont capables les sociétés humaines.

IV.II. Réformer en profondeur les démarches de gouvernance pour qu'elles répondent à ces enjeux

L'enjeu est de travailler à la réforme des espaces de gouvernance mondiale et des institutions internationales – restructurer le cadre multilatéral des Nations Unies, accroître l'influence des pays du Sud dans les instances décisionnelles mondiales, etc.., sans négliger la promotion de la citoyenneté – configurer une société civile forte et engagée à l'échelle de la planète, capable d'occuper les espaces de gouvernance et de proposer des nouvelles initiatives et des projets alternatifs.

41

¹⁹⁷ Ibid note 37 198 Ibid note 37

Aller au bout des réformes institutionnelles nécessaires

La réforme des Nations Unies, engagée en mars 2005 par Kofi Annan, aurait pu permettre de redonner toute sa force au projet initial. Mais elle a été sabotée, pour n'aboutir qu'à quelques améliorations à la marge, sans portée réelle. Les deux institutions clés au cœur de ce projet n'ont toujours pas bougé: le Conseil de sécurité d'abord, où les vainqueurs de la 2^{ème} Guerre Mondiale détiennent toujours un droit de veto, sans qu'aucun consensus n'ait pu progresser vers l'octroi d'un pouvoir à d'autres Etats, issus de toutes les régions du monde. Le Conseil économique et social (ECOSOC) ensuite, qui loin de sa vocation à devenir une véritable instance de supervision et de suivi des droits économiques, sociaux et culturels, demeure à ce jour un espace sans véritable pouvoir.

Pour être plus efficaces, il faut que les Nations Unies disposent de moyens de sanction et de contrainte lorsque les Etats ne respectent pas leurs engagements. La société civile demande en particulier qu'au sein du Comité économique et social des Nations Unies (ECOSOC) soit désigné un Comité exécutif géographiquement représentatif prenant en compte les particularités de chaque région du monde.

La société civile n'a eu de cesse, par ailleurs, d'exiger que les IFIs et l'OMC soient intégrées dans le système Onusien, en particulier pour imposer à tous une hiérarchie des normes, qui mettrait le respect des droits humains au cœur du projet de développement économique et social mondial. Cette exigence demeure incontournable, pour enfin parvenir à lutter contre les inégalités et la répartition injuste des richesses.

Les Institutions Financières Internationales (FMI, Banque Mondiale), après avoir largement failli à leur mission initiale de financement du développement et de stabilisation monétaire et financière, tardent à se réformer. Quelques avancées modestes en 2008 pour tenir compte des capacités financières accrues des pays émergents n'y ont rien fait : malgré la recapitalisation du FMI par le G20 en 2009, les IFIs ne gèrent plus aujourd'hui que des miettes de la manne financière qui circule sauvagement dans le monde... Elles conservent cependant un contrôle sur la formulation des politiques macroéconomiques mondiales.

L'OMC, paralysée 10 ans à peine après sa création, est maintenant contournée par les Etats qui poursuivent la libéralisation des échanges dans des négociations bilatérales et régionales. Des Etats puissants qui ont finalement toujours gardé la main pour défendre le projet libéral, à travers le G8, et aujourd'hui le G20...

Enfin, les propositions de réforme des institutions, afin d'une part d'assurer un rééquilibrage de représentation entre les 194 pays qui composent aujourd'hui le paysage international, et d'autre part exiger des processus de gouvernance plus démocratique, transparente et participative, restent à concrétiser, L'enieu, comme le rappelait Gus Massiah dès 2004, est bien celui « de la construction d'un système international et d'instances politiques qui contreviennent à la globalisation des échanges économiques et de la primauté du marché mondial », soulignant également qu'il s'agit de construire la paix, s'élever contre l'unilatéralisme et les inégalités géopolitiques, « sortir du tête à tête entre les Etats et les entreprises, et au final, laisser une place à de nouveaux acteurs, notamment le monde associatif et les collectivités locales ». Pour sa part, le G20 pourrait certes progresser dans sa représentation en s'élargissant à des représentations d'Unions Régionales, mais cela n'en fera pas une instance légitime au regard des objectifs de la gouvernance mondiale que le monde s'est donné en 1945 : il faudrait pour cela qu'il reçoive un mandat des Nations Unies et inscrive toutes ses mesures à l'intérieur des objectifs et obligations portés par les Nations Unies. En particulier, les pays du G20 devraient être attentifs à appliquer et faire avancer les gouvernances spécifiques travaillées au sein des Nations Unies.

Redonner aux Etats une légitimité politique pour faire face à ces exigences multiples

Les Etats actuels sont le reflet des rééquilibrages géopolitiques et des politiques néolibérales qui ont bouleversé le paysage mondial des dernières décennies : avec les décolonisations, puis l'explosion de l'Union Soviétique et les scissions de certains Etats, le nombre d'Etats dans le monde est passé de 72 en 1945 (dont 51 membres fondateurs des Nations Unies) à 194 Etats aujourd'hui (dont 193 membres des Nations Unies). Ceci n'étant pas toujours le gage d'une représentation de qualité pour la défense de leurs peuples et de leurs intérêts, compte tenu de l'affaiblissement de ces Etats privés de plus en plus des moyens de gouverner réellement.

Pour faire avancer la gouvernance mondiale, c'est donc d'abord aux Etats eux-mêmes qu'il faut redonner un poids et une légitimité. De même, c'est avant tout à eux de rendre des comptes et de respecter le droit ou de le faire respecter.

Les sociétés civiles ne contestent d'ailleurs pas l'Etat, bien au contraire. Elles en souhaitent le renforcement dans sa mission de défense de l'intérêt général, et dans sa capacité à prendre en compte l'ensemble des acteurs, dans le respect des responsabilités de chacun. Une mondialisation solidaire et durable ne se fera pas sans les Etats. Mais ces Etats doivent évoluer, et les modes de gouvernance qu'ils mettent en place, tant au niveau national, régional qu'international, doivent faire l'objet de profondes mutations. L'Etat doit fonctionner au sein de nouveaux espaces de gouvernance, face à la complexification croissante du monde.

Pour redonner du sens à la « gouvernance », il est urgent que les Nations Unies travaillent d'autres indicateurs de « bonne gouvernance », incluant à la fois les enjeux de démocratie, de contrat social et de participation citoyenne, les enjeux de justice sociale, de partage des richesses et de gestion durable des ressources naturelles, en renforçant notamment la dimension territoriale de cette gouvernance.

Mettre en œuvre le principe de subsidiarité : l'Etat entre territoires locaux et régionaux

La gouvernance ne doit pas se résumer à une dynamique entre Etats « nationaux » : elle doit se structurer autour du principe de subsidiarité, en veillant à ce que le pouvoir de décision soit situé à l'échelon le plus adéquat. Lorsque les décisions peuvent être prises au niveau local, les instances supérieures de l'ordre national ou international ne devraient pas y intervenir. De même, lorsqu'il s'agit d'agir à l'échelle internationale, il peut être plus pertinent de faire jouer l'échelon interétatique régional, qui permet de renforcer les complémentarités entre Etats sur un territoire.

Le fonctionnement économique, la gestion des ressources naturelles, le renouveau de la démocratie, la mise en place des partenariats entre acteurs de différentes sphères sont autant d'éléments que la redécouverte des territoires peut permettre et faciliter. Il s'agit de considérer le territoire, qu'il soit local ou régional, comme un système complexe de relations et d'échanges davantage que comme un simple espace délimité par des frontières juridico-administratives. C'est d'abord à cette échelle que peut se faire la prise de conscience de l'importance de l'univers social, « garant de la prospérité collective et des mécanismes de solidarité, seul véritable producteur de richesse ». C'est aussi à cette échelle que peuvent se gérer au mieux les potentialités offertes par la nature, et la prise en compte de ses limites et de leur préservation.

Le territoire est donc une échelle de développement à privilégier pour plusieurs raisons : c'est d'abord un bon niveau de gestion de l'impact de l'activité humaine dans la biosphère. C'est ensuite à cette échelle que la gestion de la consommation de ressources et d'énergie peut être le mieux contrôlée. Enfin, là où le « marché anonyme [était] le seul médiateur entre l'individu et le monde », le territoire se conçoit comme un réel métabolisme dont les échanges avec l'extérieur sont bien moins denses que les échanges internes. Il ne s'agit pas d'un repli autarcique mais d'une revalorisation d'un échelon qui permet le passage de la transaction (abstraite et instantanée) à la relation (concrète et durable).

La dimension essentielle du territoire local et des collectivités locales

La gouvernance mondiale doit d'abord reposer sur l'échelon local, et la notion de proximité. Il s'agit de ne pas priver les citoyens de l'opportunité pour eux d'agir à leur échelle sur des problématiques qui les concernent.

Les territoires de vie se sont d'abord effacés face aux Etats Nations tout-puissants, mais la mondialisation a aujourd'hui affaibli ces derniers. Si cette évolution a d'abord rendu les territoires encore plus vulnérables, face un néolibéralisme tout puissant, à la dérégulation et la suppression des verrous de la souveraineté nationale et territoriale, nous sommes à l'aune d'assister à « *la revanche des territoires* ». Depuis des décennies, les politiques de décentralisation des Etats ont renforcé l'échelle de gouvernance territoriale : à travers la prise en compte croissante des collectivités territoriales, ces décentralisations ont permis

une gouvernance au plus près des populations. Car c'est d'abord à cette échelle que peut être pris en compte l'univers social et environnemental, « garant de la prospérité collective et des mécanismes de solidarité, seul véritable producteur de richesse ». Et cela concerne autant les pays du Nord que du Sud.

Cependant, les décentralisations ont aussi mis les collectivités locales en prise directe dans un rapport de forces inégal avec les puissances mondiales, en particulier les multinationales. Afin que les collectivités locales puissent jouer leur rôle dans le développement et la mise en œuvre de politiques territoriales, elles doivent être des interlocuteurs et alliés stratégiques pour la société civile.

Avec en tête le principe de la subsidiarité, les décentralisations doivent être renforcées, afin de plaider pour une meilleure adéquation entre les territoires de vie et les structures administratives et politiques.

Au sein de l'Union Européenne, par exemple, les élus locaux sont des protagonistes clés dans les débats politiques européens. Les Forums sur les Services Sociaux d'Intérêt Général (SSIG) témoignent de la place privilégiée des collectivités territoriales dans le débat sur les services de proximité et leurs réalités économiques et sociales. Une telle prise en compte des élus locaux progresse également dans certaines Unions régionales de pays du Sud.

Sur le plan mondial, les gouvernements locaux sont représentés par le CGLU, Cités et Gouvernements Locaux Unis, présent dans 136 des 193 états membres des Nations Unies. Les principaux axes d'action de l'organisation sont : accroître la place et l'influence des gouvernements locaux et de leurs associations dans la gouvernance mondiale ; faire de cette instance la principale source d'appui pour des gouvernements locaux efficaces et innovants, proches de leurs citoyens ; faire de CGLU une organisation globale efficace et démocratique.

Les espaces régionaux doivent permettre de faire jouer les complémentarités et les solidarités entre Etats

Les institutions régionales déjà constituées doivent pour leur part changer de paradigme. Après avoir joué le rôle de cheval de Troie de la mondialisation et des logiques libérales, elles doivent maintenant se tourner vers les demandes et les intérêts de leurs citoyens. La crise actuelle de l'Union européenne n'est-elle pas liée à cette confiance aveugle dans la monnaie et le marché, au détriment d'une gouvernance balbutiante et si peu démocratique ? Dans le Mercosur, certaines décisions du gouvernement argentin de protéger son marché viennent réveiller des tensions avec ses voisins. Mais n'est-ce pas là une occasion de renforcer l'intégration en se protégeant du libre échange brutal ? A ce sujet, l'ancien président argentin Nestor Kirchner déclarait : « la simple logique du marché, qui exclut les gens, ne peut nous conduire (...) au développement et au bien-être. (...) Les marchés et le libre-échange ne garantissent pas notre développement à tous, sans exception. L'intégration est bien plus qu'une libéralisation des échanges. » Dans l'espace ASEAN, n'a-t-on pas assisté avant tout à une intégration commerciale qui a renforcé la concurrence entre entreprises privées, l'influence des investisseurs étrangers, et cela au détriment des travailleurs et d'une solidarité régionale ?

Un cycle de développement des unions régionales sur des bases purement économique et commerciale est en train de mourir. Il est temps que les sociétés civiles et les gouvernements insufflent de nouveaux principes pour revitaliser ces espaces de la gouvernance tout à fait légitimes.

Les organisations de la société civile elles-mêmes ont défendu depuis des décennies des alternatives au sein d'intégrations régionales plus protectrices, et sont parvenues aujourd'hui à des propositions assez élaborées. Ainsi, Latindadd travaille une politique monétaire alternative pour l'Amérique latine, tandis que le ROPPA (coordination régionale des organisations paysannes d'Afrique de l'Ouest et du Centre) élabore une politique agricole et commerciale pour cette région, articule également une proposition de politique agricole avec les mouvements paysans et les ONG d'Afrique australe, pour une approche s'appuyant sur les potentialités de tout le continent africain...

De même que la décentralisation n'est pas une solution en soi à la crise de la gouvernance, si elle ne s'accompagne d'une redistribution des moyens et d'une réhabilitation de la participation citoyenne, la création d'ensembles régionaux intégrés est vouée à l'échec si elle ne prend pas en compte les guestions de développement et de justice sociale.

Pour des gouvernances spécifiques sur les grands enjeux du monde

Les exigences pour que la gouvernance économique, sociale, environnementale combinent progrès économique et social durable et respect des droits, sont nombreuses. Pour n'en citer que quelques unes...

- Sur le plan de la **gouvernance alimentaire mondiale**, le Conseil de la Sécurité alimentaire réformé de la FAO en 2010, doit devenir l'espace unique de coordination des actions touchant aux politiques agricoles et alimentaires. Il doit être doté de ses propres moyens financiers, sans dépendre de la Banque Mondiale (à moins d'avoir les moyens de contraindre la Banque Mondiale à respecter les priorités qu'il fixe). Au-delà des États, il doit associer l'ensemble des acteurs concernés, des Institutions internationales à la société civile internationale.
- Sur la question de la dette, une conférence internationale des Nations Unies doit être mise à l'agenda afin de mettre en place un droit international de la dette, en présence de tous les acteurs concernés (créanciers et débiteurs, publics et privés, institutions internationales, experts, société civile et secteur privé). Les critères d'analyse de la viabilité de la dette des pays du Sud doivent reconnaître la prééminence des droits fondamentaux des populations sur le remboursement de la dette, et imposer la co-responsabilité des créanciers et des débiteurs.
- L'adoption d'une fiscalité internationale est devenue un enjeu urgent : le juste partage des richesses repose sur l'adoption d'une fiscalité internationale dont personne ne soit exempt (taxe sur les transactions financières et sur les nuisances environnementales) et la promotion d'une résolution en ce sens à l'Assemblée générale des Nations Unies.
- Enfin, la régulation des multinationales est au cœur de cette nouvelle gouvernance mondiale : il est urgent que des règles s'imposent aux entreprises multinationales, acteurs majeurs de l'économie et des investissements dans le monde, afin de les obliger à la transparence et de les rendre responsables sur le plan social, environnemental et fiscal. Les multinationales doivent non seulement respecter les droits humains, mais aussi contribuer fiscalement en toute transparence aux recettes publiques dans chaque pays où elles produisent de la richesse, afin de contribuer au développement des services publics de ces pays.

Les sociétés civiles doivent utiliser toutes les cordes à leur arc en restant vigilantes

Rares sont aujourd'hui les organisations internationales et les Etats qui favorisent, notamment à travers des soutiens financiers, l'émergence d'acteurs de transformation sociale capables d'habiter les espaces de gouvernance pour y revendiquer les droits humains et y promouvoir des logiques de gouvernance au service du bien commun. Et pourtant, l'émergence de ces acteurs de changement est un impératif incontournable pour poser les bases d'un contrat social au niveau mondial. Pourquoi tant de frilosité, bien souvent au nom de la souveraineté des Etats, à soutenir les syndicats, les organisations de paysans, les réseaux citoyens dans les pays en développement ? Sans ces aiguillons, ces Etats se meurent d'être dépossédés de leur pouvoir et de leur capacité à réguler et gouverner.

Malgré tous les obstacles, les sociétés civiles savent de mieux en mieux aujourd'hui combiner dénonciation, interpellation, et proposition, allant jusqu'au développement d'une expertise très pointue pour porter des recommandations très précises. Elles savent aussi mobiliser largement les populations afin de leur permettre d'exprimer leurs attentes, leurs revendications.

A force d'exiger d'être consultées et de mobiliser les citoyens, les sociétés civiles ont obtenu dans certains espaces des formes de consultation quasiment institutionnalisées. Ainsi les institutions européennes ont été pionnières dans ces démarches. Après de longs efforts, des acteurs organisés de la société civile sont parvenus à être entendus, à soumettre régulièrement des rapports d'expertise, des recommandations et des projets alternatifs aux autorités politiques, en particulier au Parlement européen d'une part, à la Commission européenne d'autre part. Leurs propositions sont véritablement prises en compte, ce qui permet d'exercer une pression jusqu'à la décision politique, pour faire avancer le droit européen.

Les nouvelles technologies de communication permettent de multiplier les consultations en ligne : blogs, ouverture de consultations... les organisations internationales, parfois les gouvernements eux-mêmes, rivalisent de modernité sur les modes de consultation. La Banque Mondiale a ainsi mis en place des démarches de consultation quasiment systématique sur internet pour tous ses rapports et orientations politiques. Mais ces consultations largement ouvertes à tous, entreprises comprises, ne s'accompagnent d'aucune transparence sur la manière dont les propositions sont traitées ensuite, et l'on constate que les propositions portées par la société civile sont rarement reflétées dans les conclusions. Les sociétés civiles ne doivent pas tomber dans le piège de consultations formelles et inutiles.

D'autres risques menacent les sociétés civiles : les contraintes de financement, qui les amènent à être tentées par les financements et collaborations avec les entreprises privées, conduisent certaines organisations à ne plus garder la distance nécessaire face aux logiques propres du secteur privé.

Afin d'éviter ces pièges, les sociétés civiles doivent apprendre à combiner professionnalisation et expertise d'une part, et mobilisation populaire d'autre part. Seule la pression citoyenne peut pousser nos décideurs à ne pas abdiquer la dimension sociale, humaine, et des droits, au regard des enjeux économiques.

Il faut donner leur place à tous les acteurs dans une gouvernance rénovée

Au final, batailler pour une nouvelle gouvernance mondiale exige de réhabiliter le politique : cela passe par un encouragement à la participation des citoyens, que ce soit à travers leurs différentes forces « organisées » ou à travers leur expression spontanée. Cela passe aussi par l'établissement de règles plus justes et solidaires concernant les acteurs politiques et économiques.

Face au défi colossal d'un monde plus juste et plus durable, les Etats, y compris au sein des Nations Unies, auront besoin de l'ensemble des acteurs, et pas des seules entreprises, pour faire évoluer le monde. Ils auront besoin à la fois des sociétés civiles dans toute leur diversité, et des représentants des collectivités territoriales, pour avoir le courage des décisions politiques qui s'imposent sur des sujets cruciaux, pour pousser des réformes structurelles, et finalement, pour faire évoluer le modèle de développement vers un progrès plus durable, équitable, soucieux de chacun et de l'avenir de la planète.

Bibliographie (par ordre chronologique de publication)

Pour une réforme du Conseil Économique et Social, Henri LAUGIER, Politique étrangère, 1951, volume 16, numéro 4-5, p. 313-324

Pour un nouvel ordre économique international, Mohammed Bedjaoui, Paris, UNESCO, 1979

Henri Laugier aux Nations Unies : le pionnier de la politique de coopération sociale internationale, Stéphane Hessel, Cahiers de l'histoire de la recherche, CNRS Éditions, 1995

Wolfgang H. Reinicke, *Global Public Policy, Governing without government?* Brookings Institution Press, Washington D.C., 1998.

Du bon usage de la gouvernance en relations internationales, Marie-Claude Smouts, Revue internationale des sciences sociales, Unesco, Paris, n°155, mars 1998.

Galbraith, John K. (1999). Free Market Fraud, *The Progressive*, vol. 63, n°1, p. 54.

Le piège de la gouvernance, Bernard Cassen, Le Monde Diplomatique, juin 2001

Governance, Equity and Global Markets. The Annual Bank Conference on Development Economics-Europe (sous la direction de Joseph E. Stiglitz et Pierre-Alain Muet), Oxford University Press, Oxford, 2001, 324 pages

Les ONG, acteurs ou opposants de la « nouvelle gouvernance » ? François Mabille, Centre de Recherche sur la Paix – Faculté des sciences sociales et économiques, mars 2001.

Gouvernance, équité et marchés globaux, Conseil d'analyse économique, 2001

La diplomatie des droits de l'homme, entre éthique et volonté de puissance, Bertrand Badie, Paris, Fayard, 2002, p. 8

Les ONG de défense des droits de l'homme aux Nations Unies, Brigitte Collet, CERAS, mars 2002, n°269

Supplément au voyage en Onusie, Ambassadeur Dejammet, 2003, Ed. Fayard

Compendium de la doctrine sociale de l'Église, Cardinal Martino, Conseil Pontifical « Justice et Paix », juin 2004

La réforme de l'ONU et le mouvement altermondialiste, Gustave Massiah, août 2004

Construire des gouvernances, entre citoyens, décideurs et scientifiques. Textes réunis par German Solinis. Éditions EIE Peter Lang, 2005

La gouvernance, un concept et ses applications, Guy Hermet, Ali Kazancigil, Jean-François Prud'homme, collection « Recherches internationales », CERI, éditions Karthala, 2005.

Quand les multinationales gouvernent le monde, David C. Korten, Éditions Yves Michel, Gap, 2006

Le défi de la globalisation : quelle gouvernance ? Louis Sabourin, Ile Congrès mondial des organismes ecclésiaux travaillant pour la justice et la paix, Conseil Pontifical Justice et Paix, Rome, 23 novembre 2007

Précis de mesure du développement humain, PNUD, mai 2008, p. 37

Les grands du Sud s'imposent sur la scène internationale, Thierry Brésillon, Alternatives Internationales, Hors Série n°6 – Décembre 2008, p. 19

Le miroir brisé de la « bonne gouvernance » : quelles conséquences pour l'aide au développement ? Nicolas Meisel et Jacques Ould Aoudia, Afrique Contemporaine n°229, 2009

Crises mondiales, échecs de gouvernance ? Bertrand Badie, lemonde.fr, 12 janvier 2010 Le temps du monde fini, vers l'après capitalisme, Geneviève Azam, Éditions Les liens qui libèrent, 2010

Entretiens avec Cynthia Fleury, Le Monde, dimanche 24 octobre 2010

Une communauté internationale en marche ? Essai de décryptage d'un possible avenir des rapports internationaux, Mohammed Bedjaoui, Prospective 2100, http://2100.vaour.net/cmsms/index.php?page=communaute-internationale-en-marche

Savoirs et gouvernance, Éditorial du Courrier de la Planète n°93, François Lerin, p. 1, janvier-mars 2011

The network of global corporate control, Stefania Vitali, James B. Glattfelder, Stefano Battiston, 28 juillet 2011, Institut Fédéral de Technologie de Zurich

Qu'est ce d	que l'homme, q	que tu en preni	nes souci ?
		P	Guy AURENCHE Président du CCFD-Terre solidaire

« À force de sacrifier l'essentiel à l'urgence, on peut finir par oublier l'urgence de l'essentiel ». (Edgar Morin)

Au cœur de l'analyse prospective des actions de « déploiement d'Humanité » (je laisse à d'autres la tâche de contester ou d'enrichir le concept de développement), il paraît utile de proposer une réflexion sur les dimensions anthropologiques, comme un point de départ, une halte, ou un débouché.

Une telle réflexion surprend; nous pouvons rechercher pourquoi il est à la fois rare et difficile, fondamental et sans fin, d'oser le débat anthropologique (chapitre I). Le présent texte se contente de poser la question. Certains spécialistes tenteront d'y répondre, sans pour autant clore la discussion.

À travers son expérience le CCFD-Terre solidaire peut souligner quelques traits caractéristiques de nos contemporains (chapitre II) afin d'en tenir compte dans la réflexion et dans l'action. Le développement s'incarne à travers des hommes et des femmes dont le portrait varie selon les époques.

L'accent sera ensuite mis sur la prise en compte de la personne humaine telle que formulée et mise en œuvre par la Dynamique des droits humains (chapitre III).

À partir de la question « Qu'est ce que l'homme que tu en prennes souci ? » nous aborderons nombre de questions qui peuvent paraître éloignées de l'action quotidienne de terrain. Celle-ci est cependant bien liée à ce qui motive les décisions prises par chacun et par les décideurs qui influencent la vie mondiale.

« Des maquis se constituent, des pensées critiques s'élaborent, des alternatives se dessinent, mais d'une autre façon et avec d'autres mots ». Il ne faut donc pas craindre la « Pensée de haute mer »⁽¹⁹⁹⁾

Dans la tempête le marin sait qu'il doit inventer à chaque vague. En tous cas il ne sera pas dit de ceux et celles qui se soucient du développement ce qu'Edgar Morin⁽²⁰⁰⁾ reproche à certains membres de la classe politique qui « se détourne de toute pensée qui pourrait éclairer les chemins du bien commun. »

Parce que nous déclarons toute conclusion impossible et surtout réductrice, nous laisserons ouverte la question de l'homme... mais nous ne l'aurons pas esquivée.

.

¹⁹⁹ Jean-Claude Guillebaud, La vie vivante, Ed. Les Arènes. 200 Edgar Morin, La voie. Pour l'avenir de l'humanité, Ed. Fayard.

I. OSER LE DÉBAT ANTHROPOLOGIQUE

« Qu'est-ce que l'Homme⁽²⁰¹⁾ que tu en prennes souci... ? » (Psaume 8)

Les deux propositions de l'interrogation que le psalmiste lance à Dieu et que nous pouvons recueillir nous aussi, ne doivent pas être séparées. Se demander « qu'est ce que l'Homme ?» peut apparaitre comme une introspection philosophique décalée au regard de l'urgence qu'imposent le cri des affamés et l'efficacité technique des réponses appropriées. Ne se concentrer que sur le souci de l'autre conduit à une culpabilisation démobilisatrice de nos contemporains tant est lourde la tâche. La nature (202) même de l'Homme a sans doute quelque chose à voir avec sa capacité voire son envie de se soucier de son semblable. C'est toute la dynamique de l'altérité qui lie l'action de terrain à la pensée fondamentale. La démarche du développement s'en trouve éclairée et motivée

Ensemble!

Cette réflexion n'est en rien le monopole des acteurs de la « société civile ». Pour le CCFD-Terre solidaire il n'existe pas deux catégories d'acteurs qui se concurrenceraient : d'un côté les décideurs institutionnels auxquels la société confie la responsabilité de décider et qui seraient par hypothèse condamnés à « l'impureté » ; d'un autre coté la société civile qui aurait la tâche de « réparer, voire de moraliser » le monde et qui jouirait du préjugé de pureté.

C'est ensemble que la réflexion et l'action doivent être menées, même si les modalités respectives conservent leur originalité.

C'est ensemble qu'il convient d'aborder les questions fondamentales et de tenter d'y répondre, même si les espaces de liberté se délimitent différemment.

C'est bien dans cet esprit de respect réciproque que le CCFD-Terre solidaire propose une démarche commune qui ne gomme en rien la spécificité des « services » attendus des uns et des autres.

Ceux qui agissent pour la promotion humaine peuvent-ils échapper à la réflexion fondamentale ? Quel temps doivent-ils consacrer à tenter d'y répondre ? Comment peuvent-ils organiser ce moment de respiration ? Comment articuler une réflexion approfondie, personnelle et communautaire, un dialogue des convictions, et encourager une démarche – voire une politique – commune ? Quels sont les moyens et lieux institutionnels que les autorités sociales du pays, comme les groupes de la société civile, se donnent pour s'interpeller au sujet des fondements anthropologiques de leur action ?

Une aventure « originale »

Le Comité catholique contre la faim et pour le développement (CCFD – Terre Solidaire) a toujours bénéficié de la conjonction entre des convictions (chrétiennes et donc humanistes) qui lui servent de souffle, et une action très engagée dans la transformation sociale pour davantage de justice. Son expérience est maintenant vieille de 50 ans. Réagissant à l'appel de la FAO⁽²⁰³⁾ et désirant interpeller tous les réseaux catholiques à l'occasion de la campagne mondiale contre la faim, le Pape Jean XXIII, puis des évêques et des mouvements ou services de l'Église catholique de France ont relevé le défi. C'est ainsi que le CCFD – Terre Solidaire conjugue depuis des années un engagement très opérationnel (on lui reproche souvent la dimension politique de ses actions) avec des partenaires du Sud et un enracinement spirituel dans le message chrétien. Tout spécialement à travers l'enseignement social l'Église⁽²⁰⁴⁾. Peut-être le CCFD – Terre Solidaire est-il, du fait de cette

« Gouvernance et responsabilité : propositions pour un développement humain et solidaire » 8-9 décembre 2011

²⁰¹ Le terme Homme sera utilisé dans un sens générique, homme et femme, sans discrimination à l'égard de l'un ni de l'autre.

²⁰² Ce terme est pris dans un sens très large : l'être même de l'homme.

²⁰³ Organisme des Nations Unies chargé de l'alimentation dans le monde.

²⁰⁴ Cf Compendium de la Doctrine sociale de l'Eglise . Ed. Cerf/Bayard.

expérience complexe, politiquement engagée et spirituellement située, bien placé pour inviter décideurs et militants à prendre le temps – au cœur de l'action – d'une « respiration » sur l'Homme ?

Une civilisation de l'empathie?

Face aux diverses crises qui assaillent l'humanité, le discours ambiant affirme : « Il faut remettre l'Homme au cœur de nos systèmes ! »

Les groupes de résistance et de promotion humaine des pays du Sud délivrent, depuis longtemps, le même message mais avec davantage d'authenticité. L'on ne peut que saluer cette exigence, mais de quel Homme parlons-nous ? Celui de « Toujours », qui n'a jamais existé ? L'homo-economicus, bâtisseur ou consommateur ? Celui des banlieues parisiennes ou de l'altiplano péruvien ? L'homme et/ou la femme ? Celui que les « développeurs » veulent construire ou celui qui veut se construire ? L'homme fier de son autonomie ou l'homme « relié » ?

Par ailleurs, pourquoi les individus devraient-ils avoir souci de leurs semblables ?

Le souci de l'autre est-il inscrit dans les gènes comme le pensent certains biologistes qui parlent des « neurones de l'empathie » ? Celle-ci fait-elle partie de la programmation biologique de l'animal humain ?

Le souci de l'autre n'est-il qu'une construction humaine, héritée de la Morale ou des circonstances ?

« Une empathie nouvelle gagne l'humanité ». Constat vérifiable ou méthode Coué ? « Les recherches de la biologie et des sciences cognitives... montrent que nous sommes des animaux sociaux qui supportons mal la souffrance des autres et la destruction de ce qui vit, réagissons de concert en vue de l'intérêt général quand nous sommes menacés (205). » En contredisant ou en atténuant les modèles économiques qui reposent sur une conception libérale d'un homme agissant seulement par intérêt individuel, J. Rifkin affirme que « quand on lui en donne l'occasion et les moyens, l'être humain se révèle toujours disposé à collaborer avec les autres dès qu'il s'agit de contribuer à l'intérêt général ou à améliorer l'existence de tous. »

L'interdépendance objective qui caractérise la globalisation actuelle aurait-elle formaté l'esprit humain ou celui-ci s'est-il sagement adapté ? « Cette civilisation interdépendante où chaque pays apprend à s'écouter et développe des actions d'entraide, se déploie à tous les niveaux de l'activité humaine. » Le même auteur ne minimise pas pour autant les comportements de rejet de l'autre ni les replis sur soi qui se manifestent mais il les explique par l'évolution globalisante qui provoque des peurs, tout spécialement chez les populations les plus fragilisées.

Réticences face à la réflexion anthropologique ?

Cette question devrait être reçue tant par les décideurs politiques, économiques, financiers ou autres (ainsi que leurs conseils et experts), que par les animateurs de différents organes de la société civile.

Prendre le temps de s'interroger sur l'homme, son humanité, ses caractéristiques et sa destinée, n'est pas chose courante. Cet effort est même parfois, en ces temps d'immédiateté, de visibilité et d'efficacité, considéré comme un gâchis, un luxe pour riches repus, une manie d'intellectuels désincarnés ou une tentative de réintroduire de la religion dans un univers fier de sa sécularisation.

La maison brûle, les corps se dessèchent, les cultures dépérissent, la violence l'emporte, près d'un milliard d'hommes, femmes, enfants souffrent gravement de malnutrition... Il faudrait encore prendre le temps d'un colloque!

Il convient d'entendre cette légitime impatience criée par ceux qui souffrent de l'exploitation et du mal-développement. Cependant l'urgence épuisera ses partisans, si elle n'est pas référée à des données permanentes, ou au moins à un débat sur le sens. On constate un certain essoufflement du militantisme. Le peu d'appétit pour les questions de sens, rejaillit aussi à travers les aspects contradictoires, voire totalement désordonnés, de certains discours des autorités officielles qui gouvernent le monde.

D'autres trouveront que pour réfléchir il existe des académies, des autorités morales ou autres qui se livrent volontiers à cette introspection intellectuelle. L'on entend souvent dire qu'il n'entre pas dans la mission des décideurs ni de celle des militants de suspendre décisions ou actions pour prendre le temps d'une réflexion. Il ne saurait être question d'attendre la réponse à l'interrogation sur l'homme pour accompagner les combats pour la justice. Et en même temps nous pensons que la quête de sens changera quelque chose aux réalités de l'engagement!

Tant de Bien-pensants!

Qui peut prétendre agir sans vivre le moment de la réflexion fondamentale ?

Que n'a-t-on pas dit contre les « biens pensants » qui délivreraient des édits moralisateurs sans prendre la peine de se salir les mains dans les inévitables conflits du monde ? Ce reproche serait exact s'il visait justement ceux qui n'agissent pas. Or la plupart du temps ce sont des associations agissantes auxquelles certaines autorités (ou qui s'auto proclament autorité morale) adressent leurs critiques de « bonne pensée ». L'on peut constater en effet que ceux ou celles qui se risquent sur le terrain de l'anthropologie ou de la discussion fondamentale sont souvent les mêmes qui travaillent « les mains dans le cambouis », dans la pâte des conflits sociaux qui soulèvent la planète.

Il conviendrait sans doute d'ajouter pour répondre à ces accusations de « bonne pensée » ou de « droits de l'hommisme », qu'il semble préférable, dans ces temps de crises, de penser bien plutôt que mal, ou plutôt que de ne pas penser du tout.

L'exigence d'approfondissement s'impose tant aux décideurs soumis à la « dictature du Journal de 20 h 00 » qu'à des des ONG⁽²⁰⁶⁾ qui, victimes de leur succès médiatiques ou financiers, oublient les raisons de leur activité et ont des pratiques peu respectueuses, soit des bénéficiaires de l'aide, soit des donateurs généreux. Pour rester « juste » un projet, aussi louable soit-il, doit se donner des termes de référence, des valeurs ou des convictions permanentes auxquelles il doit sans cesse s'ajuster. Sans ces repères, assez précis tout en étant fondamentaux, l'ajustement devient impossible et le projet risque de perdre le cap.

Constatons également qu'il est des cas où, pour ne pas provoquer de remous ou même des divisions, l'on préfère ne plus poser les questions essentielles. Celles qui risqueraient de diviser les troupes ou de lasser. Alors la fuite en avant activiste tient lieu de motivation et de référence. Certaines associations oublient que la fatigue viendra et que plus rien ne justifiera la poursuite de l'effort des militants qui quitteront le navire. Sur le terrain social ou politique, ce silence dans le domaine du sens est souvent remplacé par un message populiste, voire démagogique, qui ne rend service à personne.

Neutralité ou paresse ?

Le débat sur le « Qu'est-ce que l'Homme ? » est souvent esquivé, voire refusé, au nom d'une certaine neutralité qui, mêlée à la pudeur, interdirait tout approfondissement d'ordre culturel, philosophique ou religieux.

Un tel échange serait considéré comme contraire à l'esprit de la laïcité à la française ou comme pouvant blesser des convictions différentes. Dans la construction historique française du Vivre-ensemble, le principe de la laïcité a fait ses preuves et porté ses fruits. Il ne saurait être question de le remettre en cause. Mais comment l'appliquer dans une situation évidente de désenchantement du monde, face aussi à la quête de sens manifestée par de jeunes générations, face enfin à l'absence de souffle dont souffrent nombre de projets

²⁰⁶ Organisation non gouvernementale

collectifs ? Plus que jamais il convient de se méfier du retour des impérialismes idéologiques, culturels ou religieux. Mais ne pas ouvrir un débat pluraliste sur les questions du sens laisse la place aux intégristes de tout poil ou aux activistes stressés. Comme si au nom du respect de la laïcité, seuls les extrémistes avaient le monopole des convictions !

De tels débats sont difficiles à organiser, que ce soit dans une équipe de décideurs, dans un groupe de militants, dans un quartier ou une nation. Notre pays et sans doute l'Europe ellemême, lieux de diversité et de confrontations, ont à donner l'exemple en ne gaspillant pas les trésors de conviction et de pensée qui les habitent.

À moins qu'une partie de la société ne se complaise dans cet état de non-réflexion et que « nous divaguions dans les limbes de la post modernité »⁽²⁰⁷⁾.

Les limbes ce lieu « improbable » créé par certains théologiens pour accueillir le bébé mort avant d'être baptisé. Cette « éternelle irrésolution qui règne dans cet entre-deux du temps et de l'éternité, du passé et de l'avenir, du possible et de l'impossible [qui] ne peut que se confondre avec l'ennui, cette sorte d'impossibilité qui gomme l'espoir autant que le chagrin, cette indifférence vécue dans l'oubli d'un bonheur promis. Dans l'extériorité inqualifiable de la mélancolie ». Et l'auteur d'ajouter : « coupables de déicide, d'égicide et l'altéricide... nous ne pouvions que finir d'une fin sans fin, dans les limbes, au royaume de personne. »

La solidarité, une fausse bonne idée ?

L'usage répétitif et quasi religieux du mot solidarité représente sans doute l'un des exemples de la paresse qui peut conduire au vide. La solidarité est à toutes les sauces. Elle justifie tous les programmes. Elle » moralise » toutes les propositions, même les plus amorales. En ayant recours à elle, les responsables politiques ou associatifs prétendent dépasser toutes les contradictions.

Mais cela donne souvent des « mesurettes » passagères capables seulement de calmer les exigences de réactivité immédiate, sans apporter de solution pérenne.

« La solidarité devrait connaître un meilleur destin que cette banalisation consensuelle en forme de poudre de perlimpinpin où elle risque fort de sombrer »⁽²⁰⁸⁾.

Pourquoi ce naufrage ? Parce que la société française utilise cette notion sans faire l'effort de dire sur quelles options anthropologiques et sociologiques elle repose, ni comment et par qui elle doit être mise en œuvre. La solidarité, parce qu'elle est au carrefour de l'intérêt individuel et du souci collectif, du laïc et du religieux, du libéralisme et de l'interventionnisme, de la dignité et de l'assistance, exige que l'on soit clair à son sujet. Pour qu'elles raisons faire de la solidarité une évidence incontournable ? Au profit de qui choisit-on de l'exercer prioritairement puisque tout ne peut être fait en même temps ? Quelle idée a-t-on de la responsabilité de l'état et du devoir citoyen lorsque l'on prétend être solidaire ?

L'absence d'approfondissement philosophique et de débat public à son sujet permet toutes les manipulations et crée de multiples frustrations qui aboutiront au contraire du but de la solidarité, à accentuer les rivalités voire les agressivités.

« Le risque que court l'idée de solidarité aujourd'hui c'est celui des petites pièces ou des vaines paroles. Celles qui expriment le triomphe de la compassion au détriment de la justice et de l'efficacité ».

Développer et dialoguer

« Plutôt qu'un moyen de satisfaire des besoins, l'économie apparaît comme un lieu où se construit la société. Plutôt qu'un système pour réguler la circulation des biens, elle

« Gouvernance et responsabilité : propositions pour un développement humain et solidaire » 8-9 décembre 2011

²⁰⁷ Robert Scholtus. Une saison dans les limbes. Ed. Bayard.
<u>208 Marie-Claude Blais. La solidarité-Histoire d'un</u>e idée. Gallimard. Paris. 2007.

devient un facteur de médiation sociale. Plutôt qu'une source de richesse monétaire, elle se révèle être une source de richesse relationnelle (209). »

A propos de la politique du développement des peuples les plus défavorisés, à quand un débat national sur les convictions qui le motivent et le justifient ? Cela vaudrait bien toutes les interpellations sur l'identité nationale.

Il semble donc plus que jamais venu le temps de s'interroger sur qui est cet Homme dont nous nous préoccupons lorsque l'on agit pour sa promotion, son « déploiement », son développement.

Le but de cette interrogation ne sera pas de définir une ligne commune, une parole unique. Il sera plutôt d'inviter les acteurs à prendre le temps de la respiration dont il était question au début de ce document. Également de savoir qu'œuvrer pour le développement se réalise aussi dans l'échange des convictions fondamentales. C'est en les approfondissant, en les dialoguant, en tentant de les synthétiser dans des propositions communes, ou seulement en montrant les tensions qui peuvent exister entre des approches différentes, que se joue une partie du travail de développement. Celuici ne s'épuise pas intégralement dans le faire. Il a quelque chose à voir avec « l'Être », c'est-à-dire avec la capacité d'interpellation et de mise en relations.

C'est bien sûr dans une dimension pluraliste et dialoguante que peuvent être proposés quelques portraits de l'Homme contemporain. Dans le brouillard comme dans l'espoir, le militant pour le développement, ne peut-il faire sien, ce qu'écrivait Dostoïevski après la mort brutale de son frère : « L'homme est un mystère... Je m'occupe de ce mystère car je veux être un homme ».

-

²⁰⁹ Elena Lasida. Le goût de l'autre. Albin Michel 2011.

II - VISAGES DE CONTEMPORAINS

« Le probable n'est pas certain et souvent c'est l'inattendu qui advient. Nous pouvons appliquer à l'année 2011 le proverbe turc : 'Les nuits sont enceintes et nul ne connaît le jour qui naîtra⁽²¹⁰⁾ ».

Lorsque l'on tente de répondre à la question « Qu'est-ce que l'Homme, que tu en prennes souci » l'on s'attend à pénétrer soit dans le royaume des certitudes soit dans l'univers de l'obscurité. Il ne s'agit pas d'enfermer l'homme dans des limites définies Tentons plutôt à la manière impressionniste, de juxtaposer quelques-uns des traits caractéristiques qui jaillissent aujourd'hui. Ces « impressions » sont à la fois des cris qu'il faut entendre, des espérances que l'on pourrait satisfaire et des horizons dont chacun pourrait s'approcher.

La quête de notre contemporain est parsemée de difficultés. « Nous ne sommes pas spontanément très présents à notre temps ; nous tendons à vivre ailleurs, en arrière, à côté, nous le traversons en somnambules. L'entreprise difficile est de devenir son propre contemporain⁽²¹¹⁾ ».

Dégager le « zoulou » de chacun

« Si le chrétien (j'ajoute tout homme) n'est pas en pleine sympathie avec le monde naissant, s'il n'éprouve pas en lui-même les aspirations, les anxiétés du monde moderne, s'il ne laisse pas grandir en son être le sens humain, jamais il ne réalisera la synthèse libératrice... Il continuera à s'effrayer et à condamner presque indistinctement toute nouveauté, sans discerner, parmi les souillures et les mots, les efforts sacrés d'une naissance⁽²¹²⁾ ».

Essayer de dresser quelques portraits de nos contemporains à travers la rencontre de l'autre revient à dégager ce qui fait son humanité d'aujourd'hui, sa capacité à rebondir, sa source d'espérance. Nul n'a le monopole en ce domaine.

Dans ses mémoires, l'ancien gardien de prison qui surveilla pendant près de 20 ans Nelson Mandela⁽²¹³⁾ raconte comment le premier contact entre son fameux prisonnier et lui-même changea fondamentalement la relation. Formé pour être le casseur de Mandela en le détruisant psychologiquement, ce nouveau gardien fut accueilli sur l'ile par la délégation des prisonniers. En tête de celle-ci, Mandela lui souhaita la bienvenue. Il savait que cet homme, Afrikaner et convaincu de la justesse de l'apartheid avait vécu toute son enfance dans une zone Zoulou. C'est en zoulou que cet homme avait chanté ses premières chansons, émis ses premiers pleurs, éprouvé ses grandes joies primitives, peut-être vécu ses premières amours. C'est donc en zoulou que Mandela lui adressa quelques mots. Le nouveau chef de la prison, sans doute désarconné, mais surtout touché au plus profond de lui-même lui répondit en zoulou. Comment celui qui avait interdiction de valoriser d'une quelconque manière l'africanité de Mandela avait-il pu se laisser aller à utiliser ce dialecte inférieur ? Il avait été touché au plus profond de lui par ces quelques mots de Mandela qui n'avait pas manqué « le rendez-vous d'humanité » de son gardien. Celui-ci restera sévère et fidèle à la fonction qui lui était confiée de garde-chiourme, mais la relation qu'il entretiendra avec son illustre prisonnier sera une relation d'homme à homme. Détecter le zoulou de l'autre est donc une démarche première et essentielle. Dans cette perspective quelques portraits peuvent nous aider.

Visages en tension

Les suggestions que je peux faire proviennent d'un point de vue d'Européen. Il reviendra à des cerveaux culturellement différents, soit de s'y reconnaître soit de les contester et de dessiner à leur tour d'autres portraits de contemporains.

²¹⁰ Edgard Morin. Le Monde du 10 janvier 2011.

²¹¹ Marchel Gauchet. La condition historique. Stock 2003.

²¹² Teilhard de Chardin, 9 Novembre 1936.

²¹³ Le regard de l'antilope. James Gregory. Éditions Robert Laffont

Parce que l'homme est lui-même aventure, chemin, processus, développement, c'est par des images en tension les unes avec les autres que l'on peut l'approcher. Certaines de ces images sont propres à l'époque contemporaine d'autres sans doute de toujours.

Dans la réception de ces tensions parfois contradictoires ou en tous cas concurrentes se joue une partie de la tâche du véritable développement.

Face à ces portraits de contemporains, sommes-nous (décideurs, institutionnels et membres de la société civile) prêts à réorienter nos choix dans les modalités de coopération ainsi que nos priorités dans l'éducation au développement? Au cœur des contradictions, des crises d'aujourd'hui, considérons-nous qu'il s'agit d'une « grande chance que de vivre une telle période historique qui invite à rouvrir tous les chapitres : écologie, sociologie, économie, civilisation. Elle peut donner l'occasion d'effectuer un tel saut qualitatif : l'humanisation de l'humanité » (Patrick Viveret).

A. Homme solitaire... Homme solidaire

Jamais l'autonomie de la personne n'a été autant vantée et revendiquée qu'aujourd'hui. En même temps jamais cette même personne n'a reçu autant de sollicitations, voire de contraintes, à la solidarité qu'aujourd'hui.

Le primat de la solitude

Il n'est pas nécessaire de développer longuement cette affirmation. Notre contemporain est seul, comme il l'a toujours été. Il est seul devant la mort en particulier et devant l'impossibilité de répondre à la question qu'elle pose.

Face à la réalité intangible de cette solitude existentielle, l'individu est en même temps « menacé » par de multiples solidarités qui lui sont imposées et qui aboutissent parfois à annuler son individualité. C'est pourquoi le combat de l'homme est le combat de la proclamation de son autonomie. Autonomie par rapport à la dictature du groupe, du peuple, de la nature, de la culture, de la religion...

La première menace que subit l'individu provient des autres individus. Ou plus particulièrement du combat que livre chaque « être vivant » dont l'une des caractéristiques, nous disent certains scientifiques, est de détruire l'autre pour survivre et s'organiser plus harmonieusement avec les survivants, contredisant ou complétant l'empathie soulignée par d'autres.

Le péché originel est dans « la sélection naturelle qui privilégie dans nos gènes des traits qui étaient immédiatement favorables à la survie et à la prolifération de nos ancêtres ».

Il poursuit: « Notre seul espoir d'échapper à l'extinction qui nous attend et aux énormes épreuves et souffrances qui accompagneront l'agonie de l'humanité (si nous la laissons se produire) est de reconnaître lucidement le péché originel génétique dont nous sommes entachés et d'utiliser notre connaissance et notre pouvoir unique d'agir consciemment à l'encontre de la sélection naturelle pour prendre collectivement les mesures qui s'imposent avant qu'il ne soit trop tard... le coupable n'est pas Ève mais la sélection naturelle. Le rédempteur ne viendra pas du Ciel. Il ne peut venir que de l'humanité ellemême... dans notre propre nature et dans les traits génétiques qui y ont été imprimés par la sélection naturelle au cours de l'histoire de 3,5 milliards d'années de vie sur terre, dont l'avènement de l'humanité constitue l'étape la plus récente, particulièrement lourde pour l'avenir⁽²¹⁴⁾. » Tout espoir ne semble donc pas perdu, même si la cause est plutôt mal partie!

Depuis la Renaissance européenne, le combat pour l'autonomie de la personne a été mené. Il semble gagné sur bien des plans même si l'on met sous ce mot des réalités bien différentes. Que ce soit le combat de la raison humaine, celui de sa prise de distance d'avec tous les pouvoirs politiques, idéologiques et religieux, celui de l'affirmation de l'individualité de l'homme jusqu'à la nausée ou jusqu'à la révolte, la communauté humaine a « construit » ou découvert la dignité de la personne et de sa liberté.

-

Il ne saurait être question de remettre en cause la grandeur de cette autonomie trop souvent traduite dans nos cultures occidentales par un individualisme réducteur. De nombreuses cultures affirment la capacité relationnelle de l'individu qui se trouve placé « naturellement » dans des réseaux sociaux (avant ceux permis par l'Internet), familiaux ou religieux qui parfois vont jusqu'à le faire disparaître. Ces cultures sont elles-mêmes, aujourd'hui, bousculées par la revendication de l'autonomie de la personne.

Pour tout « développeur » il y a, dans l'étape de l'affirmation de la dignité de chaque personne, un acte de foi essentiel.

L'homme parfois bien las

Cependant au cœur de ce combat justifié pour l'autonomie de la personne, notre contemporain connaît sans doute un moment de lassitude. « Voici que l'homme a peur de l'homme, de ce qu'il fait de lui, de ce qui lui échappe, de l'inhumain qui se glisse malgré lui dans les plis de l'humain. Cette inquiétude n'est pas neuve. Les incertitudes sont collectives mais elles touchent aussi chacun au plus intime. Il y a souvent dans les réactions contemporaines quelque chose qui tient de la stupeur des enfants perdus. Personne n'occupe plus à l'avance de place reconnue. On serait presque tenté de dire que personne ne se sent attendu. Les individus sont souvent fiers de leur autonomie mais ils sont seuls. Courageux, mais seuls, et parfois bien las⁽²¹⁵⁾. »

Condamné à la solidarité!

Il n'est pas question ici de revenir sur les solidarités premières qui seules permettent à l'individu de grandir et de se développer. Il n'est pas utile non plus de décrire, car ce n'est pas spécialement original pour notre époque, la dimension relationnelle de toute personne. « L'Autre est d'abord une nécessité ontologique avant de devenir un impératif moral⁽²¹⁶⁾ ».

Il semble que l'étape franchie actuellement par l'humanité, à travers les phénomènes dit de mondialisation ou de globalisation, contraigne l'individu à un degré supplémentaire de solidarité. Celle-ci a tout d'abord pour nom l'interdépendance. Plus que jamais les peuples. les états – et donc chaque individu – se trouvent dans une situation de dépendance vis-à-vis des autres. Cette interdépendance se joue au niveau de la démographie dont tout développeur ne peut pas ne pas se préoccuper gravement. Bien évidemment, également, à l'égard des richesses que l'un possède et qui sont enlevées à l'autre. Plus simplement, l'interdépendance joue lorsque chacun constate que la solution de chacun de ses problèmes personnels dépend largement de la conduite des autres (individus ou groupes). L'individu se trouve comme contraint à reconnaître son état de solidarité (au sens de la dépendance). N'est-il pas sommé d'être frère-sœur de l'autre ? C'est pourquoi les phénomènes d'interdépendance liés à la mondialisation-globalisation entraînent des réactions contre cette « solidarité subie ». Les phénomènes d'identitarisme se développent. Ils entraînent avec eux des intégrismes. Ceux-ci provoquent des replis du groupe sur luimême et donc des individus sur eux-mêmes. La plupart du temps de tels processus explosent en violence. Par ailleurs nombre de prétendants au pouvoir utilisent le caractère insupportable de cette interdépendance pour flatter les aspirations les plus égocentriques ou tribalistes de la personne.

De l'interdépendance au partenariat

« Les populations de la planète se fréquentent davantage⁽²¹⁷⁾». Ne faut-il pas mettre en exergue la proposition du partenariat, non comme une idée généreuse issue d'un humanisme charitable, mais comme l'une des réponses à l'une des caractéristiques du monde contemporain ? N'est-ce pas à travers le principe fondamental du partenariat que l'homme pourra satisfaire à la fois son légitime besoin d'autonomie sans cesse réaffirmé, et la gestion de sa relation à l'autre ? La question du partenariat doit être posée à chaque

²¹⁵ Françoise Le Corre. Le centre de gravité. Éditions Bayard.

²¹⁶ Axel Kahn.

²¹⁷ TzvetanTodorov. La peur des barbares. Robert Laffont. 2008.

décideur en matière de développement comme elle doit inspirer chaque autorité responsable de l'organisation du Vivre ensemble.

Le « personnalisme » et tout particulièrement celui qui a été inspiré par le message chrétien a comme projet, malgré des divergences dans l'application, de réconcilier ces deux aspects en tension : l'unicité originale de la personne et son incontournable besoin relationnel.

Qu'en est-il aujourd'hui de « l'homme en réseau » qui semble être également l'une des caractéristiques de notre monde. Cette mise en réseau qui a sa source dans la solitude de chacun, a-t-elle quelque chose à voir avec la naissance d'un esprit de solidarité, voire de partenariat ? Le développeur ne peut pas se désintéresser de la question de la qualité de cette « mise en réseau » que les technologies les plus modernes rendent à la fois de plus en plus facile et de plus en plus virtuelle et donc artificielle.

Peut-on de ce premier portrait de contemporains, à la fois solitaire et solidaire tirer quelques paroles sur l'Homme ? Sans doute le développeur se souviendra qu'au cœur de son extrême solitude et de son unique grandeur, la personne peut prendre conscience de sa capacité à la solidarité. « Solidarité dans le bonheur, qu'elle s'appelle amitié ou amour, bien sûr. Mais surtout solidarité dans le malheur, c'est-à-dire compassion et sollicitude, que l'on trouve au cœur de toutes les morales. De tels propos apparaissent évidents, presque banals, mais cela ne dispense pas l'agnostique de tenter d'en justifier le bien fondé... *C'est pourquoi audelà de la naissance des premiers sentiments conscients de sympathie, d'empathie et de solidarité, limités aux proches, qui constituent sans doute un réel avantage sélectif, leur universalisation résulte d'un long processus d'édification d'une conscience morale rendue possible par l'humanisation réciproque des personnes dans une société humaine (218) ».*

L'homme solitaire, contraint à la solidarité (autre image de l'interdépendance) est placé devant un défi : soit dévorer l'autre (et c'est ce que nous faisons généralement) soit *prendre* le risque de le rencontrer, voire de l'aimer, en tous cas au moins de le respecter, en s'engageant dans un processus partenarial coresponsable de son propre épanouissement.

B. Homme créature... Homme créateur

Entre toute-puissance et finitude

Il est venu pour l'homme le temps de la toute-puissance. Pour la toute première fois dans son histoire, l'être humain peut modifier la cellule humaine, polluer ou détruire définitivement une partie d'un océan ou d'une forêt, transmettre en quelques minutes une information (vraie ou fausse) aux quatre coins du monde, détruire une partie d'un continent en appuyant simplement sur un bouton... ou plus positivement, sauver quelqu'un au bout du monde, mobiliser une jeunesse humiliée, partager des trésors culturels inatteignables...

Il y a dans l'inventivité technologique actuelle, une réalité objective née d'une évidence : l'homme cherche et cherchera toujours. Donc il découvrira. Il inventera. La question est de savoir ce qu'il fera de ses inventions.

L'homme destructeur. l'homme détruit

Le drame écologique, annoncé depuis longtemps explose à la figure de l'humanité et complique l'entreprise du développement.

Au-delà des polémiques stériles sur l'ampleur des destructions, le constat est hélas évident et les dégâts sans doute irréparables. Qu'il s'agisse du réchauffement climatique, et parfois de la désertification, de la disparition définitive de certaines espèces animales ou de ressources naturelles, de la création d'espace où la vie devient rigoureusement invivable, de l'exploitation par des puissants de richesses qui ne leur appartiennent pas..., la liste est longue. Les artisans du développement doivent en tenir compte en raison bien sûr des

218 Axel Kahn. Raisonnable et humain? Nil Éditions.

victimes qui se comptent par millions et de la répétition des phénomènes de famine ou de déshumanisation qui sapent tout travail de promotion humaine.

C'est aussi la question des moyens utilisés pour provoquer de la croissance qui est en cause. À ce sujet la réponse est complexe car de nombreuses causes se mêlent. La modification du comportement de quelques-unes ne suffira pas à inverser les processus. Là encore les humains sont condamnés à œuvrer en solidarité s'ils veulent prétendre à une certaine efficacité.

Cette réalité de la toute puissance est valable non seulement pour les pays technologiquement développés mais également pour les autres puisque s'ils ne détiennent pas les pouvoirs susdits, ils les subissent. Il s'agit bien d'une commune toute-puissance qui intéresse le développeur comme le peuple qui se bat pour son développement. L'idée de toute puissance scientifique et technologique est devenue une réalité et ses conséquences créent des situations ainsi que des responsabilités totalement inédites dans l'histoire de l'humanité. C'est le concept même d'être humain qui se trouve totalement dévalorisé par certains qui passaient hier pour des apprentis sorciers isolés. « C'est désormais l'humain qui est visé » par une « post-humanité qui procède au grand détricotage » permettant de croire que c'est « le Projet Homme qui est à l'agonie⁽²¹⁹⁾ ».

Comment le développeur se situera-t-il face à ce vertige de la toute puissance mécanique ?

Amertume de la finitude

En même temps et depuis quelques décennies se propage la certitude de la fin du progrès : « la nouveauté c'est le recul général de l'espoir que le Progrès, in fine inéluctable, parviendra à donner aux hommes la maîtrise d'un destin enfin libéré des excès de la violence et propice à l'épanouissement de chacun. En réalité, l'idée d'un avenir, au mieux incertain et au pire fort compromis, semble dominer⁽²²⁰⁾. »

En même temps que ce procès fait au Progrès, le sentiment de la finitude des ressources naturelles qui permettait à l'homme d'envisager son développement, se répand dans les nouvelles générations. Il n'y a là d'ailleurs que la conséquence du progrès susdit, utilisé sans maîtrise ni prévoyance. Il est évident que les ressources naturelles, nécessaires à la vie de l'homme et/ou à son industrie, sont en quantité limitée. La question du délai importe peu. De même celle de savoir si nous découvrirons d'autres types de ressources pour satisfaire nos besoins. L'idée est bien là, celle de la finitude.

Comment, auprès de la population, conjuguer la réalité de la finitude pouvant conduire à la résignation avec celle de développement supposant l'acceptation d'un dépassement ?

Comment ne pas laisser disparaître l'idée de la responsabilité de l'homme tant sur la construction du vivre-ensemble que sur la dégradation ou l'entretien de la Nature ? Comment redire l'essence de l'homme, la *capabilité* de l'être humain (Amartya Sen).

L'homme consommateur, consommé, ignoré?

L'homme a toujours exercé sa fonction de consommateur pour survivre, en consommant soit les ressources naturelles que la terre-mère lui propose, soit le produit de son industrie. Il n'y a rien de choquant dans ce comportement. Le procès de la consommation en tant que telle, liée à la vie, à la survie de l'espèce humaine, n'est pas à faire.

Le procès à faire est celui de la triple marchandisation dont l'individu est lui-même l'objet.

²¹⁹ Jean Claude Guillebaud. Op. cit. 220 Axel Kahn. Op.cit.

D'une part il est lui-même transformé en objet de consommation dans plusieurs domaines se trouvant ainsi réduit au rôle de « marchandise-objet » utile à la satisfaction des besoins éprouvés par d'autres humains. L'homme objet de spectacle ou de plaisir. L'homme consommé. Plus que jamais se pose la question des diverses formes de « la traite des êtres humains ».

D'autre part la marchandisation nous habitue à la réduction de la personne à n'être qu'un outil dans un processus de production. L'image de Charlot dans les Temps Modernes, réduit à un robot lui-même avalé par des engrenages non maîtrisables n'est en rien obsolète. Dans la plupart des systèmes de production la personne est réduite au rôle d'outil. Et ce même si certaines sociétés, qui en ont les moyens, tentent de « soigner » les conséquences de cet esclavage.

Par ailleurs, la marchandisation vise la disparition pure et simple de la personne. Plus que jamais, au nom de la loi d'un système économique qui règne en maître, l'individu et la valeur qu'il représente sont « absents » dudit système. En parlant de l'Occident, Edgard Morin écrit (10/01/2011) « [les politiques] ont mis la politique à la remorque des économistes et continuent à voir dans la croissance la solution à tous les problèmes sociaux... Partout le pouvoir de décision est celui des marchés, c'est-à-dire de la spéculation, c'est-à-dire du capitalisme financier. Presque partout les banques dont les spéculations contribuent à la crise sont sauvées et conservées. Le marché a pris la forme et la force aveugle du destin auquel on ne peut qu'obéir. La carence de la pensée partout enseignée, qui sépare et compartimente les savoirs, sans pouvoir les réunir pour affronter les problèmes globaux et fondamentaux, se fait sentir plus qu'ailleurs en politique ».

Que reste-t-il de la capabilité de l'homme ?

Toute personne ou organisme ayant une responsabilité dans le mécanisme d'humanisation et de développement, se doit de s'interroger sur la place faite à la responsabilité de la personne et du groupe humain. Ceci n'est pas neuf mais le surdimensionnement de la puissance à notre disposition et la complexité des problèmes exigent que la prise en compte de l'exercice de la pleine responsabilité de chacun soit l'un des soucis majeurs de tout développeur.

L'interdit de la marchandisation de la personne est-il vraiment la règle d'or de tout artisan du développement ?

L'homme créateur

Au cours de l'année 2011, des peuples, tout spécialement leur jeunesse, se sont révoltés contre l'humiliation, le non respect de leur dignité, l'irresponsabilité et l'incapacité dans laquelle ils étaient cantonnés par l'autorité ou par le système (chômage, vol par certaines élites, refus de toute participation citoyenne...)

Il n'est pas réservé aux « bien-pensants » de penser l'économie comme un acte essentiellement créateur. « La « vie bonne » est souvent associée à la qualité de vie, notion qui à son tour est habituellement réduite au degré de satisfaction de besoins. Cette définition réduit l'humain à sa capacité d'accessibilité. Pourtant une autre capacité dit, de manière plus fondamentale, l'essentiel de la vie humaine : la capacité d'être créateur. C'est le fait de participer à la création de biens, plutôt que celui d'en bénéficier, qui permet de considérer une vie comme véritablement humaine. Le sens du développement... se définit plutôt par l'augmentation de la capacité de chacun à se sentir créateur... Rendre le développement durable ne consiste pas tellement à faire durer nos acquis mais plutôt à faire durer notre capacité créatrice⁽²²¹⁾ ».

C'est donc bien en réaffirmant le rôle créateur de l'homme que tous projets de déploiement de l'humanisation devront commencer. Il conviendra d'en tirer toutes conséquences dans les modalités choisies pour les plans de développement.

Comment expliquer que la fonction créatrice de l'homme ait été à ce point oubliée ? La toute puissance reconnue à des lois économiques fournit l'explication principale.

•

²²¹ Elena lasida. Op. cit.

Cependant ne faut-il pas aussi chercher dans la direction d'une mauvaise conception de l'idée même de création, de co-création et donc du statut de « créature-créatrice » ? En particulier les théologies doivent-elles être interpellées vigoureusement lorsqu'elles ne proposent qu'une image dégradante de la créature coupable de toutes les fautes ou incapable d'initiative indépendante et bénéfique ? La relecture de la Bonne Nouvelle chrétienne est à ce sujet fort intéressante.

Cependant le débat doit quitter le seul cercle religieux. La référence à la fonction créatrice de l'homme doit être confrontée à la question du dépassement, de la transcendance de la personne. En effet d'où lui vient cette capacité créatrice ?

La question de la transcendance ?

Le concept même de développement, de déploiement, d'élargissement, de plus et d'autrement, ne contient-il pas en lui-même l'idée de transcendance? La réponse longtemps cantonnée dans la seule référence au progrès n'est plus suffisante.

Le terme « créature » a toujours eu une connotation extrêmement négative en cantonnant la personne dans un rôle mineur, une relation de dépendance stérilisante, un comportement de pantin ou d'automate. Nombre de discours religieux, mais également de propositions idéologiques ont tenu ce langage, souvent en alliance avec les puissants du moment.

En posant la question de la transcendance, c'est-à-dire du dépassement de l'homme, de son plus grand, de son ailleurs, voire d'une référence dont l'individu n'est pas, ou n'a pas conscience d'être, totalement le maître, il n'est pas question de nier pour autant la capacité créatrice de la personne.

L'échec des idéologies si flagrant et si meurtrier au cours du XX^e siècle, la mise en cause de certains discours religieux, le sentiment de lassitude, voire de crainte qui habite la personne, justifient de poser aux décideurs la question de la transcendance.

Nombreuses sont les interrogations sur l'origine de la vie et nombreux sont ceux et celles qui acceptent que l'hypothèse du mystère soit conservée au moins en l'état actuel des connaissances. « Pour ma part l'émergence de la première cellule vivante me semble être un événement encore entouré de mystère et, en tous cas, peu prévisible à partir d'une connaissance même approfondie de ses constituants. Malgré le désir qu'il en a et les moyens dont il dispose, l'homme ne réussira sans doute pas de sitôt à reproduire une expérience équivalente en partant des ingrédients fournis par de la matière stérile... Je partage le sentiment d'Albert Jacquard quant au bouleversement constitué par l'accession d'un être vivant à la conscience de soi et au jugement moral⁽²²²⁾. » Tout en acceptant de livrer ses interrogations, l'auteur et bien d'autres, affirment « ne pas avoir besoin de Dieu » pour éclairer la question de la transcendance.

- « Un au-delà empirique de l'homme en l'homme... Cette expérience d'une transcendance nouvelle est tout à fait différente de l'affirmation de l'être transcendant religieux comme de l'empirisme pur qui ramène tout à l'espèce humaine... une transcendance de l'homme en l'homme lorsque celui-ci découvre l'autre comme semblable⁽²²³⁾ ».
- « Je parle de divin, c'est-à-dire de ce sentiment d'absolu aux visages multiples que je découvre au contact de valeurs (en particulier le sacré) dont je dois dire et redire que je ne les ai pas inventées ni fabriquées moi-même, que ce soit dans l'ordre de la vérité, de la morale, de la culture ou de l'amour. **Des valeurs incarnées dont l'origine m'échappe** ». Le même auteur va jusqu'à parler d'une divinisation de l'humain. Ce que rejette dans le même ouvrage Marcel Gauchet qui reconnaît cependant que nous sommes « embarqués dans une recomposition complète, hors religion, de ce qui était investi dans la religion, un déchiffrement nouveau de nous-mêmes hors du cadre religieux mais en sauvant intégralement ce qu'il comporte de sens...

²²² Axel Kahn. Op.cit. 223 M. Legros.

Nous ne sommes pas enfermés dans le choix binaire sacré/profane. Il y a des déplacements. Les profanations n'empêchent pas l'existence d'absolu sans garantie sacrale⁽²²⁴⁾. »

La Bonne Nouvelle chrétienne?

Le message chrétien en ce qu'il a mis en lumière la proximité, voire l'humanité, de celui que Jésus nomme son Père, rejoint sans doute les interpellations que pose la question de la transcendance. De quel type d'altérité s'agit-il lorsque certains désirent « mettre Dieu dans le coup » ? Nous avons vu ce qu'il en était des dangers de la toute puissance. Ces dangers existent également quant à la référence à Dieu. Nous avons vu ce qu'il en était du caractère essentiel de la créativité que possède tout être humain. Sa relation à Dieu ne saurait nier cette créativité. Bien au contraire. La liberté reconnue à la personne humaine, tout spécialement dans la tâche de développement, d'humanisation, sa « capabilité » ne saurait donc réduire celle-ci au rôle de marionnette. Sa qualité de co créateur peut donc être affirmée. Le message chrétien rejoint également tous ceux et celles qui se méfient, par définition de toute tentative humaine d'instrumentalisation de la référence à Dieu. Cependant lorsque celui-ci est à la fois source et accueil d'amour, totalement partagé avec les hommes et les femmes, de toute éternité, ne peut-il constituer le repère commun d'une espérance à partager et d'un avenir à construire ?

Le souffle d'un été invincible

Quoi qu'il en soit des réponses que les uns et les autres apporteront au portrait de l'homme contemporain s'affirmant justement créateur, pourtant effrayé de sa toute puissance et de la finitude qui l'entoure, la tension de la transcendance mérite d'être partagée. En reconnaissant à Albert Camus sa non croyance en Dieu, ne peut-on le rejoindre lorsqu'en 1946, à propos de la capacité que sa génération nihiliste à résister (c'est-à-dire de poser l'acte sacré du don de soi) affirmait « Nous avons cherché nos raisons dans cette révolte même qui nous avait laissé sans raison évidente de choisir la lutte contre le mal. Nous disions Non à ce monde, à sa fondamentale absurdité, à la civilisation de mort que nous voyions construire autour de nous. Nous affirmions que ce processus était allé trop loin, qu'il y avait une limite au supportable... Simultanément *nous affirmions de façon positive quelque chose qui en nous refusait l'offense et ne pouvait indéfiniment se laisser humilier* (225) ». Une telle référence au refus de l'inacceptable, qui mobilise, et la découverte des raisons qui, en l'homme, repoussent l'offense, permettent aux partenaires de la démarche de développement, de redire le prix de l'acte créateur dans toute sa dimension, y compris celle de la transcendance, avec tout le mystère qui entoure celle-ci ?

Au cœur de la tache du développement ne peut-on partager l'expérience que faisait Camus dans sa contemplation de la nature qui fut son berceau. « Mais pour empêcher que la justice ne se racornisse, beau fruit orange qui ne contient qu'une pulpe amère et sèche, je redécouvrais à Tipasa qu'il fallait garder en soi une fraîcheur, une source de joie, aimer le jour qui échappe à l'injustice, et retourner au combat avec cette lumière conquise... Au milieu de l'hiver j'apprenais enfin qu'il y avait en moi un été invincible (226) ».

C. L'homme autre, l'homme étranger

Au cœur de la démarche de développement chaque acteur rencontrera l'autre.

Cette rencontre n'a rien de nouveau, puisqu'elle est depuis l'origine des temps, mais elle est sans doute intensifiée par les phénomènes de mondialisation/globalisation et d'interdépendance dont il était question. Or il semble que plus l'humanité fait face à ces phénomènes nouveaux et plus elle crée « des barbares ». Comme si logiquement toute intensification des phénomènes de côtoiement, de dépendance et de rencontre ne pouvait que provoquer la déshumanisation de l'autre.

²²⁴ Luc Ferry. Le religieux après la religion. Éditions Grasset.

²²⁵ Albert Camus. La crise de l'homme. Conférence New York. 1946.

²²⁶ Albert Camus. Retour à Tipasa.

Le XX^e siècle à travers les drames du nazisme, stalinisme, colonialisme et autres atteintes graves et systématiques à la personne humaine a sans doute atteint de tristes sommets dans ce domaine. L'on peut tenter de parcourir le chemin qui, conduisant naturellement à la rencontre de l'autre (qui est encore considéré comme un être humain) mène certains groupes ou certaines personnes à la déshumanisation de cet autre qui devient alors étranger ou barbare.

Si c'est un homme

Puis-je commencer d'une manière radicale avec les paroles que Primo Levi nous adressait en janvier 1947 ?

Vous qui vivez en toute quiétude
Bien au chaud dans vos maisons,
Vous qui trouvez le soir en rentrant
La table mise et des visages amis,
Considérez si c'est un homme
Que celui qui peine dans la boue,
Qui ne connaît pas de repos,
Qui se bat pour un quignon de pain,
Qui meurt pour un oui pour un non.
Considérez si c'est une femme
Que celle qui a perdu son nom et ses cheveux
Et jusqu'à la force de se souvenir,
Les yeux vides et le sein froid

Comme une grenouille en hiver, N'oubliez pas que cela fut Non, ne l'oubliez pas : Gravez ces mots dans votre cœur. Pensez-y chez vous, dans la rue, En vous couchant, en vous levant ; Répétez-les à vos enfants. Ou que votre maison s'écroule, Que la maladie vous accable, Que vos enfants se détournent

L'injonction de Primo Levi résonne dans bien des situations dans lesquelles des groupes humains entiers vivent comme des machines, des bêtes ou tout simplement des choses.

La nécessaire étrangeté

Il n'est pas nécessaire d'être bien long pour découvrir toute la part d'étrangeté qui existe en chaque personne et avec laquelle il convient de « négocier » le vivre-ensemble. Cette étrangeté forcément ressentie comme pesante et dérangeante est cependant d'abord un facteur de vie, de création et donc de nouveauté. Nous sommes bien au cœur du développement. Tout artisan de développement devra mettre en avant la nécessaire reconnaissance de l'étrangeté du partenaire sans laquelle aucun progrès véritable n'est envisageable.

Face à l'étrangeté nous connaissons des réactions d'étonnement, d'interpellation, de confrontation, voire de violence, mais à aucun moment au cœur de celles-ci, n'est remise en question l'humanité de cet autre rencontré. Toutes les cultures, tous les récits mythologiques, de nombreuses traditions religieuses comportent des histoires d'étrangers qui sont souvent des points de départ déterminants pour l'aventure humaine. La prise de conscience de cette altérité en soi-même et dans l'autre constitue donc une étape tout à fait naturelle de l'aventure humaine.

Il convient cependant, de la vivre avec grande vigilance car la frontière est très étroite entre cet autre considéré comme un partenaire humain avec lequel quelque chose de nouveau pourra être créé et l'étranger, le barbare, auquel consciemment ou inconsciemment est déniée la caractéristique d'humanité.

Entre réalisme et vigilance

Dans la relation partenariale, clef de toute démarche de développement, il convient de faire preuve de réalisme, d'une part en admettant l'altérité évoquée plus haut, et d'autre part en reconnaissant la nécessité pour chaque partenaire d'être pleinement lui-même.

Il ne s'agit donc pas de chanter une ode à l'absence de différence et à la beauté idyllique de la rencontre. Celle-ci est toujours rugueuse, étonnante voire détonante, ou blessante.

Dans l'opération de développement, la référence à la culture de chacun est un pilier fondamental du dialogue et de la progression commune. « L'acquisition d'une culture fournit la condition nécessaire à la construction d'une personnalité pleinement humaine ; mais seule l'ouverture à l'altérité avec pour horizon l'universalité, donc la civilisation, nous en livre la condition suffisante⁽²²⁷⁾ ».

Un autre phénomène doit être pris en compte avec réalisme : la peur que provoque l'autre. Sans doute ces peurs sont grandes aujourd'hui. Elles sont démultipliées par les phénomènes de médiatisation extrême et de rapidité de circulation de l'information. Accepter l'étape de la peur dans toute rencontre, est une condition nécessaire pour pouvoir parvenir tôt ou tard à respecter l'altérité du différent.

Il est également important de noter que la mise en cause des cultures par les phénomènes de globalisation, d'émiettement des propositions culturelles ou spirituelles, interpelle la sécurité de chacun des partenaires. Il sera donc important de trouver le terrain « sécure » sur la base duquel la rencontre pourra se faire (cf. 3^e partie sur la Dynamique des droits humains).

Les modèles d'états ou plus largement d'organisations sociales sont bousculés par la rencontre d'autres systèmes, fragilisant ainsi l'ensemble des piliers du Vivre ensemble. Pour rester dans la réalité française, le rapport déposé en avril 2010 par Monsieur Delevoye, Médiateur de la République, est instructif. À côté des constats de crises matérielles dont il est le témoin, d'usure physique de la société française, il met en lumière ce qu'il appelle « une France psychologiquement fatiguée ». C'est bien le constat de la maladie de notre vivre-ensemble. Ces fatigues ou ces lassitudes dont parlait Françoise Le Corre, montrent comment il sera facile de déraper de l'acceptation de l'autre, même si elle est douloureuse, au refus de l'étranger. Les phénomènes d'urbanisation, de durcissement de la vie, de crise économique et sociale, ici et ailleurs, ne peuvent qu'être des usines à fabriquer de l'étranger si le souci du vivre-ensemble ne devient pas premier.

Les phénomènes des migrations

De nombreuses études ont démontré que celles-ci ont toujours existé et qu'elles furent à plus ou moins long terme un facteur de progrès pour les sociétés qui les connurent. Aujourd'hui, les migrations se développent principalement dans la zone sud-sud mais également en direction du Nord ou plus généralement des nations économiquement développées. Ces phénomènes parfois entretenus ou instrumentalisés par un certain nombre de responsables politiques créent des peurs. Celles-ci entraînent facilement la déshumanisation de l'autre.

Il était caractéristique de lire la formulation des premiers textes français (années 1975 et suivantes) interdisant l'immigration : l'étranger n'était appréhendé qu'à travers la fonction d'apporteur de main-d'œuvre. Puisque cette main-d'œuvre n'était plus nécessaire, l'étranger n'avait plus sa place. Il y a là une logique qui transforme l'étranger en un outil et qui permet de le rejeter lorsque l'outil n'est plus utile. L'étranger n'est pas devenu le barbare mais il a été déshumanisé. « Nous avions appelé des apporteurs de main-d'œuvre et nous avons rencontré des êtres humains (228) ».

La fabrication de « barbares »

Dans le cadre de l'éducation au développement, le phénomène de discrimination peut être décrit par un processus en 3 étapes : tout d'abord l'étiquetage de la personne ou du groupe qui sont réduits à un qualificatif : fasciste, intégriste, progressiste, terroriste... etc. La personne étiquetée est peu à peu marginalisée. Les personnes ainsi étiquetées ne sont plus tout à fait membre de la famille humaine. Elles s'éloignent du cœur de l'humanité. Puis la 3^e étape, celle de la discrimination, survient lorsque les droits de ces personnes ou de ces groupes ainsi marginalisés ne sont pas respectés. Les meilleures bonnes consciences n'ont pas à réagir puisque de toutes

228 Madame Edith Cresson, ministre.

²²⁷ T. Todorov. La peur des barbares. Robert Laffont.

façons on leur a appris qu'il ne s'agissait pas d'êtres humains et que cette déshumanisation a été peu à peu intégrée psychologiquement et politiquement.

Dans les cas les plus extrêmes, c'est ce processus qui conduit à l'usage systématique de la torture. On avait cru que celle-ci disparaîtrait peu à peu de la scène mondiale. Cela est faux. Tout spécialement à partir des événements qui ont suivi le 11 sept. 2001 et des fameuses guerres contre l'empire du mal. Pour cela la démocratie américaine n'a pas hésité à inventer une nouvelle catégorie (les combattants illégaux de l'intérieur) qui ne constituait qu'une étiquette de plus pour déshumaniser ceux et celles vis-à-vis desquels les traitements inhumains étaient devenus tolérables.

Un échange de lettres eut lieu entre l'Acat⁽²²⁹⁾ et un tortionnaire brésilien des années 1970-1980, le Commissaire Fleury. Des brésiliens avaient demandé d'écrire à ce tortionnaire pour l'amener à changer de comportement. La lettre avait été rédigée par eux : « Ce qui me porte à écrire, c'est le désir de vous regarder comme mon semblable à qui j'ai le droit de parler ». « Je vous considère comme l'ennemi du peuple et non comme mon ennemi. Je crois que vous pouvez vous régénérer et je sais qu'un jour vous pourrez être acquitté par le peuple et par le Seigneur-même de l'histoire, le Dieu-vivant ». Nous terminions ainsi « Nous tenons à vous dire que nous avons pleinement conscience d'appartenir, nous comme vous, à la même race humaine. C'est la raison pour laquelle nous vous écrivons ». Le cœur de la lettre était bien sûr une dénonciation violente et précise des exactions, des crimes dont Fleury et les tortionnaires brésiliens étaient responsables. Mais au cœur de cette relation conflictuelle nous rappelions notre commune humanité.

Le commissaire a répondu. Tout d'abord par des menaces, des injures, de la moquerie. Également par la contestation de notre qualité de chrétiens. Puis le Commissaire Fleury racontait une fable dans laquelle un aigle qui couvait des œufs découvrait que naissent des poules et non des aiglons. Décidé à les tuer il se ravisa en s'estimant supérieur et en pensant que l'aigle devait protéger ces poules caquetantes. Le commissaire Fleury s'identifiait à l'aigle qui devait protéger la populace brésilienne contre le marxisme international. Il affichait sa philosophie dans un post-scriptum : « je dois vous avouer que je ne crois pas que nous soyons de la même race humaine (je veux parler de la race des hommes) ». Le tortionnaire ne torture pas un être humain mais quelqu'un qu'il a déshumanisé. Le Commissaire Fleury pratiquait la même démarche à notre égard, à nous qui étions à des milliers de kilomètres.

Les étrangers ont-ils des droits ?

Lorsque nous abordons la question des migrations, nous voyons bien comment la dignité de l'autre, de celui que je considère comme étranger, devient dérangeante.

Les évêques rappelaient dans une lettre (20 septembre 2010) des vérités évidentes pour éviter de transformer l'autre en un étranger : pour l'étranger aussi « la famille est la cellule de base de la société ». Ils demandaient de « combattre toutes mesures contribuant à affaiblir la famille ». Cela paraît évident. Pourtant de tels messages ont choqué des catholiques pratiquants qui reprochaient aux évêques de faire de la politique. Ces mêmes évêques ont rappelé que l'Église a toujours défendu le droit d'asile. Pourquoi les catholiques du XXI^e siècle ont-ils été choqués par ce rappel ? Le texte épiscopal soulignait l'importance de l'intervention de l'autorité judiciaire dans les mécanismes de sanction d'un séjour illégal et d'une expulsion. Il s'agit-il là d'une règle séculaire du partage des responsabilités entre pouvoir exécutif et judiciaire. Comment se fait-il que ce rappel, d'une évidence absolue, ait pu provoquer chez certains des rejets ? Ils ont oublié que la dignité se déclinait également à travers des principes institutionnels organisant la société et ses modalités de vivreensemble. Les évêques disaient combien l'aide humanitaire aux migrants ne devait pas être confondue avec l'activité délictuelle des passeurs. Ils dénonçaient en cela ce que certains appellent « le délit de solidarité ». Depuis quand l'exercice de la solidarité, c'est-à-dire le seul rappel que l'autre est d'abord un être humain avant d'être un étranger à exclure, depuis quand cette activité peut-elle être délictuelle ?

229 Action des chrétiens pour l'abolition de la torture.

Madame Delmas-Marty⁽²³⁰⁾ interrogée sur le discours prononcé à Grenoble (juillet 2010) par le président de la République, répondait : « J'y ai vu une illustration caricaturale du passage d'une anthropologie humaniste à une anthropologie guerrière. Le mot revient constamment : guerre contre les délinquants et les trafiquants, guerre contre les voyous. Certes la formule n'est pas nouvelle, mais ce qui est nouveau c'est qu'il ne s'agit plus d'une métaphore. Les fondements du droit pénal sont bouleversés. La dangerosité dite criminologique est désormais séparée de la culpabilité. Il ne s'agit plus de punir un individu dont la faute est prouvée mais de le mettre hors d'état de nuire, à partir d'un diagnostic incertain de dangerosité qui ne relève ni du juge ni du médecin mais d'une commission ad hoc. »

Ce glissement d'une anthropologie humaniste qui invite les politiques et les autres responsables à prendre leurs décisions en fonction de la dignité humaine, à une anthropologie guerrière qui a transformé l'autre en un ennemi, pose la question de la vision de l'Homme qui motive toute action sociale.

L'humain au cœur des indices de développement

Celui-ci doit atteindre des objectifs chiffrés et valables selon des indices sur lesquels les décideurs et les organismes de la société civile ont pu se mettre d'accord. Le débat à propos de ces indices est tout à fait important car il est au cœur de la réflexion anthropologique dont nous rappelons l'importance. En effet le repérage de tel ou tel indice n'est pas neutre dans l'intensité que les « développeurs » accordent à la pleine humanité de la personne ou du peuple « à développer ». Comment se mettre d'accord sur une série de nouveaux repères si les instances intéressées n'ont pas accepté de se pencher sur « ce qui est dû à l'homme parce qu'il est un homme ». Ce débat aux apparences techniques voire technocratique nous conduit tout droit à l'anthropologie.

Du mult-iculturel à l'inter-culturel

Le multi culturel consiste à constater la diversité des approches religieuses, politiques, culturelles ou autres. Une mosaïque joliment décrite et c'est tout. Or dans nos sociétés nous ne pouvons pas nous contenter de ce constat pluraliste. Il faudra passer de l'étape du constat multiculturel à la pratique de l'interculturel. C'est-à-dire à l'organisation de lieux de partage où nous aurons à nous dire, souvent douloureusement, nos différences, nos altérités. C'est en relevant ce défi de l'interculturel, de l'interreligieux, que nous éviterons de nous rendre étrangers les uns aux autres. L'interculturel fait prendre le risque de se faire bousculer par la pensée, la pratique, les projets de l'autre. Accepter d'être « altéré » par l'altérité de l'autre. Cela peut se traduire non seulement dans les relations personnelles, familiales, associatives, mais également dans des politiques, des pratiques de diplomatie, des prises de décisions économiques et financières.

Du quantitatif au qualitatif

« Passer d'un idéal de prospérité partagée à un idéal du savoir bien ensemble (231) ».

Passer du quantitatif au qualitatif. Lorsque nous parlons croissance, nous sommes dans le quantitatif. De même lorsque nous parlons décroissance. Nos projets ne seraient orientés que par ce qui produit plus ou moins. Nous sommes invités à passer au qualitatif c'est-à-dire à nous demander comment telle activité, qu'il s'agisse de mon comportement personnel ou du fonctionnement d'entreprise, permet un vivre-ensemble humain. Nous sommes bien au cœur de notre sujet. Tant que l'autre est un autre 'partenaire' c'est-à-dire coresponsable dans ce vivre-ensemble, il ne sera pas rejeté aux marges de l'étrangeté. Par contre lorsque l'autre n'est plus reconnu comme ce partenaire il peut facilement être manipulé, chosifié.

La ré-humanisation au service du développement

Prendre le risque d'ouvrir le débat sur notre capacité mutuelle à nous ré-humaniser les uns les autres ?

²³⁰ Le Nouvel Observateur, oct. 2010

²³¹ Bernard Perret. Le capitalisme est il durable ?

Le partenariat va jusque-là. Il convient, dans des situations de tension, parfois de lutte, qui existent au cœur de la tâche du développement, de ne jamais oublier que l'autre, y compris l'adversaire est un être humain qui a besoin qu'on lui rappelle sa propre humanité, et réciproquement.

Il y a quelque chose de cette ré humanisation dans la 4^e lettre que Camus adresse en juillet 1944 (fictivement) à un ami allemand. Camus confirme, puisque la fin de la guerre approche, que le combat était justifié. Que l'allemand s'était totalement trompé. Camus souligne les raisons de son combat à lui. « Et moi refusant d'admettre ce désespoir et ce monde torturé je voulais seulement que les hommes retrouvent leur solidarité pour entrer en lutte contre leur destin révoltant ». Camus ne lésine pas sur la dénonciation, sur les fautes, sur la responsabilité criminelle de cet allemand fictif. Mais il ajoute « et malgré vous-mêmes, je vous garderai le nom d'homme pour être fidèle à notre foi, nous nous sommes forcés de respecter en vous ce que vous ne respectez pas chez les autres... jusqu'à la fin des temps, nous, qui ne vous ressemblons pas, aurons à témoigner pour que l'homme, par-dessus ses pires erreurs, reçoive sa justification et ses titres d'innocence. »

L'altérité au cœur du développement

L'homme contemporain est condamné à vivre l'altérité. « Les sociétés marquées par la peur comme celles imprégnées de ressentiments sont aujourd'hui à la croisée des chemins. Elles peuvent favoriser encore davantage ces passions ou tenter d'en contenir les effets pervers. Si ces sociétés restent enfermées dans une relation duelle, de rivalités et de confrontations, elles risquent d'illustrer une fois de plus la loi entrevue auparavant : chaque coup porté par l'un des adversaires provoque chez l'autre un coup d'intensité plus grande... Si nous ne parvenons pas à rompre ce tête-à-tête funeste, la vie même sur la terre se trouvera menacée (232).

D. L'homme enraciné, l'homme universalisé

Crise des identités

Plus que jamais, dans le cadre du chamboulement que provoque la mondialisation-globalisation, les identités de chacun se trouvent bousculées. Toute démarche de développement doit donc permettre à chacun d'une part de trouver l'identité à laquelle il se trouve raccroché de par sa naissance ou ses modalités d'existence et d'autre part de faire évoluer ces identités dans la relation à l'autre.

La dictature d'une certaine médiatisation commerciale semble dévaluer les identités particulières en faisant croire qu'il existerait une identité moderne, mondiale, à laquelle chaque individu ou chaque peuple pourrait se raccrocher. Il s'agit là d'une fiction. D'une part parce que cette identité mondiale n'existe pas, et heureusement! D'autre part, parce que se sentant menacé par ce déracinement que provoque la mondialisation-globalisation, chaque groupe va connaître la tentation du repli identitaire.

S'il est évident que la formulation puis l'enrichissement de l'identité de chacun est une opération nécessaire il est non moins évident que l'enfermement dans une identité sur laquelle on se replie est mortifère.

C'est dans cet esprit que les développeurs devront envisager les opérations de formation qu'ils mènent avec leurs partenaires, sans éviter l'étape de l'expression identitaire particulière de chacun des partenaires. Prendre le temps de dire son enracinement est nécessaire pour entreprendre le voyage de la rencontre.

L'enracinement dans la Nature/Monde ?

Les sociétés développées industriellement semblent redécouvrir leurs enracinements dans la nature. Tout d'abord sous forme de la finitude qui a été étudiée auparavant ; également dans

232 Tzvetan Todorov. Op. cit.

-

le simple constat que malgré sa toute puissance l'homme n'est pas maître de la nature et que celle-ci lui impose souvent sa loi.

De nombreuses cultures, dites traditionnelles, ont toujours conservé ce lien, cet enracinement dans la Nature/Monde. Nos pratiques et nos convictions rationalisées et autonomisées ont à redécouvrir cet enracinement. Et ce sans tomber dans un naturalisme qui nierait l'essentielle originalité de la personne. Il s'agit d'exprimer par là non seulement un souci d'équilibre écologique mais surtout la relation vitale que tout individu doit avoir avec la nature, et ce quelles que soient ses velléités de toute puissance et de maîtrise.

Les identités meurtrières (233)

Nous avons besoin de nous présenter les uns aux autres, de nous représenter. Pour cela l'identité est nécessaire. Que puis-je dire de mon identité ? Elle est constituée de multiples appartenances. Ces appartenances tiennent à une origine sociale, à la participation à une communauté religieuse ou non, à une origine ethnique, culturelle, géographique. Il y a en chacun de nous de multiples appartenances. Le drame se produit lorsque l'une de ces appartenances règne en totalité sur tout l'être. Elle suffit à me définir, elle enferme plutôt qu'elle n'identifie. Une appartenance devenue totalitaire transforme l'identité en identité meurtrière. Il faut désigner des adversaires, des boucs émissaires et devenir meurtrier.

Lors d'un voyage au Rwanda-Burundi, je tentai de développer la thèse du rôle à la fois nourricier et mortifère de la colline. Sans son attachement à la colline où il est né, où la tribu a vécu, l'individu ne se sent plus exister. Mais le repli sur la colline et surtout l'identification de celle-ci a un « monde pur, sans étrangers », devient mortifère dans un premier temps et meurtrier ensuite.

Peut-on imaginer le concept de la colline-Monde qui invite chacun à cultiver sa terre, à soigner ses racines, à connaître et à pouvoir partager les richesses de ses origines et de sa culture. En même temps, et dans la même démarche, l'individu est appelé à situer cette colline nourricière dans un ensemble de collines qui est aujourd'hui le monde. Comment faire pour que ces autres collines soient perçues comme autres mais non étrangères ? Il faut alors s'enraciner dans un autre univers, celui de la colline ouverte sur le monde.

De l'éloge de la frontière ?

« Les rives sont la chance du fleuve. En l'enserrant elle l'empêche de devenir marécage⁽²³⁴⁾ ».

Comment toute opération de déploiement de l'humanité, de développement, pourra-t-elle tenir compte de ce conseil ? Et ce d'autant plus que les projets de développement doivent s'inscrire dans un territoire. Mais lequel ? Qui en tracera les limites ?

Dans un essai⁽²³⁵⁾, Régis Debray remarque qu'aujourd'hui certains prétendent qu'il n'y a plus ou qu'il ne devrait plus y avoir de limites. L'auteur attire l'attention sur le danger de dilution dans l'universel que la mondialisation-globalisation peut provoquer. « Ne nous leurrons pas sur tout ce que la mondialisation nous apporte de balkanisation... ni sur tout ce que la bombe diasporique libère ici et là d'énergie identitaire ».

Il est évident que « le frotti frotta civilisationnel provoque de l'eczéma ». Et l'auteur d'ajouter « Nos prévisionnistes n'avaient pas prévu que le déclin des patries et des guerres relancerait autrement le besoin de fierté et de fusion collective ».

Régis Debray fait le procès du sans-frontiérisme, en affirmant que celui-ci n'est qu'un économisme qui déguise une multinationale en fraternité. Ou bien un technicisme qui impose ses standards partout y compris dans l'approche de l'être humain lui-même. Également un absolutisme lorsque la disparition des frontières prétend imposer une seule et unique parole. Régis Debray rappelle que la première valeur de la limite c'est la limitation des valeurs qui peuvent, lorsqu'elles se parent de dimensions universelles, voire sacrées, être le prétexte à

²³³ Amin Maalouf. Les identités meurtrières.

²³⁴ Jacques de Bourbon Busset.

²³⁵ Régis Debray. Éloge des frontières. Editions Gallimard.

des inhumanités graves. Le sans-frontiérisme est enfin un impérialisme qui impose des lois uniques dans le fonctionnement de l'économie, des cultures et de la manière de penser.

Encore faut-il encore s'entendre sur la notion de frontière. Régis Debray l'oppose justement à l'idée de mur « une frontière reconnue est le meilleur vaccin contre les murs ». Faire l'éloge des frontières c'est faire l'éloge de l'humilité et il est sans doute important que le 'développeur' ne l'oublie pas. « On ne peut pas penser l'hospitalité, donc l'accueil, si on ne pense pas le seuil (236) ». Sans doute faut-il ne pas oublier que « l'homme dit 'universel'ou cosmopolite se re-nationalise, re-régionalise, se re-confessionalise à la même vitesse qu'il s'homogénéise par ses objets et ses outils... Le nomade qui n'a plus d'attaches n'est plus porté par un milieu d'habitudes et de souvenirs incorporés. Il a besoin de se fabriquer une singularité, une kippa, une grande croix sur la poitrine ou le niqab sur la tête de sa femme... Ce n'est pas la plus douce des frontières. »

Au moment où certains lancent l'idée démagogique de « démondialisation » (sans trop préciser s'il ne s'agit que du protectionisme chauvin déguisé ou d'un effort d'organisation de l'interdépendance) on peut s'interroger sur la notion de territoires dans lesquels se réaliseront les opérations de développement. Le recours à la délimitation de territoires dans lesquels agir ne doit cependant pas annihiler les efforts nécessaires qu'il y a à dépasser les frontières, à coopérer, à donner au développement toute sa dimension, sa perspective, universelle. « Opposant l'identité-relation à l'identité-racine, refusant de choisir entre l'évaporé et l'anxiété, loin du commun qui dissout, qui chauvinise qui ossifie, l'antimur dont je parle est mieux qu'une provocation au voyage, il est un appel à un partage du monde. »

Le net, un anti-mur?

L'universel semble à portée de clavier. Mais de quel universel et surtout de quel relationnel s'agit-il ? Un outil si puissant transforme notre relation à l'universel en nous donnant accès à presque tous les savoirs du monde. Ou au moins à ceux que certaines intelligences ont cru devoir répertorier. Il en est bien d'autres qui restent cachés et cela est heureux. Quelle est la qualité relationnelle investie dans la communication électronique? La découverte de l'universel peut- elle se contenter de cette virtualité ? Sans doute pas. Mais elle peut représenter un premier pas vers l'autre, l'autre dans sa dimension universelle.

Du déracinement

« C'est un devoir pour chaque humain de se déraciner pour accéder à l'universel, mais c'est toujours un crime de déraciner l'autre⁽²³⁷⁾ ».

L'invitation au développement ne comporte-t-elle pas inévitablement une étape de déracinement ? Mais combien de généreux acteurs n'ont-ils pas commis le crime de déracinement de l'autre sous prétexte de l'inviter à se développer ?

Comment réaliser le geste « d'approchement » que suppose toute coopération au développement ?

Il ne s'agit en effet pas de laisser chacun dans son coin, sa misère et ses souffrances sous prétexte d'un quelconque primat de toute culture locale. La question se pose cependant : de quel droit et pour quels motifs faut-il proposer une démarche de développement ? Interrogation de départ « Que tu en prennes souci » revient ici. La réponse réside dans le respect de la demande de l'autre. Mais la solidarité exige de contribuer à ce que l'autre, dans son langage et avec son rythme « accouche » de cette demande de coopération.

Ensuite tout se jouera dans la nature de la relation que l'on veut établir. Les questions relatives à l'assistance, la coopération, le partenariat, l'alliance ne sont pas théoriques. De la manière dont nous y répondrons, dépend l'authenticité de la démarche de solidarité.

²³⁶ Régis Debray. La Croix. 15/12/2010. 237 Simone Weil : La pesanteur et la grâce.

Le décideur et l'acteur de développement prend lui-même un risque : celui de son propre déracinement.

François Cheng^{(238),} à propos de la vie et des rencontres faites par Victor Segalen , dit sa : « reconnaissance envers ceux qui au long de siècles de tâtonnements et d'affrontements aussi néfastes qu'inutiles savent d'emblée l'impérieuse nécessité, justement, de reconnaître. Reconnaître l'autre en se reconnaissant. Se reconnaître en se reconnaissant Autre. »

Et il ajoute : « Sachons accueillir le mystère de l'être. L'inconnu est ce qui advient, qui est toujours, déjà là, mais toujours en avant de nous, et cet inconnu qui advient n'est autre que notre propre mystère. »

238 L'un vers l'autre, Éditions Albin Michel, 2008.

III. LA DYNAMIQUE DES DROITS DE L'HOMME : PAROLES DONNÉES

Au début du XXI^e siècle, ceux et celles qui se donnent pour tâche de construire un monde plus humain et en même temps d'aider chaque être vivant à atteindre sa pleine humanité ne peuvent ignorer un outil : la Dynamique des droits humains⁽²³⁹⁾..

Construit tout au long des siècles, cet outil s'est donné le 10 décembre 1948, à travers la Déclaration universelle des droits de l'homme (Organisation des Nations-Unies), une nouvelle expression. Celle-ci fut elle-même la source de bien d'autres textes, pratiques ou modalités d'organisation du monde. Il ne s'agit pas de décrire cet outil mais de voir en quoi il peut contribuer au travail de développement. Il semble que l'humanité ait voulu se donner les moyens de se rassembler, pour espérer ou au moins pour survivre.

L'universalité en débats?

Faire de la Dynamique des droits de l'homme un lieu où l'Homme dit quelque chose de luimême semble supposer que ce projet a réellement atteint une dimension universelle. Il est évident que dans leur formulation, les droits humains s'inspirent des concepts portés par quelques cultures et souvent par les cultures des plus puissantes à un moment donné de l'histoire. Il est non moins évident que l'universalité des droits de l'homme est en construction, en projet, en développement, rejoignant ainsi notre sujet. Il est non moins remarquable que sur tous les continents, référence est faite aux droits humains par des hommes et des femmes de cultures extrêmement différentes. Cette appropriation, non pas universelle, mais universellement diversifiée, permet de voir dans la Dynamique des Droits de l'homme des paroles sur l'homme d'aujourd'hui.

Les femmes de Goma qui se battent pour la défense de la communauté féminine, objet de multiples violences, les jeunes tunisiens ou égyptiens qui ont œuvré pour le départ de despotes, l'étudiant de la place Tien an Men à Pékin en 1989 se dressant face à la colonne de chars, les paysans sans terre du Brésil, font tous d'une manière ou d'une autre référence aux Droits de l'homme.

Il est d'ailleurs intéressant de constater que des textes aussi variés que le Programme du Conseil national de la résistance (1943), la Déclaration universelle (1948), la Charte 77 proclamée en Tchécoslovaquie en 1977 contre l'impérialisme communiste, la Charte des Principes du Forum social mondial (2001), la Charte 08 lancée par les dissidents chinois, la déclaration finale du Forum social mondial de Dakar (2011), les Manifestes tunisiens et égyptiens proposés pendant les récents événements (2011).... font tous référence à la dignité de l'homme et à ses droits.

Certes l'ambiguïté sur cette communauté de référence est immense. Cependant un débat va pouvoir s'ouvrir à partir de textes ou de modalités d'organisation sociale que l'on prétend communs à tous.

Une morale universelle?

Enfin il ne s'agit pas d'aborder la Dynamique des Droits de l'homme à travers sa dimension strictement juridique, même si l'on verra que cette dimension a une signification toute particulière pour l'Homme contemporain. Pas plus qu'il ne s'agit de se contenter de dresser un catalogue de droits ou de devoirs qui serait l'objet de revendication contre ou tel ou tel pouvoir. L'on peut, à travers l'énumération de ces droits et devoirs, entendre des paroles sur l'homme contemporain. L'on peut encore davantage, à travers les combats menés pour permettre l'exercice des droits énumérés, découvrir des aspirations humaines, communes, d'une grande profondeur.

« Y a t il une conception commune de l'humanité par delà la diversité des cultures et la sécularisation des sociétés ? » L'on peut déceler ce que : « L'humanité a en commun, à

239 Guy Aurenche. La dynamique des droits de l'homme. Ed DDB.

-

travers le corpus juridique prenant le droit international comme révélateur de valeurs communes... L'étude montre que l'on peut penser le monde à travers un pluralisme ordonné, qui maintient des spécificités nationales et régionales et en même temps recherche une harmonie d'ensemble. Il n'existe pas encore de véritable ordre juridique mondial pluraliste mais il devient pensable (240) ».

C'est donc en retenant cette aspiration fondamentale à la dignité et ce désir de permettre à chacun d'avoir accès aux droits énumérés que tout artisan du développement pourra s'approprier la Dynamique des Droits de l'homme et en faire non seulement un moteur pour son action mais encore un ressort qui lui donne du sens.

Paroles données

Les différents textes qui composent la Dynamique des droits humains peuvent être reçus de deux manières. D'une part comme l'énumération des besoins nécessaires pour que l'Homme soit homme. L'évolution du catalogue des droits et le mouvement très regrettable de leur multiplication exponentielle, soulignent la complexité de la personne humaine. De telles revendications ne sont pas nouvelles, mais ce qui est nouveau c'est qu'elles ont été écrites par la communauté mondiale réunie, avec la prétention, non pas de dresser des énumérations parallèles des droits selon les différentes cultures, mais de dire la complexité de l'homme dans un message commun, dans des instances de dialogue, et dans la perspective d'un Faire-ensemble pour vivre ensemble un peu moins mal.

D'autre part la structure juridique donnée à ces textes, qui sont tous des accords cosignés par des acteurs différents, transforme cette énumération de revendications en autant de paroles engageant celui qui les signe. Voici que des paroles sur l'homme deviennent en même temps la promesse que les hommes se font les uns aux autres et qu'ils s'engagent à respecter. En cela la Dynamique des droits de l'homme est bien la parole donnée des hommes entre eux, même si ces engagements sont pris par simple opportunisme. Ce qui est nouveau c'est de constater que des hommes et des femmes (souvent dans la société civile) prennent au sérieux ces engagements. Comme si l'un des traits caractéristiques de l'homme d'aujourd'hui était l'expression de sa responsabilité à la fois individuelle et communautaire puisque c'est ensemble que ces engagements doivent être respectés. En cela il rejoint l'un des mouvements de mondialisation dont il a déjà été question.

Le Droit d'être un Homme

Il ne saurait être question ici de refaire l'histoire de la Dynamique des droits de l'homme. Elle nous porterait en effet à explorer les tréfonds de l'humanité même si l'expression elle-même « droits de l'homme » n'était pas utilisée. En effet et tout particulièrement dans le livre *Le droit d'être un homme*⁽²⁴¹⁾ des textes et citations provenant de toutes les cultures, ayant pu être recueillis à ce jour, montrent que les communautés humaines et les individus se sont toujours souciés de liberté, d'égalité, de dignité, de résistance à l'autorité, de bien-être, de spiritualité. Ce constat est d'ailleurs l'une des réponses que l'on peut faire à la question précédente de l'universalité de la démarche des droits de l'homme. En 1948, les besoins de la personne humaine ou ce qui est dû à l'homme fut énoncé principalement à travers des concepts occidentaux. Dans d'autres cultures les mêmes concepts n'existent pas, mais les populations appartenant à ces cultures aboutissent à des revendications identiques.

Il serait intéressant que tous les partenaires engagés dans une tâche de développement trouvent les moyens de se dire leur approche de la dignité, à travers leurs expressions culturelles particulières.

La déclaration universelle de 1948

Il est important de la situer, comme d'ailleurs tout texte relatif aux droits de l'homme, dans son contexte historique. C'est-à-dire quelques années après le constat des 60.000.000 de morts qu'ont occasionnés la seconde guerre mondiale, la shoah, les camps de la mort,

²⁴⁰ Mireille Delmas-Marty . Vers une communauté de valeurs. Les forces imaginantes du droit. T 4 Seuil.

²⁴¹ Madame Hersch. Edition Unesco La découverte.

l'utilisation de la bombe atomique pour la première fois dans l'histoire de l'humanité. À travers la dynamique des droits de l'homme, les populations humaines ne réfléchissent pas sur leur dignité, elles crient cette dignité face à tous les mécanismes qui la blessent profondément. Il ne faut pas oublier que toute opération de développement s'inscrit dans le refus de tout ce qui blesse la dignité d'une personne et d'un peuple.

Quelques aspects de ce texte peuvent nourrir notre réflexion sur le « qu'est-ce que l'homme ? » Tout d'abord le constat de ce que « la méconnaissance des droits de l'homme a conduit à des actes de barbarie ». Plus que jamais l'homme contemporain est sommé de défendre la frontière entre l'acte humain et l'acte inhumain.

Au cœur de la grande épreuve de la seconde guerre mondiale et des épreuves contemporaines, les communautés humaines rappellent qu'il y a effectivement une frontière, sans doute difficile à dessiner une fois pour toutes, entre l'humanité et la barbarie.

Le second pilier de la Déclaration universelle des droits de l'homme est : « Les peuples du monde entier ont proclamé leur foi en la valeur et la dignité de la personne humaine... » Il est important de retenir que cette affirmation est un acte de foi (non pas au sens religieux du terme, mais au sens de la conviction, du choix). Comme si avant tout redémarrage, tout essai de promotion humaine, toute action de développement, il fallait oser l'acte de foi en la dignité de la personne humaine. L'expression de cette dignité varie considérablement selon les cultures et les époques. Aujourd'hui quelles seraient les caractéristiques que nous accorderions à la dignité de l'homme du premier tiers du XXI^e siècle ?

Droits et devoirs

Ayant posé l'acte de foi en la dignité de la personne, la Dynamique des droits humains décline cette référence fondamentale en droits et devoirs. Il y a là une exigence nouvelle et intéressante pour les militants de la lutte contre le mal-développement. En effet il ne suffit pas d'affirmer la dignité de la personne. Il convient d'énumérer les droits qui en découlent. À propos des droits, il conviendra également de ne faire aucune différence entre ce que les juristes considèrent comme des droits civils et politiques, d'une part, et les droits économiques, sociaux et culturels de l'autre. Si la seconde moitié du XX^e siècle a vu se développer de nombreuses actions dans le domaine du respect des droits civils et politiques, il est heureux que l'indivisibilité des droits humains ait été rappelée à plusieurs reprises mettant ainsi en valeur la dimension économique, sociale et culturelle des besoins de la personne humaine.

Ce lien entre dignité et énumération des droits va être, pour tout acteur du développement, une référence et une indication pour ses actions : développer, n'est-ce pas permettre à la personne d'accéder réellement aux droits qui lui sont reconnus ?

La tâche de développement devient une tâche complexe et évolutive qui consiste à réunir les conditions politiques, économiques, culturelles, financières, sociales qui permettront à chaque individu d'accéder à l'exercice effectif de ses droits. Dans l'esprit de la Déclaration universelle des droits de l'homme, il s'agit bien des droits absolument fondamentaux, indispensables à la survie de l'humanité. L'homme contemporain est menacé dans sa survie au début de ce XXI^e siècle, dans sa survie physique, sa santé, ou à cause du non-accès de chaque homme aux ressources dont dispose la terre pour permettre son développement.

Le Recours au juridique

L'outil juridique peut-il être utilisable dans la tâche du développement? Le propre du juridique est d'affirmer un certain nombre de droits ou de devoirs, sans tenter d'en expliquer les raisons. Le sens interdit est interdit. Un point c'est tout. Cette référence au juridique est vécue de manière différente selon les cultures, mais elle existe dans toutes ces cultures. Non seulement le droit affirme ce qu'il faut fournir à la personne pour que sa dignité soit respectée, mais encore il indique les modalités grâce auxquelles ces obligations seront respectées. Il est nécessaire de donner à manger, mais cela ne peut pas se faire n'importe comment. Un pays sous prétexte de nourrir sa population se transformant en prison, ne

respecte pas l'ensemble de la dynamique des droits de l'homme. Certains ont voulu opposer le pain à la liberté ou vice versa. L'acteur de développement n'oubliera pas cette tension, parfois irrémédiable, entre des droits concurrents, voire contradictoires. Les modalités du développement sont donc constitutives du processus de développement lui-même.

La référence au juridique impose également que l'on accepte de créer des instances qui vérifieront si les obligations souscrites par les états en particulier (mais également par d'autres acteurs dans la société) ont été effectivement respectées. Le propre de la règle de droit est d'être sanctionné par une instance dûment définie à l'avance. La Dynamique des droits humains impose la mise sur pieds (politique) des mécanismes de contrôle et de sanction. Certains efforts ont déjà été accomplis dans ce domaine, plus particulièrement au sujet des droits civils et politiques, à travers différentes commissions (Cour des Droits de l'homme et plus récemment la Cour pénale internationale). Il est plus difficile de mettre sur pieds des modalités de contrôle et de sanction du respect effectif des droits économiques. sociaux et culturels. C'est pourtant dans ce sens que le protocole de décembre 2009, lié au Pacte international sur les droits économiques, sociaux et culturels, se dirige. « Si l'on admet que l'ensemble des droits énumérés dans la Déclaration universelle définissent une base commune prioritaire, alors il faut considérer que toutes les entraves d'origine humaine à la jouissance des ces droits (économiques, sociaux et culturels) sont des violations du pacte commun et doivent être traitées comme telles sur les plans juridique, politique et éthique (242) ».

Droit de regard, devoir de protection

Où se situe la frontière entre le respect de la souveraineté des états et l'ingérence dans les affaires intérieures d'un pays. Comment organiser la régulation de l'achat des terres cultivables, de la répartition de l'eau et d'une manière plus générale, de la mise à disposition de l'ensemble de la planète des ressources nécessaires à la vie de la personne humaine ? On a souvent reproché à l'acteur de développement de « se mêler de ce qui ne le regarde pas » en interpellant les états qui affament leur population, ou ne font pas ce qui doit être fait pour que celle-ci puisse vivre normalement. Le même reproche est fait aux organisations internationales qui par des rapports ou des campagnes mettent en cause les autorités politiques, financières ou économiques qui contredisent les droits proclamés par ailleurs.

Le recours au juridique justifie l'organisation d'un « droit de regard » sur le comportement de la partie qui a signé le même texte que les autres. Parce que les états sont cosignataires des mêmes textes, ils créent au profit de chacun un droit de regard, c'est-à-dire un droit d'interpellation, voire d'intervention (il faudra en préciser les modalités). S'il est normal qu'un pays puisse adapter selon sa culture telle ou telle disposition ou impératif juridique, il est non moins normal que les autres peuples puissent l'interpeller sur ses applications particulières.

Cependant il faut reconnaître que les modalités de contrôle dans le domaine des droits économiques sociaux et culturels n'en sont même pas encore aux balbutiements!

A propos des droits civils et politiques, la résolution n° 1973 des nations Unies impose à la communauté internationale d'intervenir pour « protéger les populations civiles gravement menacées » du fait de la carence ou de l'agressivité de l'état souverain. Ainsi fut justifiée l'intervention de l'OTAN en Lybie. Il sera beaucoup plus difficile de mettre en œuvre cette « responsabilité de protéger la population » lorsque celle-ci est menacée dans ses droits économiques, sociaux et culturels.

Comment attaquer les spéculations en tous genres, la volatilité des prix agricoles, l'évasion fiscale qui appauvrit les plus pauvres, le non respect par les entreprises multinationales de leurs obligations dans le domaine de la responsabilité sociale et environnementale...?

Débat universel?

La technique des droits humains permet d'ouvrir le débat anthropologique que nous appelons de nos vœux entre tous ceux et celles qui s'occupent de développement.

En effet, des droits sont affirmés correspondant à des besoins fondamentaux de la personne humaine. Par exemple l'interdiction de tout traitement inhumain, le droit à un procès équitable, ou à un niveau de vie suffisant pour assurer sa santé, son bien-être et ceux de sa famille, etc.

Lorsque les instances devront juger d'un fait précis, (par exemple la pollution de l'environnement et des équilibres culturels locaux par l'installation d'une activité industrielle...) un débat va s'ouvrir pour savoir si le fait incriminé entre dans la catégorie prévue par la règlementation des Droits humains. Ce sont des juges de cultures et d'origines différentes qui vont répondre à cette question. Qu'est-ce que « l'inhumanité » d'un acte. Ainsi la technique des Droits de l'homme, par l'énoncé des droits et par la mise en œuvre du respect effectif desdits droits va ouvrir un débat mondial qui touchera aux questions fondamentales relatives à la personne humaine. Il en est de même des droits qui prévoient un niveau de vie suffisant ou le droit à une sécurité sociale? Lorsque des comités ou des juridictions auront à examiner telle ou telle réalisation, au regard des droits énoncés, ce sont des personnes appartenant à des continents et à des cultures différents qui auront à juger. C'est bien à la question « qu'est-ce que l'homme? » que les juges devront, indirectement, répondre en qualifiant les faits de traitement inhumain, de manquement aux droits à un niveau de vie suffisant...

La Dynamique des droits humains peut aider à ouvrir le débat sur l'homme sujet et objet des démarches de développement. C'est le seul outil permettant actuellement une discussion à une échelle vraiment universelle. En effet toute famille religieuse, toute référence idéologique, toute interprétation culturelle est limitée et n'intéresse qu'une partie de l'humanité. La référence à un article universellement admis dépasse ces clivages idéologiques, religieux ou culturels tout en organisant entre ses tenants d'opinions différentes, un débat fondamental.

Celui-ci ne permettra sans doute pas de répondre à la question : « Qu'est-ce que l'homme, que tu en prennes souci ? », mais il fera que celui-ci ne sera pas oublié.